

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CASTILLON-PUJOLS

N° DE_2023_33 Séance du 12 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois et le douze avril, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Castillon-Pujols, régulièrement convoqué, s'est réuni à RUCH, sous la présidence de Monsieur le Président, Jacques BREILLAT.

Date de convocation : 04/04/2023 Nombre de membres en exercice : 46 Nombre de membres présents : 40

Nombre de suffrages exprimés : pour : 42, contre : 0, abstention : 0

Procurations: BRIMALDI Philippe par JOST Florence, LAVIGNAC Marie-Claude par THIBEAU

Daniel

<u>Présents</u>: BREILLAT Jacques, COUTAREL Patrick, POIVERT Liliane, DELONGEAS Jean-Claude, FAURE Marie-Christine, DUDON Bernard, CONDOT Delphine, BLANC Thierry, MOMBOUCHER Ghislaine, PAULETTO Patrice, DUCOUSSO Jean-Claude, LABRO Pascal, QUEBEC Pascale, NICOINE Eric, MAUGEY Serge, ESCALIER Fernand, JOST Florence, JOUANNO Christine, LAFAGE Sylvie, ANGELY Jacques, BOURDIER Christian, DUVAL Viviane, PAQUIER Didier, PREVOT René, FALGUEYRET François, LAMOUROUX Bernard, DELFAUT Jean-Claude, CIRA Gilles, RAYNAUD François, BOUCHON Bernard, QUEBEC Christophe, VIANDON Raymond, THIBEAU Daniel, AMBLEVERT David, GAUTHIER Bernard, CHANTEGREL Geneviève, FAURE Charles, VARLIETTE Joëlle, DE MIRAS Gérard, HARDY Robert.

Excusés: GEROMIN Michel, NOMPEIX Claude, FROMENTIER Jacky, ZARIOUH Nadia, GAUTHIER Pierre

Objet : Admission en créances éteintes 2022

Le Président expose que le Trésorier a établi un état de taxes et produits pour lesquels la commission de surendettement de la Gironde a déclaré 1 dossier recevable et pour lequel elle a décidé d'imposer une mesure de procédure de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire au cours de l'année 2022.

Ces mesures validées par la commission de surendettement de la Gironde prévoient l'effacement des dettes restant dues au jour de la décision.

A cet effet, il convient de délibérer afin d'allouer en non-valeurs ces créances éteintes en émettant des mandats au compte 6542 d'un montant égal aux créances éteintes constatées par Le Trésorier pour chacun des dossiers de surendettement déclarés recevables et dont la liste figure ci-dessous.

- M. MOREAU Florimond, pour un montant de deux-cent-vingt euros et cinquante-quatre centimes (220.54 €)- Décision du 11/01/2023.
- Mme MEYNARD Catherine, pour un montant de mille trois-cent-quinze euros et cinquante-sept centimes (1 315.57 €) – Décision du 4/11/2022.
- Mme HENRY Sylvie, pour un montant de mille cent-soixante-seize euros et vingt et un centimes (1 176.21 €) – Décision du 27/12/2022

 M. POIRIER Jean-Pascal, pour un montant de neuf-cent-soixante et onze euros et quatre-vingt-douze centimes (71.92 €) – Décision du 02/09/2022

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents,

- ACCEPTE d'allouer en non-valeurs les créances éteintes en émettant des mandats au compte 6542 d'un montant égal aux créances éteintes constatées par Le Trésorier pour chacun des dossiers de surendettement déclarés recevables et dont la liste figure ci-dessus et pour lesquelles les documents justificatifs sont joints à la présente délibération ainsi qu'aux mandats émis.
- DONNE tous pouvoirs au Président pour effectuer les formalités administratives nécessaires

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures.

Le Président

Jacques BREILLAT

PUJOLS

Pour copie conforme

LIBOURNE Date de réception de l'AR: 20/04/2023 033-243301454-20230412-DE_2023_33-DE

BC 80000 Effacement surendettement de M Moreau Florimond

christophe.adda <christophe.adda@dgfip.finances.gouv.fr>

Envoyés: Mon, 27 Feb, 2023 à 13:47

À: comptabilite@castillonpujols.fr, secretariat@castillonpujols.fr

DOLEU Myriam (33) Cc:

Imagel (1,4 KB) eco-logo.gif (1,6 KB) ToutDossierCre 000122041885 20230215030620449.pdf (49,3 KB) - Tétéchargement de toutes les



Les images non montrées VOIR LES PHOTOS | TOUJOURS MONTRER LES INAGES DE CET EXPÉDITEUR

Bonjour,

Suite à la décision de la commission de surendettement, il convient d'effacer la totalité des dettes de M MOREAU Florimond pour un montant de 220.54€

80000	Artic	ile(s) de rôle	3-101	8 26/01/	2022	220,54 €	220,54 5	Cpte Plèces
Budget	Туре		Nature	Numéro	Emission	Montant pièce	Solde TTC	Afficher
Liste des pi	èces (total 5 pièc	ces)						
	0	0,00€	0	0,00 €	0	0,00 €	1	220.54
	Palements		Restes à p	ayer	Encais	sements	Restes à r	
Totalisation	des pièces non	soldées (1 - 2	20.54)					
Nom/RS		Florimond Regi		CP - Ville	33350 -	CASTILLON LA BAT	AILLE	

Vous trouverez en pièces jointes la décision de la banque de France.

L'effacement de la dette doit donner lieu à un mandat au compte 6542 de 220.54 € accompagné de la délibération correspondante.

Il convient de prévoir les crédits au budget.

Je précise que les décisions de la commission s'imposent à nous et les effacements demandés doivent obligatoirement être mandatés; la mesure imposée par la commission entre en application et entraîne l'effacement de toutes les dettes non professionnelles du débiteur, arrêtées à la date de la décision de la commission.

Cordialement,

Christophe ADDA Contrôleur Principal des Finances Publiques DGFIPSGC COUTRAS antenne de RAUZAN

DRFIP Nouvelle Aquitaine et Gironde tel: 05.57.84.84.11

Fax: 01.23.45.67.89

Eco- Adoptez l'éco-attitude.

attitude Nimorimez on mail que si c'est vrameni reforessure

Date de réception de l'AR: 20/04/2023 033-243301454-20230412-DE_2023_33-DE

Fax:

Date de réception de l'AR; 20/04/2023

Commission de surendettement des particuliers de la Gironde33-243301454-20230412-DE_2023_33-DE

MOREAU Florimond
Dossier N°000122041885

Créancier/Chargé: SGC COUTRAS

INFORMATIONS DOSSIER

Tél: 0556005351

Gestionnaire: DUDOGNON Stéphane

comsuren33@banque-france.fr

Unité de gestion : 215

Nº Dossier: 000122041885 Commission: de la Gironde

Redépôt : Cause redépôt :

Courriel:

Motif(s) du surendettement : Passif - Maladie/ accident/invalidité

Mensualité retenue par la commission : 0,00 euros

Date de purge :

INFORMATIONS DÉBITEUR

MOREAU Florinsena

Né(e) le: 18/09/1975 à LIBOURNE

Adresse: 9 Rue MICHEL DE MONTAIGNE, 33350 CASTILLON-LA-BATAILLE

CSP & situation pro.: Inactifs divers (autres que retraités) / Invalide

Situation familiale: Divorcé(e)
Situation logement: Locataire

Personnes à charge : Aucune

Clé BDF: 180975MOREA

MOREAU Florimond Dossier Nº000122041885

SITUATION FINANCIERE

RESSOURCES	Débiteur	Codébiteur
Pens invalid	454.00	

CHARGES	Débiteur	Codébiteur
Loyer	350.00	
Forfait Enfants en droit de visite	82.20	
Forfait Chauffage	00'66	
Forfait Habitation	00 011	
Forfait de base	573.00	

atrimoine

				Situation	Situation contractuelle				Situation actuelle	<u>e</u>	
DETTES	RAT BDF	Ref Creancier 1	Réf Créuncier 2	Date octrai	Mornant initial	Teux %	Durch	Mensualité	Monteux restant de	Mostant impayé	Montant exigible
Dettes sur crédit à la consommation	tion										
LA BANQUE POSTALE CF	1203712071			05/03	2 000,00	1,77	48	49,82	1 178,70	000	
LA BANQUE POSTALE CF	1203712072			06/02	2 500,00	77,7	84	64,02	786,34	000	
Dettes sociales											
CAF DE GIRONDE											
	1203679578									265,50	
Dettes pénales et réparations pécuniaires	cuniaires										
TRESORERIE BORDEAUX AMENDES											
	1203679796									364,79	
Dettes sur charges courantes											
ENGIE								8			
	1203679815							0,00		753,97	
SUEZ EAU FRANCE											
	1203679929									386,48	
ORANGE CONTENTIEUX								000		6	
	1203679764							0,0		36	
ASSU 2000											
	1203679781									207,91	

Page 3 sur 9

				Situation	Situation contractuelle				Situation actuelle	lle	
DETTES	RAFBDF	Ref Creancier 1 Ref Creancier 2 Date octroi	Réf Créancier 2	Date octroi	Montant faited	Taux %	Darks	Menoralité	Montant restant dit	Montant sestant dil Montant impaye	Montant exigible
LA BANQUE POSTALE ASSURANCES											
	1203679844									77,90	
SGC COLIDBAS		USTOM									
	1203679962	3222056								220,54	
Dettes fiscales											
SIP BLAYE											
	1203679774									152,00	
Dettes de logement											
GOUJOU											
	1203679744									2 608,05	

Document considentiel. Il restète la situation du dossier de surendettement telle qu'elle est connue du secrétariat de la Commission de surendettement au 15/02/2023 15:06:20.449 Edité par Christophe ADDA

ME03 V1.0

LIBOURNE

Date de réception de l'AR: 20/04/2023
033-243301454-20230412-DE_2023_33-DE

LIBOURNE

Date de réception de l'AR: 20/04/2023

Commission de surendettement des particuliers de la Gironde 33-243301454-20230412-DE_2023_33-DE

MOREAU Florimond
Dossier N°000122041885

EVÈNEMENTS BDF DU DOSSIER

Le 01/10/2022

Recevabilité

Date de décision: 29/09/2022

Date de saisine: 23/09/2022

Date de dépot: 22/09/2022

Le 01/10/2022

Orientation

Date de décision: 29/09/2022

Orientation: RP sans LJ

Le 25/10/2022

Relance Notification

Nature de la relance; actualisation des créances

Date de réception de l'AR: 20/04/2023

Commission de surendettement des particuliers de la Girond 33-243301454-20230412-DE 2023_33-DE

MOREAU Florimond Dossier N°000122041885

Le 25/11/2022

Mesures imposées suite à RP sans LJ

Date de décision: 24/11/2022

Le 11/01/2023

Validation des mesures imposées suite à RP sans LJ

Date d'application: 24/11/2022

MOREAU Florimond Dossier N°000122041885

INFORM	4 6	TIONE	MECTIO	EC
INFURA	44	LILLINS	MESUR	

Information:

Tableau des créances

Date d'application des mesures :

24/11/2022

Réf Créancier 1	Réf Créancier 2	Code guichet	Montant de la créance	Créance effacée
	•		2 608,05	Oui
			152,00	Oui
			753,97	Oui
			386,48	Oui
			0,00	Oui
			207,91	Oui
			77,90	Oui
US/10M 3212086			220,54	Oui
			786,34	Oui
				2 608,05 152,00 753,97 386,48 0,00 207,91

Commission de surendettement des particuliers de la Giron (233-243301454-20230412-DE_2023_33-DE

MOREAU Florimond Dossier N°000122041885

Créancier / Réf BDF	Réf Créancier 1	Réf Créancier 2	Code guichet	Montant de la créance	Créance effacée
LA BANQUE POSTALE CF 1203712071				1 178,70	Oui
TRESORERIE BORDEAUX AMENDES 1203679796				364,79	Non
CAF DE GIRONDE 1203679578				265,50	Oui

Commission de surendettement des particuliers de la Gironde^{33-243301454-20230412-DE} 2023_33-DE

MOREAU Florimond Dossier N°000122041885

MOTIVATIONS

Dans sa séance du 29 septembre 2022, la Commission de surendettement des particuliers de la Gironde a constaté la situation de surendettement de : Monsieur FLORIMOND MOREAU demeurant : 9 RUE MICHEL DE MONTAIGNE 33350 CASTILLON LA BATAILLE et a prononcé la recevabilité de son dossier. Agé de 47 ans. Actuellement sa situation professionnelle est : Invalide. Il est Divorcé. Il a 1 enfant en droit de visite, âgé de 16 ans. Ses ressources sont composées de : Pension d'invalidité. Les ressources sont évaluées à 454,00 EUR et les charges à 1214,20 EUR. Il a été déterminé un minimum légal à laisser à sa disposition de 565,34 EUR, une capacité de remboursement de -760,20 EUR et un maximum légal de remboursement de -111,34 EUR. La Commission, après examen du dossier, a retenu une mensualité de remboursement de 0,00 EUR. L'historique du dossier est le suivant : - 23/09/2022 : Dépôt du dossier - 29/09/2022 : Décision de la commission ; recevabilité et orientation vers un rétablissement personnel sans liquidation judiciaire L'instruction du dossier a fait apparaître que sa situation est irrémédiablement compromise en raison de sa situation professionnelle et/ou familiale, et de l'absence d'éléments factuels permettant d'envisager une évolution favorable de sa situation. Son patrimoine n'est constitué que de biens meublants et /ou de biens non professionnels indispensables à l'activité professionnelle ou de biens dépourvus de valeur marchande ou dont les frais de vente seraient manifestement disproportionnés au regard de leur valeur vénale. Compte tenu de cette situation irrémédiablement compromise, de l'absence d'actif réalisable, et après avoir pris en compte les observations des parties, la commission a décidé dans sa séance du 24/11/2022, d'imposer une mesure de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire. En l'absence de contestation dans un délai de 30 jours, l'effacement des dettes s'imposera aux parties à la date de cette décision. Monsieur MOREAU devra continuer à régler à échéance les charges courantes. La Commission l'invite à demander, dès que cela est possible, la mensualisation des charges et impositions courantes pour une meilleure gestion de son budget mensuel. La Dette pénale auprès de TRESORERIE BORDEAUX AMENDES, est exclue du champ de la procédure. Il appartiendra au débiteur de prendre contact avec le créancier cité ci-dessus afin de convenir des modalités de règlement. La commission procède à des mesures de publicité au BODACC (Bulletin officiel des annonces civiles et commerciales) pour permettre aux créanciers qui n'ont pas été avisés de sa décision de former un recours auprès du secrétariat de la commission qui transmettra le dossier au tribunal compétent. Les titulaires de créances disposent d'un délai de deux mois à compter de cette publicité pour exercer leurs recours. À l'expiration de ce délai, les créances sont éteintes. Les créanciers concernés ne peuvent plus exiger de règlement. Si le débiteur bénéficie d'un effacement des dettes de contributions et cotisations sociales (caisse de retraite de base et/ou complémentaire), le montant de la pension de retraite sera diminué proportionnellement aux versements non effectués. Afin de percevoir l'intégralité de la pension de retraite, le débiteur a la possibilité, à tout moment, de régler les impayés de contributions et de cotisations sociales.

Date de reception de l'AR: 20/04/2023 033-243301454-20230412-DE_2023_33-DE

BC 80000 Effacement surendettement de MINE MEYNARD CATHERINE

christophe.adda < christophe.adda@dgfip.finances.gouv.fr>

Envoyés: Frl. 3 Mar. 2023 à 14:29

secretariat@castillonpujols.fr, comptabilite@castillonpujols.fr À:

DOLEU Myriam (33) Cc:

ToutDossierCre_000122026782_20230301043019673.pdf (66,4 KB) - Téléchargement de toutes les Image1 (1.4 KB) eco-logo.gif (1,6 KB)

LIBOURNE Date de réception de l'AR: 20/04/2023

033-243301454-20230412-DE 2023 33-DE

Les images non montrées VOIR LES PHOTOS | TOUJOURS MONTRER LES IMAGES DE CET EXPÉDITEUR

Bonjour,

Suite à la décision de la commission de surendettement, il convient d'effacer la totalité des dettes de Mme MEYNARD Catherine pour un montant de 1315.57€

Nom/RS	MEYNARI	- Catheri	ne		CP - Ville	33890 - GEN	SAC	
	s pièces non solde	es (5 - 1.	the second secon			er 504 t 1000 fe	Restes à rec	NO INCOR
P	Paiements		Restes à payer		Encalssements		LASIRS II LE	JUVIOL
	0	,00€	0	0,00€	0	0,00€	5	1,310,57 €

Budget	Туре	Nature	Numéro	Emission	Montant pièce	Solde TTC	Afficher
80000	Article(s) de rôle		6-2993	28/01/2021	347,46 €	347,46 €	Cpte Pièce
80000	Article(s) de rôle		3-3195	29/01/2020	294,53 €	294,53 €	Cpte Pièce
80000	Article(s) de rôle		4-3883	11/04/2019	256,18 €	256,18 €	Cpte Pièce
80000	Article(s) de rôle		6-3721	27/04/2018	243,98 €	243,98 €	Cpte Plèce
80000	Article(s) de rôle		3-1869	26/01/2022	173.42 €	173.42 €	Cpte Pièce

Vous trouverez en pièces jointes la décision de la banque de France.

L'effacement de la dette doit donner lieu à un mandat au compte 6542 de 1315.57 € accompagné de la délibération correspondante.

Il convient de prévoir les crédits au budget.

Je précise que les décisions de la commission s'imposent à nous et les effacements demandés doivent obligatoirement être mandatés: la mesure imposée par la commission entre en application et entraîne l'effacement de toutes les dettes non professionnelles du débiteur, arrêtées à la date de la décision de la commission.

Cordialement,

Christophe ADDA Contrôleur Principal des Finances **Publiques** DGFIPSGC COUTRAS antenne de RAUZAN DRFIP Nouvelle Aquitaine et Gironde tel: 05.57.84.84.11 Fax: 01.23.45.67.89

Eco- Adoptez l'éco-attitude. attitude N'imprimez de mad que si r'est vrannent nécessaire

0556001407

Fax:

Créancier/Chargé: SGC COUTRAS

INFORMATIONS DOSSIER

Tél: 0556002965

Gestionnaire: BIET MICHAEL

comsuren33@banque-france.fr

Unité de gestion : 215

Nº Dossier : 000122026782 Commission: de la Gironde

Redépôt:

Courriel:

Cause redépôt :

Motif(s) du surendettement : Passif -- Licenciement/chômage

Mensualité retenue par la commission :

0,00 curos

Date de purge :

INFORMATIONS DÉBITEUR

MEYNARD Catherine

Né(e) le :

05/03/1963 à LATRESNE

Adresse:

APPART 13, 13 Rue DE L EGLISE, RESIDENCE PORTPINTE, 33890 GENSAC

CSP & situation pro.:

Personnes diverses sans activité professionnelle de moins de 60 ans (sauf retraités) / Sans profession

Situation familiale :

Divorcé(e)

Situation logement:

Locataire

Personnes à charge :

Ancune

Clé BDF:

050363MEYNA

SITUATION FINANCIERE

Commission de surendettensent des particuliers de la Gironde

Dossier N°000122026782 MEYNARD Catherine

RESSOURCES	Débiteur	Codébiteur
RSA		
Al. Logt/APL	215,00	
TOTAL		735.00

CHARGES	Débiteur	Codébiteur
Loyer		
Taxe d'habitation	11,00	
Forfait Chauffage	00,66	
Forfait Habitation	110,00	
Forfait de base	573,00	
TOTAL		1 107.00

FAIRIMOINE	Débiteur	Codéhiteur
Véhicule/moto	1.00	
TOTAL		1 00

Page 2 sur 15

								100			
				Situation	Situation contractuelle				Situation actuelle		THE REAL PROPERTY.
DETTES	RATBOF	Neff Crésocier 1	Réf Créancier 2	Date octroi	Montant initial	Thurx %	Durée	Memeralité confractaelle	Montant recent di	Montant impayé	Montant exigible
Autres dettes bancaires											
SOCIETE GENERALE	1203575375			04/08	00'0	000	0	00,0	00'0	417,83	
Dettes santé / éducation											
TRESORBRIE LIBOURNE TH CADILLAC											
	1203510087									98,28	
SGC COUTRAS		Transport									
	1203510007	scolaire 205-								144,76	
Dettes sur charges courantes											
ENGIE						ľ					
	1203509379							00'0		536,44	
SOCEDO						T					
	1203510053									387,59	
SOLLY AZAR ASSURANCES						T					
	1203510041									4 926,02	
SGCCOUTRAS		32714958317				Ī					
	1203510062	32760528231								1315,57	
Dettes fiscales											
SIP BLAYE											
	1203510016									1 819,00	

Le 01/03/2023 16:30:19.673 Document confidentiel. Il refiète la situation du dossier de surendettement telle qu'elle est connue du secrétariat de la Commission de surendettement au 01/03/2023 16:30:19.673 Edité par Christophe ADDA ME03 VI.0

Page 3 sur 15

MEYNARD Catherine Dossier N°000122026782

				Situation	Situation contractuelle				Situation actuelle	le I	
DETTES	RéfBDF	Ref Crémodor I	Ref Orienties 2	Date octroi	Ref Ortenscier 2 Date octroi Mostanti intini	Teux %	Durche	Monemalité	Montant restant di	Montant restant du Mantant impayé Montant extigible	Monstot exigible
Dettes de logement											
MESOLIA HABITAT											
	1203509237									16,597	
SCICOX											
	1203510028									5 134,78	

ME03 V1.0

Page 4 sur 15

Dossier N°000122026782

EVÈNEMENTS BDF DU DOSSIER

Le 06/08/2022

Recevabilité

Date de décision: 04/08/2022

Date de saisine: 22/07/2022

Date de dépot: 10/06/2022

Le 06/08/2022

Orientation

Date de décision: 04/08/2022

Orientation: RP sans LJ

Le 11/08/2022 à 12h08

Réponse actualisation des créances

Statut de la réponse: Transmis le 11/08/2022 à 12h08, réceptionné par la BDF

Commission de surendettement des particuliers de la Gironde 3-243301454-20230412-DE 2023 33-DE

MEYNARD Catherine Dossier N°000122026782

Le 16/09/2022

Mesures imposées suite à RP sans LJ

Date de décision: 15/09/2022

Le 04/11/2022

Validation des mesures imposées suite à RP sans LJ

Date d'application: 15/09/2022

INFORMATIONS	MESURES
---------------------	----------------

Information:

Tableau des créances

Date d'application des mesures :

15/09/2022

Créancier / Réf BDF	Réf Créancier 1	Réf Créancier 2	Code guichet	Montant de la créauce	Créance effacée
MESOLIA HABITAT				95,97	Oui
1203509237					
SCI COX 1203510028				5 134,78	Oui
SIP BLAYE 1203510016				1 819,00	Oui
ENGIE 1203509379				536,44	Oui
SOGEDO 1203510053				387,59	Oui
SOLLY AZAR ASSURANCES				4 926,02	Oui
1203510041 SGC COUTRAS 1203510062	3271495831 / 32760528231			1 315,57	Oui
TRESORERIE LIBOURNE TH CADILLAC				98,28	Oui
1203510087 SGC COUTRAS 1203510007	Transport scolaire 205-264			144,76	Oui

Date de réception de l'AR: 20/04/2023

Commission de surendettement des particuliers de la Giron 2633-243301454-20230412-DE_2023_33-DE

MEYNARD Catherine Dossier N°000122026782

Créancier / Réf BDF	Réf Créancier 1	Réf Créancier 2	Code guichet	Montaut de la créance	Créance effacée
SOCIETE					
GENERALE				417,83	Oui
1203575375					

Date de reception de l'AR: 20/04/2023

Commission de surendettement des particuliers de la Giron 1833-243301454-20230412-DE_2023_33-DE

MEYNARD Catherine Dossier N°000122026782

MOTIVATIONS

Dans sa séance du 4 août 2022, la Commission de surendettement des particuliers de la Gironde a constaté la situation de surendettement de : Madame CATHERINE MEYNARD demourant : APPART 13 13 RUE DE L EGLISE RESIDENCE PORTPINTE 33890 GENSAC et a prononcé la recevabilité de son dossier. Agée de 59 ans, elle est sans profession. Elle est Divorcée. Ses ressources sont composées de Allocation logement / APL et Revenu de solidarité active. Les ressources sont évaluées à 735,00 EUR et les charges à 1107,00 EUR. Il a été déterminé un minimum légal à laisser à sa disposition de 668,50 EUR, une capacité de remboursement de -372,00 EUR et un maximum légal de remboursement de 66,50 EUR. La Commission, après examen du dossier, a retenu une mensualité de remboursement de 0,00 EUR. L'historique du dossier est le suivant : - 13/06/2022 : Dépôt du dossier - 04/08/2022 : Décision de la commission : recevabilité et orientation vers un rétablissement personnel sans liquidation judiciaire L'instruction du dossier a fait apparaître que sa situation est irrémédiablement compromise en raison de sa situation professionnelle et/ou familiale, et de l'absence d'éléments factuels permettant d'envisager une évolution favorable de sa situation. Son patrimoine n'est constitué que de biens meublants et/ou de biens non professionnels indispensables à l'activité professionnelle ou de biens dépourvus de valeur marchande ou dont les frais de vente seraient manifestement disproportionnés au regard de leur valeur vénale. Compte tenu de cette situation irrémédiablement compromise, de l'absence d'actif réalisable, et après avoir pris en compte les observations des parties, la commission a décidé dans sa séance du 15/09/2022, d'imposer une mesure de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire. En l'absence de contestation dans un délai de 30 jours, l'effacement des dettes s'imposers aux parties à la date de cette décision. Madame MEYNARD devra continuer à régler à échéance les charges courantes. La Commission l'invite à demander, dès que cela est possible, la mensualisation des charges et impositions courantes pour une meilleure gestion de son budget mensuel. La commission procède à des mesures de publicité au BODACC (Bulletin officiel des annonces civiles et commerciales) pour permettre aux créanciers qui n'ont pas été avisés de sa décision de former un recours auprès du secrétariat de la commission qui transmettra le dossier au tribunal compétent. Les titulaires de créances disposent d'un délai de deux mois à compter de cette publicité pour exercer leurs recours. À l'expiration de ce délai, les créances sont éteintes. Les créanciers concernés ne peuvent plus exiger de règlement. Si la débitrice bénéficie d'un effacement des dettes de contributions et cotisations sociales (caisse de retraite de base et/ou complémentaire), le montant de la pension de retraite sera diminué proportionnellement aux versements non effectués. Afin de percevoir l'intégralité de la pension de retraite, la débitrice a la possibilité, à tout moment, de régler les impayés de contributions et de cotisations sociales.

MEYNARD Catherine Dossier N°000122026782

Créancier/Chargé: SGC COUTRAS

INFORMATIONS DOSSIER

Nº Dossier :

000122026782

Commission:

de la Gironde

Gestionnaire :

BIET MICHAEL

Tél :

0556002965

Courriel:

comsuren33@banque-france.fr

Débiteur :

MEYNARD Catherine

Co-Débiteur :

LISTE DES REPONSES SUR LE DOSSIER

Date de la réponse	Type de réponse créancier	Statut de la réponse
11/00/0000 3 101 00	Discussionalization des enfanças	Transmis le 11/08/2022 à 12h08,
11/08/2022 à 12h08	Réponse actualisation des créances	réceptionné par la BDF

Commission de surendettement des particuliers de la Gironde 2-243301454-20230412-DE 2023_33-DE

MEYNARD Catherine Dossier N°000122026782

REPONSES ACTUALISATION DES CREANCES

Date de la réponse :

11/08/2022 à 12h08

Statut: Transmis le 11/08/2022

à 12h08, réceptionné

par la BDF

Validé par :

Elodie CHARRERON

Liste des créances

Nº Référence BDF	Réf Créancier 1	Réf Crénucier 2	Créancles	Code Guichet	Type d'	Effectué le
1203510007	Transport scolaire 205-264		SGC COUTRAS		Modification	11/08/2022
1203510062	3271495831 / 32760528231		SGC COUTRAS		Modification	11/08/2022

MEYNARD Catherine Dossier N°000122026782

Date de la réponse :

11/08/2022 à 12h08

Créance

1203510007

Code mouvement:

Modification

IDENTIFICATION

Créancier :

SGC COUTRAS

Chargé:

CODIQUE: 033064

CODIQUE / CIB:

Code postal: 33230

Code postal:

Prénom: Elodie

Référence BDF :

1203510007

Référence créancier 1 :

Transport scolaire 205-264

Référence créancier 2 :

Contact créancier :

Nom: CHARRERON

Tel: 0557498340

Courriel: elodie.charreron@dgfip.finances.gouv.fr

Code guichet:

CARACTERISTIQUES

Catégorie de la dette : Frais de scolarité et

d'études

Montant mensuel du loyer :

Déchéance du terme : Non

Date de déchéance du terme :

Capital:

Restant dû:

vente:

Taux nominal/débiteur annuel :

Montant impayé/Solde après-

144,76

Nombre de loyers prévus au

contrat:

Durée (en mois) :

Montant exigible:

Montant remboursement:

Bien restitué :

Montant de l'option de l'achat :

Nb d'échéances impayées : Date d'octroi du crédit :

Date de début du contrat :

Date de réception de l'AR: 20/04/2023

Commission de surendettement des particuliers de la Giron de 3-243301454-20230412-DE_2023_33-DE

MEYNARD Catherine Dossier N°000122026782

		POURSUITE
Poursuite :	Non	
		CAUTION
Caution Principale:		
~~~~	Nom:	Prénom :
	Tél :	Fax:
C	ourriel :	
		CESSION/TRANSFERT
Nom du créancier : Nom du chargé :		
		OBSERVATIONS
Date de la répons Créance Code mouvement	1203510062 t: Modification	2h08  IDENTIFICATION
6.00	COLUMN	
Créancier : SGC	CCOUTRAS	Chargé :
CODIQUE:	033064	CODIQUE / CIB :
Code postal:		Code postal:
Référence BDF :	1203510062	
Référence créancier 1 :	3271495831 / 32	2760528231

Référence créancier 2 :

**MEYNARD** Catherine Dossier N°000122026782

Contact créancier :

Nom: CHARRERON

Tél: 0557498340

Courriel: elodie.charreron@dgfip.finances.gouv.fr

Code guichet:

**CARACTERISTIQUES** 

Autres dettes sur Catégorie de la dette :

charges courantes

Montant mensuel du loyer :

Déchéance du terme : Non

Date de déchéance du terme :

Capital:

Restant dû :

Taux nominal/débiteur annuel:

1 315,57 Montant impayé/Soide après-

Prénom: Elodie

vente:

Nombre de loyers prévus au

contrat:

Durée (en mois) : Montant exigible : Montant remboursement:

Blen restitué :

Montant de l'option de l'achat :

Nb d'échéances impayées : Date d'octroi du crédit : Date de début du contrat :

**POURSUITE** 

Poursuite :

Non

**CAUTION** 

Caution Principale:

Nom: Tél : Prénom:

Fax:

Courriel:

CESSION/TRANSFERT

Nom du créancier :

Document confidentiel. Il reflète la situation du dossier de surendettement telle qu'elle est connuc du secrétariat de la Commission de surendettement au 01/03/2023 16:30:19.673

Date de réception de l'AR: 20/04/2023

Commission de surendettement des particuliers de la Giron de 33-243301454-20230412-DE_2023_33-DE

MEYNARD Catherine Dossier N°000122026782

Nom du chargé :

OBSERVATIONS

LIBOURNE

Date de réception de l'AR: 20/04/2023
033-243301454-20230412-DE_2023_33-DE

### BC 80000 Effacement surendettement destends sylving

De: christophe.adda <christophe.adda@dgfip.finances.gouv.fr>

Envoyés: Mon, 6 Mar, 2023 à 11:19 À : comptabilite@castillonpujols.fr

Cc: CONSEILLERS AUX DECIDEURS LOCAUX CASTILLON-LA-BATAILLE, secretariat@castillonpujols.fr, DOLEU Myriam (33)

Image1 (1,4 KB) eco-logo.gif (1,6 KB) ToutDossierCre_000122039742_20230301021622691.pdf (31,6 KB) - Téléchargement de toutes les

Les images non montrées VOIR LES PHOTOS | TOUJOURS MONTRER LES IMAGES DE CET EXPÉDITEUR

### Bonjour,

Suite à la décision de la commission de surendettement, il convient d'effacer la totalité des dettes de Mme HENRY Sylvie pour un montant de 1176.21€

Nom/RS	HENRY - Sylvie		CP - Ville	162	10 - CHALAIS		
Totalisation des	pièces non soldées (7 - 1	.176,21)					
Pai	ements	Restes à payer		Encaissements		Restes à	recouvrer
0	0,00 €	0	0,00 €	0	0,00 €	7	1,176,218

D	<b>T</b>	44.4					
Budget	Туре	Nature	Numéro	Emission	Montant pièce	Solde TTC	Affiche
80000	Article(s) de rôle		6-851	28/01/2021	245,64 €	245,64 €	Cpte Plèce
80000	Article(s) de rôle		3-807	26/01/2022	228,99 €	228.99 €	Cpte Pièce
80000	Article(s) de rôle		3-933	29/01/2020	187,01 €	187.01 €	Opte Pièce
80000	Article(s) de rôle		4-1068	11/04/2019	162,72 €	162,72 €	Cpte Piècs
80000	Article(s) de rôle		6-981	27/04/2018	154.88 €	154.88 €	Cpie Pièce
80000	Article(s) de rôle		4-26963	13/06/2017	146.28 €	146,28 €	Cpte Pièce
80000	Article(s) de rôle		2-44649	24/01/2018	50,69 €	50.69 €	Cpte Pièc

Vous trouverez en pièces jointes la décision de la banque de France.

L'effacement de la dette doit donner fieu à un mandat au compte 6542 de 1176.21 € accompagné de la délibération correspondante.

Il convient de prévoir les crédits au budget.

Je précise que les décisions de la commission s'imposent à nous et les effacements demandés doivent obligatoirement être mandatés: la mesure imposée par la commission entre en application et entraîne l'effacement de toutes les dettes non professionnelles du débiteur, arrêtées à la date de la décision de la commission.

Cordialement,

Christophe ADDA
Contrôleur Principal des Finances
Publiques
DGFIPSGC COUTRAS antenne de RAUZAN
DRFIP Nouveile Aquitaine et Gironde
tel: 05.57.84.84.11
Fax: 01.23.45.67.89

Eco- Adoptez l'éco-attitude. attitude Nimprimez ce mail que si c'est vraiment nécessaire

Date de réception de l'AR: 20/04/2023 033-243301454-20230412-DE_2023_33-DE

Commission de surcadethement des particuliers de la Gironde

ECK Sylvie, né(e) HENRY Dossier N°000122039742

Créancier/Chargé: SGC COUTRAS

### INFORMATIONS DOSSIER

comsuren33@benquo-france, fr Gardonnaire: MACKANAMO AURELIE Courrie):

0556001407

Fast

T41: 0556001472

Unité de gratien: 215

000122039742 Nº Doebler:

Constabistion: de la Girende

Cause redigibit: Redépte:

Mensusifiké retenne par la commission : 0,00 curos

Mediffs) do sorendefrenent: Passif - Liceaciement/chômage

Date de porge :

## INFORMATIONS DÉBITEUR

BCK Sylvie, né(t) HENRY

21/10/1965 # BORDEAUX Né(e) le : APT 3, 12 Rue JEAN JACQUES ROUSSBAU, 33350 CASTILLON-LA-BATAILLE Adresse:

Ouvriors non qualifiès / Chômeur CSP & strantion pro. :

Séparé(s) Locataire Situation familiale: Situation logement:

Aucune Personnes à charge ;

CH RDF: 211066HENRY

LIBOURNE

Date de réception de l'AR: 20/04/2023
033-243301454-20230412-DE 2023_33-DE

HCK Sylvin, selte) HEHRY Descriet Nº1008122019342

Commissions de susciadornesent des penticuliess de la Otrombe

STITUS THON PUNANCIEUS

KLDSBOLWICEB	Debrus	Children
RSA	813.00	
Al. LogitAPI.	265 00	
TUTAL		778.00
CHANCIE		
41.40	Ordense	Coditioner
20 10 10 10	400,00	
Fortait Chauffage	0006	
Forfait Habitation	100011	
Forfials de hare	22100	
TOTAL		ST THE ST
		1186.00
PATROHOBYZ	and the same of th	-
Aucim perfilmoine	000	Constitution of the last
TOTAL		4

Decement confidencia, 11 refixe is standing to deader do survedettement telle qu'elle est centine du secrétariat de la Commission de servedetement in 87/8/2023 14:16:23.691
Ediré pur Christophe ADDA
Le 01/8/2023 14:16:23.69

La 01/03/2023 14:16:22.691

Page 1 sur 7

Date de réception de l'AR: 20/04/2023 033-243301454-20230412-DE_2023_33-DE

LIBOURNE Date de réception de l'AR: 20/04/2023 033-243301454-20230412-DE_2023_33-DE

EVENEMENTS BOF DU DOSSIER

Commission de surendettement des particuliers de la Gironde

ECK Sylvie, n6(e) HENRY Dossier N°000122039742

Le 16/09/2022

Recevabilité

Date de décision; 15/09/2022

Consumin de cartodonesses: des perfection de la Disonde

ECK Sylve, sign HENRY Unsee Proposizion Hiz

Date de sejaine: 08/09/2622

Date de dépot 07/09/2022

Le 16/09/2022

827,95 101.51

-

į į

C29-CAPACHE NICHTER

SASTINGO TON

Denes par char_aes colstantes sucreau praver.

DETTES

Orientations

Date de décision: 15/09/2022

Orientation: RP see LJ

Le OT/INDUZZ

Relance Notification.

Nature de la refance: actualisation des crismens

Soment bills ga'tills gat stember die verstigsricht die in Commission die versuchstammes we B169,5983 Sesbitz det Le 610,1000) sesbitzen Devanent omfisionski, if i vilkte la situation de damles de auroaleste Edité pa Oxistopie ADDA MES VI.D

Decument confidentel. Il refiète la situation du datiter de corendationent telle qu'elle est comme du secrétarist de la Commission de serventettement en 1982/2023 14:16:22.69.

Edité par Christophe ADDA

REGA VI.0

Page 4 sur 7 Le 01/03/2023 14:16:22.691

Date de réception de l'AR: 20/04/2023 033-243301454-20230412-DE_2023_33-DE

Commission de runemlettement des particuliers de la Gironde

ECK Sylvie, nė(e) HENRY Dossier N°0001 22039742

Meanes imposées suite à RP sans LJ

Le 12/11/2022

Date de décision: 10/11/2022

Le 27/12/21/22

Validation des meseres imposées suite à RP suns LJ

Date d'application: 10/11/2022

LIBOURNE

Date de réception de l'AR: 20/04/2023 033-243301454-20230412-DE_2023_33-DE

INFORMATIONS MESURES

Commission de surendettensest des particuliers de la Gironde

ECK Sylvie, n6(e) HENRY Dossier N°000122039742

Information:

Tableau des créances

Date d'application des megures:

10/11/2022

Crismes effecte ő ë 301.58 227,95 Mentant de la crésace Cade gritchet AM Crimerier 2 RM Créanche I OM 17/18/19/26 -3184400776 120563-6148 Crientier / RA BDF SUEZ BAU FRANCE 1203636170 COUTTRAS

Le 01/03/2023 14:16:22.691 Document confidential. It refible to stration du dossier de surandettament tolle qu'alle aut connuer du secrétarias de la Cententesion de surendectement en 01/80/2023 14:16:22.691

Edité par Christophe ADDA

Le 01/03/2023 14:16:22.691

Band Carlo

Le 01/03/2023 14:16:22.691 Page 5 sur?

Decument confidental. If reflets to strastion du docater de serendettonnent telle qu'elle est comme du secrétarist de la Commission de surendettement au 01/83/2013 14:16:22.691

Edité par Christophe ADDA

Le 01/83/2013 14:16:22.69

ME94 VI.0

Page 6 sur 7

LIBOURNE Date de réception de l'AR: 20/04/2023 033-243301454-20230412-DE_2023_33-DE

Commission de surenfettement des particuliers de la Gironde

ECK Sylvie, néje) HRNRY Doesier N°000122039742

# MOTIVATIONS

Doctment confidential. Il refike la situation die dossier de surradellement telle qu'elle est cannue da secrétarist de la Commission de surradellement an 11/19/2023 14;16;22,69.

Le 01/3/2023 14;16;22,69.
MEGS VI.0

Le 01/03/2023 14:16:22,691 PAUL SUR?

## BC 80000 Effacement surendettement de Monsieu POIRIER JEAN PASCAL

LIBOURNE

Date de réception de l'AR: 20/04/2023

[033-243301454-20230412-DE_2023_33-DE

De: christophe.adda <christophe.adda@dgfip.finances.gouv.fr>

Envoyés: Mon, 20 Mar, 2023 à 15:23 À : comptabilite@castillonpujols.fr

Cc: DOLEU Myriam (33), CONSEILLERS AUX DECIDEURS LOCAUX CASTILLON-LA-BATAILLE, secretariat@castillonpujols.fr

image1 (1,4 KB) eco-logo.glf (1,6 KB) - Téléchargement de toutes les

0

Les images non montrées VOIR LES PHOTOS | TOUJOURS MONTRER LES IMAGES DE CET EXPÉDITEUR

#### Bonjour,

Suite à la décision de la commission de surendettement, il convient d'effacer la totalité des dettes de M POIRIER JEAN PASCAL pour un montant de

Nom/RS	POIRIE	R - Jean Pasc	al		CP - Ville	33890 - JUI	ILLAC	
Totalisation de	s pièces non s Paiements	oldées (3 - 97	(1,92) Restes à paye	9r	Encalssements		Restes à recouvrer	
	0	0,00 €	0	0,00 €	0	0,00€	3	971.92€

#### Liste des pièces (total 5 pièces)

Budget	Туре	Nature	Numéro	Emission	Montant pièce	Solde TTC	Afficher
80000	Article(s) de rôle	6-2203	28/0	1/2021	486,17€	486,17 €	Cars Pieces
80000	Article(s) de rôle	3-2129	26/0	1/2022	432,00 €	432,00 €	Cos Peces
80000	Article(s) de rôle	3-2361	29/0	1/2020	366,20 €	53,75 €	Cyts Pieces

Vous trouverez en pièces jointes la décision de la banque de France.

L'effacement de la dette doit donner lieu à un mandat au compte 6542 de 971.92€ accompagné de la délibération correspondante.

Il convient de prévoir les crédits au budget.

Il convient de prévoir les credits au douget.

Je précise que les décisions de la commission s'imposent à nous et les effacements demandés doivent obligatoirement être mandatés: la mesure imposée par la commission entre en application et entraîne l'effacement de toutes les dettes non professionnelles du débiteur, arrêtées à la date de la décision de la commission.

Cordialement,

Christophe ADDA
Contrôleur Principal des Finances
Publiques

JOGFIPSGC GOUTRAS anlenne de RAUZAN
DRFIP Nouvelle Aquitaine et Gironde
tel: 05.57.84.84.11
Fax: 01.23.45.67.89

Eco- Adoptez l'éco-attitude attitude

LIBOURNE 033-243301454-20230412-DE_2023_33-DE

POIRIER JEAN POIRIER Katia, né(e) JEAN Dossier N°000122012244

Créancier/Chargé: SGC COUTRAS

#### INFORMATIONS DOSSIER

Gestionnaire: DOURNEY CHRISTINE

0556001407 Tél: 0556005368 Fax:

Courriel:

comsuren33@banque-france.fr

Unité de gestion :

215

No Dossier :

000122012244

Commission: de la Gironde

Redépôt :

Oui

Cause redépôt :

Autres changement de la situation personnelle (conditions de vie, santé,...) / Changement de situation professionnelle

(nouvel emploi, chômage, retraite...)

Motif(s) du surendettement : Passif - Baisse des ressources / Passif - Licenciement/chômage / Passif - Maladie/ accident/invalidité

Mensualité retenue par la commission :

0,00 euros

Date de purge :

#### INFORMATIONS DÉBITEUR

#### POIRIER JEAN

Né(e) le :

14/08/1970 à BORDEAUX

Adresse:

1 Lieu-dit LE BOURG, 33890 JUILLAC

CSP & situation pro. :

Ouvriers agricoles / Chômeur

Situation familiale:

Marié(e)

Situation logement:

Locataire

Personnes à charge :

3 personnes - 17 ans, 18 ans, 22 ans

Clé BDF:

140870POIRI

### INFORMATIONS CODÉBITEUR

 Date de réception de l'AR; 20/04/2023 033-243301454-20230412-DE_2023_39-DE

POIRIER JEAN POIRIER Katia, né(e) JEAN Dossier N°000122012244

POIRIER Katia, né(e) JEAN

Né(e) le: 01/06/1975 à

01/06/1975 à LESPARRE-MEDOC

Adresse:

1 Lieu-dit LE BOURG, 33890 JUILLAC

CSP & situation pro.:

Ouvriers agricoles / Chômeur

Situation familiale:

Marié(e)

Situation logement:

Locataire

Personnes à charge :

Aucune

Clé BDF: 010675JEAN

POIRIER Katia, né(e) JEAN Dossier N°000122012244 POIRIER JEAN

# SITUATION FINANCIERE

RESSOURCES	Débiteur	Codébiteur
RSA	99,00	
Al. Chôma e	1 042,00	
Rente Accid	00'88	
Prest. fam	00'661	
Al. Logt/APL	410,00	
TOTAL		1 798.00

CHARGES	Débiteur	Codébiteur
Loyer	016,00	
Forfait Chauffage	204,00	35,00
Forfait Habitation	224,00	38,00
Forfait de base	1 176,00	201,00
TOTAL		2 494,00

PATRIMOINE	Débiteur	Codébiteur
Véhicule/moto	1,00	
TOTAL		

LIBOURNE Date de réception de l'AR: 20/04/2023

033-243301454-20230412-DE_2023_33-DE

POIRIER JEAN POIRIER Katia, né(e) JEAN Dossier N°000122012244

				Situation	Situation contractuelle	T Silver		SHEWS -S	Situation actuelle	e	
DETTES	REFEDE	Raf Créancier 1	Réf Crémoier 2	Date octroi	Mostant initial	Taux %	Durée	Menasalité contractuelle	Moutant rethant dit	Montant impayé	Montant exigible
Autres dettes bancaires											
CRCAM D AQUITAINE	1203259252			06/06	00,00	00'0	0	00,00	00'0	2 144,95	
Dettes sur crédit à la consommation	ation										
COFIDIS	1203259342			14/04/2003	7 500,00	00,00	0	00'0	580,81	1 308,83	
Dettes sociales											
POLE EMPLOI NOUVELLE AQUITAINE										8 674.36	
	1203259311									2761.00	
POLE EMPLOI NOUVELLE AQUITAINE								65.60		1 750 60	
	1203259302							20,06		00,007	
Dettes sur charges courantes											
EDF SERVICE CLIENT										10 440	
	1203259264	prob.								17,216	
ENGIE								00 0		2 503 53	
	1203259349							0,00		CC,500. 2	
SOGEDO 4										65.73	
	1203259339									67,73	
BOUYGUES TELECOM										487 40	
	1203259319									10t	

Page 4 sur 14

POIRIER Katia, né(e) JEAN

POIRIER JEAN

Dossier N°000122012244

# LIBOURNE Date de réception de l'AR: 20/04/2023 033-243301454-20230412-DE_2023_33-DE

			•								
				Situation	Situation contractuelle				Situation actuelle	De	
DETTES	RefBDF	Ref Creancier I	Réf Créancier 2	Date octroi	tef Creancier 2 Date octroi Montant initial	Taux %	Durche	Mensualité	Montant restant di	Mostant impayé	Montant exigible
ASSUREO	1203259335									1 112,47	
ECA ASSURANCES	1203259330									1 242,02	
SGC COUTRAS	1203259325	3184525004								951,76	
Dettes de logement											
BAYLE											
	1203264003									390,00	

Page 5 sur 14

LIBOURNE Commission de surendettement des particuliers de la Gironde Date de réception de l'AR: 20/04/2023 033-243301454-20230412-DE_2023_33-DE

POIRIER JEAN POIRIER Katia, né(e) JEAN Dossier N°000122012244

#### **EVÈNEMENTS BDF DU DOSSIER**

Le 13/05/2022

Recevabilité

Date de décision: 12/05/2022

Date de saisine: 02/05/2022

Date de dépot: 17/03/2022

Le 13/05/2022

Orientation

Date de décision: 12/05/2022

Orientation: RP sans LJ

Le 03/06/2022

**Relance Notification** 

Nature de la relance: actualisation des créances

#### Commission de surendettement des particuliers de la Gironde Date de réception de l'AR: 20/04/2023

LIBOURNE

Date de réception de l'AR: 20/04/2023
033-243301454-20230412-DE_2023_33-DE

POIRIER JEAN POIRIER Katia, né(e) JEAN Dossier N°000122012244

Le 07/06/2022 à 16h14

Réponse actualisation des créances

Statut de la réponse: Transmis le 07/06/2022 à 16h14, réceptionné par la BDF

Le 09/07/2022

Mesures imposées suite à RP sans LJ

Date de décision: 07/07/2022

Le 02/09/2022

Validation des mesures imposées suite à RP sans LJ

Date d'application: 07/07/2022

Date de réception de l'AR: 20/04/2023
 033-243301454-20230412-DE_2023_33-DE

POIRIER JEAN POIRIER Katia, né(e) JEAN Dossier N°000122012244

INFOR	MATION	IS MESI	IRES

Information:

#### Tableau des créances

Date d'application des mesures :

07/07/2022

Créancier / Réf BDF	Réf Créancier 1	Réf Créancier 2	Code guichet	Montant de la créance	Créance effacée
BAYLE					
1203264003				390,00	Oui
EDF					
SERVICE					
CLIENT				972,21	Qui
1203259264					
ENGIE					
1203259349				2 503,53	Oui
SOGEDO 4					105.0
1203259339				852,73	Oui
BOUYGUES					
TELECOM				487,40	Oui
1203259319				,	
ASSUREO					
1203259335				1 112,47	Qui
ECA					
ASSURANCES				1 242,02	Oui
1203259330					
SGC	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·				~
COUTRAS	3184525004			951,76	Oui
1203259325				·	
COFIDIS					
1203259342				1 889,64	Oui
POLE					
EMPLO1					

Date de réception de l'AR; 20/04/2023
 033-243301454-20230412-DE_2023_33-DE

POIRIER JEAN POIRIER Katia, né(c) JEAN Dossier N°000122012244

Créancier / Réf BDF	Réf Créancier 1	Réf Créancier 2	Code guichet	Montant de la créance	Créance effacée
NOUVELLE AQUITAINE 1203259302				1 750,60	Oui
POLE EMPLOI NOUVELLE AQUITAINE 1203259311				8 674,36	Oui
CRCAM D AQUITAINE 1203259252				2 144,95	Oui

033-243301454-20230412-DE 2023 33-DE

POIRIER JEAN POIRIER Katia, né(e) JEAN Dossier Nº000122012244

#### **MOTIVATIONS**

Dans sa séance du 12 mai 2022, la Commission de surendettement des particuliers de la Gironde a constaté la situation de surendettement de: Monsieur JEAN POIRIER et Madame KATIA POIRIER né(e) JEAN demeurant : 1 LD LE BOURG 33890 JUILLAC et a prononcé la recevabilité de leur dossier. Agé de 51 ans, Monsieur POIRIER est ouvrier viticole et est au chômage depuis 03/2021. Agée de 47 ans, Madame POIRIER est ouvrière viticole et est au chômage depuis 07/2021. Ils sont mariés et ont 3 enfants à leur charge, âgés de 21 ans, de 17 ans et de 16 ans. Les ressources sont composées des allocations chômage, d'une rente accident du travail, de l'allocation logement, des prestations familiales et du revenu de solidarité active. Les ressources sont évaluées à 1798,00 EUR et les charges à 2494,00 EUR. Il a été déterminé un minimum légal à laisser à leur disposition de 1576,03 EUR, une capacité de remboursement de -696,00 EUR et un maximum légal de remboursement de 221,97 EUR. La Commission, après examen du dossier, a retenu une mensualité de remboursement de 0,00 EUR. L'historique du dossier est le suivant : - 17/03/2022 : Dépôt du dossier - 12/05/2022 : Décision de la commission : recevabilité et orientation vers un rétablissement personnel sans liquidation judiciaire Leur patrimoine n'est constitué que de biens meublants et/ou de biens non professionnels indispensables à l'activité professionnelle ou de biens dépourvus de valeur marchande ou dont les frais de vente seraient manifestement disproportionnés au regard de leur valeur vénale. Compte tenu de cette situation irrémédiablement compromise, de l'absence d'actif réalisable, et après avoir pris en compte les observations des parties, la commission a décidé dans sa séance du 07/07/2022, d'imposer une mesure de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire. En l'absence de contestation dans un délai de 30 jours, l'effacement des dettes s'imposera aux parties à la date de cette décision. Monsieur POIRIER et Madame POIRIER devront continuer à régler à échéance les charges courantes. La Commission les invite à demander, dès que cela est possible, la mensualisation des charges et impositions courantes pour une meilleure gestion de leur budget mensuel. La commission procède à des mesures de publicité au BODACC (Bulletin officiel des annonces civiles et commerciales) pour permettre aux créanciers qui n'ont pas été avisés de sa décision de former un recours auprès du secrétariat de la commission qui transmettra le dossier au tribunal compétent. Les titulaires de créances disposent d'un délai de deux mois à compter de cette publicité pour exercer leurs recours. À l'expiration de ce délai, les créances sont éteintes. Les créanciers concernés ne peuvent plus exiger de règlement. Si les débiteurs bénéficient d'un effacement des dettes de contributions et cotisations sociales (caisse de retraite de base et/ou complémentaire), le montant de la pension de retraite sera diminué proportionnellement aux versements non effectués. Afin de percevoir l'intégralité de la pension de retraite, les débiteurs ont la possibilité, à lout moment, de régler les impayés de contributions et de cotisations sociales.

Commission de surendettement des particuliers de la Gironde Date de réception de l'AR: 20/04/2023

LIBOURNE

033-243301454-20230412-DE_2023_33-DE

POIRIER JEAN POIRIER Katia, né(e) JEAN Dossier N°000122012244

Créancier/Chargé: SGC COUTRAS

#### INFORMATIONS DOSSIER

Nº Dossier :

000122012244

Commission:

de la Gironde

Gestionnaire:

DOURNEY CHRISTINE

Tél: 0556005368

Courriel:

comsuren33@banque-france.fr

Débiteur :

POIRIER JEAN

Co-Débiteur :

POIRIER Katia, né(e) JEAN POIRIER Katia, né(c) JEAN

#### LISTE DES REPONSES SUR LE DOSSIER

Date de la réponse	Type de réponse créancier	Statut de la réponse
07/06/2022 à 16h14	Démanas actualization des automos	Transmis le 07/06/2022 à 16h14,
V//V0/2022 a 101114	Réponse actualisation des créances	réceptionné par la BDF

LIBOURNE Commission de surendettement des particuliers de la Gironde Date de réception de l'AR: 20/04/2023 033-243301454-20230412-DE_2023_33-DE

POIRIER JEAN POIRIER Katia, né(e) JEAN Dossier N°000122012244

#### REPONSES ACTUALISATION DES CREANCES

Date de la réponse :

07/06/2022 à 16h14

Statut: Transmis le 07/06/2022

à 16h14, réceptionné

par la BDF

Validé par :

François ALEJO

Liste des créances

Nº Référence BDF	Réf Créancier 1	Réf Créancier 2	Créancier	Code Guichet	Type d' actualisation	Effectué le
1203259325	3184525004		SGC COUTRAS		Modification	07/06/2022

LIBOURNE Commission de surendettement des particuliers de la Gironde Date de réception de l'AR: 20/04/2023 033-243301454-20230412-DE_2023_33-DE

POIRIER JEAN POIRIER Katia, né(e) JEAN Dossier N°000122012244

Date de la réponse :

07/06/2022 à 16h14

Créance

1203259325

Code mouvement:

Modification

**IDENTIFICATION** 

Créancier:

SGC COUTRAS

Chargé :

**CODIQUE: 033064** 

CODIQUE / CIB:

Code postal: 33230

Code postal:

Prénom: François

Référence BDF :

1203259325

Référence créancier 1 :

3184525004

Référence créancier 2 :

Contact créancier :

Nom: ALEJO

Ta: 0557589146

Courriel: francois.alejo@dgfip.finances.gouv.fr

Code guichet:

**CARACTERISTIQUES** 

Autres dettes sur Catégorie de la dette :

charges courantes

Montant mensuel du loyer :

Déchéance du terme : Non

Date de déchéance du terme :

Capital:

Restant dû:

Taux nominal/débiteur annuel:

Montant impayé/Solde après-

951,76

vente:

Nombre de loyers prévus au

contrat :

Durée (en mois): Montant exigible : Montant remboursement:

Bien restitué :

Montant de l'option de l'achat :

Nb d'échéances impayées : Date d'octroi du crédit : Date de début du contrat :

Document confidentiel. Il restète la situation du dossier de surendettement telle qu'elle est connue du secrétariat de la Commission de surendettement au 16/03/2023 17:13:47.992

LIBOURNE Commission de surendettement des particuliers de la Gironde Date de réception de l'AR: 20/04/2023 033-243301454-20230412-DE_2023_33-DE

POIRIER JEAN POJRIER Katia, né(e) JEAN Dossier N°000122012244

POURSUITE		
Poursuite:	Non	
		CAUTION
Caution Principa	le :	
Nom:		Prénom :
Tél:		Fax:
	Courriel:	
		CESSION/TRANSFERT
Nom du créancies	r;	
Nom du chargé :		
		OBSERVATIONS



## DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CASTILLON-PUJOLS

#### N° DE_2023_34 Séance du 12 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois et le douze avril, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Castillon-Pujols, régulièrement convoqué, s'est réuni à RUCH, sous la présidence de Monsieur le Président, Jacques BREILLAT.

Date de convocation : 04/04/2023 Nombre de membres en exercice : 46 Nombre de membres présents : 40

Nombre de suffrages exprimés : pour : 42, contre : 0, abstention : 0

Procurations: BRIMALDI Philippe par JOST Florence, LAVIGNAC Marie-Claude par THIBEAU

#### Daniel

<u>Présents</u>: BREILLAT Jacques, COUTAREL Patrick, POIVERT Liliane, DELONGEAS Jean-Claude, FAURE Marie-Christine, DUDON Bernard, CONDOT Delphine, BLANC Thierry, MOMBOUCHER Ghislaine, PAULETTO Patrice, DUCOUSSO Jean-Claude, LABRO Pascal, QUEBEC Pascale, NICOINE Eric, MAUGEY Serge, ESCALIER Fernand, JOST Florence, JOUANNO Christine, LAFAGE Sylvie, ANGELY Jacques, BOURDIER Christian, DUVAL Viviane, PAQUIER Didier, PREVOT René, FALGUEYRET François, LAMOUROUX Bernard, DELFAUT Jean-Claude, CIRA Gilles, RAYNAUD François, BOUCHON Bernard, QUEBEC Christophe, VIANDON Raymond, THIBEAU Daniel, AMBLEVERT David, GAUTHIER Bernard, CHANTEGREL Geneviève, FAURE Charles, VARLIETTE Joëlle, DE MIRAS Gérard, HARDY Robert.

Excusés: GEROMIN Michel, NOMPEIX Claude, FROMENTIER Jacky, ZARIOUH Nadia, GAUTHIER Pierre

#### Objet : Reconduction et fixation du montant de la taxe GEMAPI pour 2023

Le Président rappelle les dispositions de l'article 1530 bis du code général des impôts permettant au conseil communautaire d'instituer et percevoir une taxe en vue de financer la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations.

Afin de financer cette compétence coûteuse, les collectivités peuvent faire appel à leur budget général et/ou prélever une taxe additionnelle.

Les élus votent un produit, dont le montant par habitant ne peut dépasser 40€. Celui-ci est ensuite réparti sur les différentes taxes foncières (taxe d'habitation, taxes sur le foncier bâti et non bâti, cotisation foncière des entreprises).

Depuis 2018, la Communauté de Communes Castillon-Pujols exerce la compétence GEMAPI et dispose donc de la faculté d'instaurer la taxe afférente.

C'est dans ce cadre que le Conseil Communautaire a décidé le 28 septembre 2020 (délibération n°_N° 55-28-09-20/ N°55-2020) l'instauration de la taxe GEMAPI.

Le Président propose de se prononcer au titre de l'année 2023 sur le montant du produit attendu soit 130 000 € correspondant aux dépenses de fonctionnement et d'investissement résultant de l'exercice de la compétence.

LIBOURNE
Date de réception de l'AR: 20/04/2023
033-243301454-20230412-DE_2023_34-DE

Vu l'article 1530 bis du code général des impôts,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents, décide de :

- **RECONDUIRE** la taxe GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations).
- ARRETER le produit de ladite taxe à 130 000€
- CHARGER le Président de notifier cette décision aux service préfectoraux.

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures.

Le Président

Jacques BREILLA

CASTILLON

**PUJOLS** 

Pour copie conforme



#### N° DE_2023_35 Séance du 12 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois et le douze avril, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Castillon-Pujols, régulièrement convoqué, s'est réuni à RUCH, sous la présidence de Monsieur le Président, Jacques BREILLAT.

Date de convocation : 04/04/2023 Nombre de membres en exercice : 46 Nombre de membres présents : 40

Nombre de suffrages exprimés : pour : 42, contre : 0, abstention : 0

Procurations: BRIMALDI Philippe par JOST Florence, LAVIGNAC Marie-Claude par THIBEAU

Daniel

<u>Présents</u>: BREILLAT Jacques, COUTAREL Patrick, POIVERT Liliane, DELONGEAS Jean-Claude, FAURE Marie-Christine, DUDON Bernard, CONDOT Delphine, BLANC Thierry, MOMBOUCHER Ghislaine, PAULETTO Patrice, DUCOUSSO Jean-Claude, LABRO Pascal, QUEBEC Pascale, NICOINE Eric, MAUGEY Serge, ESCALIER Fernand, JOST Florence, JOUANNO Christine, LAFAGE Sylvie, ANGELY Jacques, BOURDIER Christian, DUVAL Viviane, PAQUIER Didier, PREVOT René, FALGUEYRET François, LAMOUROUX Bernard, DELFAUT Jean-Claude, CIRA Gilles, RAYNAUD François, BOUCHON Bernard, QUEBEC Christophe, VIANDON Raymond, THIBEAU Daniel, AMBLEVERT David, GAUTHIER Bernard, CHANTEGREL Geneviève, FAURE Charles, VARLIETTE Joëlle, DE MIRAS Gérard, HARDY Robert.

Excusés: GEROMIN Michel, NOMPEIX Claude, FROMENTIER Jacky, ZARIOUH Nadia, GAUTHIER Pierre

#### Objet: Garantie d'emprunt

Le Président expose que cet emprunt a pour objectif le financement de la Concession Publique d'Aménagement « pour le renouveau du centre de Castillon-la-Bataille ». Il précise que Incité a sollicité ARKEA Banque Entreprises et Institutionnels pour le recours à un emprunt d'un montant maximum de 3 000 000 €.

ARKEA Banque Entreprises et Institutionnels a conditionné l'octroi de ce financement à Incité à une garantie d'emprunt en cas de défaillance d'Incité, à hauteur de 45% soit 1 500 000 €.

Le Président précise que la garantie de la Communauté de Communes s'élève à 35% de l'emprunt total (soit 1 050 000€) et 10% pour la commune (soit 350 000€) et que cela n'opère pas la capacité de la CDC à contracter de nouveaux emprunts. IL ajoute que le Conseil départemental de la Gironde est susceptible de reprendre à son compte la garantie.

#### Article 1er:

Le Bureau communautaire de la Communauté de Communes de Castillon-Pujols accorde sa garantie pour le remboursement de toutes sommes dues en principal à hauteur de 35 % (quotité garantie) augmentées dans la même proportion de tous intérêts, intérêts de retard, commissions, indemnités, frais et accessoires, au titre du contrat de prêt d'un montant maximum 3 000 000 € qui sera contracté par Incité auprès d'ARKEA Banque Entreprises et Institutionnels.

L'offre de financement est jointe en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

#### Article 2:

Les conditions financières de ce prêt sont les suivantes :

- Montant maximum du prêt : 3 000 000 €
- Phase de mobilisation : jusqu'au 30 avril 2023
- Durée du prêt : 8 ans à compter de la fin de la phase de mobilisation
- Taux d'intérêt pendant la phase d'amortissement : taux fixe de 2,10 % maximum, sous réserve d'ajustements dans les conditions et selon les modalités prévues au contrat de prêt
- Périodicité des échéances : annuelle
- Mode d'amortissement : progressif avec un différé d'amortissement sur les 5 premières années
- Commission d'engagement : commission globale de 0,50% du montant du financement

#### Article 3:

Au cas où l'organisme bénéficiaire de cette garantie, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes dues aux échéances convenues, la Communauté de Communes de Castillon Pujols s'engage à en effectuer le paiement en ses lieux et places en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

#### Article 4:

Le Bureau communautaire de la Communauté de Communes de Castillon-Pujols s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de ce prêt.

#### Article 5:

Incité devra transmettre à la Communauté de Communes de Castillon-Pujols ses comptes annuels dont les documents comptables certifiés - avant le 30 juin de l'année suivant la date d'entrée en vigueur de cette délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents, décide :

- D'ACCORDER une garantie d'emprunt à hauteur de 35% au prêt d'un montant maximum 3 000 000 € (soit 1 050 000 €) qui sera contracté par Incité auprès d'ARKEA Banque Entreprises et Institutionnels
- D'AUTORISER le Président ou son représentant à intervenir au contrat de prêt qui sera signé entre ARKEA Banque Entreprises et Institutionnels et Incité, ainsi que tout document y afférant.

#### Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures.

Le Président

Jacques BREILLAT



LIBOURNE
Date de réception de l'AR: 20/04/2023
033-243301454-20230412-DE_2023_35-DE



#### N° DE_2023_36 Séance du 12 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois et le douze avril, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Castillon-Pujols, régulièrement convoqué, s'est réuni à RUCH, sous la présidence de Monsieur le Président, Jacques BREILLAT.

Date de convocation : 04/04/2023 Nombre de membres en exercice : 46 Nombre de membres présents : 40

Nombre de suffrages exprimés : pour : 42, contre : 0, abstention : 0

Procurations: BRIMALDI Philippe par JOST Florence, LAVIGNAC Marie-Claude par THIBEAU

**Daniel** 

<u>Présents</u>: BREILLAT Jacques, COUTAREL Patrick, POIVERT Liliane, DELONGEAS Jean-Claude, FAURE Marie-Christine, DUDON Bernard, CONDOT Delphine, BLANC Thierry, MOMBOUCHER Ghislaine, PAULETTO Patrice, DUCOUSSO Jean-Claude, LABRO Pascal, QUEBEC Pascale, NICOINE Eric, MAUGEY Serge, ESCALIER Fernand, JOST Florence, JOUANNO Christine, LAFAGE Sylvie, ANGELY Jacques, BOURDIER Christian, DUVAL Viviane, PAQUIER Didier, PREVOT René, FALGUEYRET François, LAMOUROUX Bernard, DELFAUT Jean-Claude, CIRA Gilles, RAYNAUD François, BOUCHON Bernard, QUEBEC Christophe, VIANDON Raymond, THIBEAU Daniel, AMBLEVERT David, GAUTHIER Bernard, CHANTEGREL Geneviève, FAURE Charles, VARLIETTE Joëlle, DE MIRAS Gérard, HARDY Robert.

Excusés: GEROMIN Michel, NOMPEIX Claude, FROMENTIER Jacky, ZARIOUH Nadia, GAUTHIER Pierre

# Objet : Versement d'une avance de subvention de fonctionnement au budget annexe de l'Office de Tourisme de Territoire

Le Président indique aux membres du Conseil Communautaire que chaque année le vote des 4 budgets de la collectivité se fait dans le courant du mois d'avril.

Le budget de l'Office de Tourisme de Territoire nécessite d'avoir une trésorerie suffisante pour couvrir les dépenses courantes jusqu'à cette période.

Afin d'éviter des problèmes de trésorerie que pourrait rencontrer l'Office de Tourisme du Territoire Castillon-Pujols durant le 1^{er} trimestre de l'année comptable N, le Président propose de verser une avance sur la subvention, au maximum égale à 50 % de la subvention votée à l'année N-1,

#### Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents :

 DECIDE de verser, si nécessaire, avant le vote du budget de l'année en cours, une avance de subvention au budget annexe de l'office de Tourisme (80080) au maximum égale à 50 % de la subvention votée à l'année N-1

LIBOURNE
Date de réception de l'AR: 20/04/2023
033-243301454-20230412-DE_2023_36-DE

 DONNE tous pouvoirs au Président pour effectuer les formalités administratives nécessaires et signer tous documents utiles,

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures.

Le Président

**Jacques BREILLAT** 



# Règlement Intérieur du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes CASTILLON-PUJOLS

Adopté lors du Conseil Communautaire du ......2023

# SOMMAIRE

Chapitre I: Organisation des séances du Conseil Communautaire	
Article 1 : Périodicité des séances	2
Article 2 : Convocation	
Article 3 : Ordre du jour	
Article 4 : Accès aux dossiers	
Article 5 : Questions orales, questions écrites et amendements	
Chapitre II: Tenue des séances du Conseil Communautaire	3
Article 6 : Accès et tenue du public	3
Article 7 : Séance à huis clos	
Article 8 : Présidence	
Article 9 : Secrétariat de séance	4
Article 10 : Quorum	
Article 11 : Suppléance-pouvoir	4
Chapitre III : Organisation des débats	4
Article 12 : Déroulement de la séance	
Article 13 : Suspension de séance	
Article 14 : Modalité de vote	
Article 15 : Débat d'orientation de budget	
Article 16: procès-verbaux	5
Chapitre IV: Organisation des Commission intercommunales	5
Article 17 : Création	5
Article 18 : Rôle	
Article 19 : Composition	
Article 20 : Fonctionnement	
Chapitre V: Fonctionnement du Bureau	6
Article 21 : Composition	6
Article 22 : Attribution	7
Article 23 : Organisation des réunions	7
Article 24 : Tenue des réunions	7
Chapitre VI : Fonctionnement de la Conférences des maires	
Article 25 : Composition	
Article 26: Attribution	
Article 27 : Organisation des réunions	
Article 28 : Tenue des réunions	***********************
Chapitre VII : Dispositions diverses	Q
Article 29 : Modifications	
Article 30 : Application	
Alucie 50 . Application	Q

# **CHAPITRE I: ORGANISATION DES SEANCES DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

#### Article 1 : Périodicité des séances

Le conseil communautaire se réunit au moins une fois par trimestre (article L. 5211-11 du code général des collectivités territoriales).

Le Président peut réunir le conseil chaque fois qu'il le juge utile.

#### **Article 2: Convocations**

Toute convocation est faite par le président (article L. 2121-10 du CGCT par renvoi de l'article L. 5211-1 du même code).

Cinq jours francs au moins avant la tenue de la réunion, la convocation est adressée aux conseillers communautaires par voie dématérialisée à l'adresse électronique communiquée. Il est possible pour les conseillers de la recevoir par écrit à leur domicile en le demandant aux services.

En cas d'urgence, le délai de convocation peut être abrégé par le président, sans toutefois pouvoir être inférieur à un jour franc. Dans ce cas, le président en rend compte dès l'ouverture du conseil communautaire, lequel se prononce définitivement sur l'urgence et peut décider de renvoyer en tout ou partie l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour à une séance ultérieure.

La convocation indique les questions portées à l'ordre du jour et précise la date, l'heure et le lieu de la réunion.

Elle est mentionnée au registre des délibérations, affichée ou publiée.

Elle peut être accompagnée d'une note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération. Il n'y a pas de caractère obligatoire pour la CDC Castillon-Pujols dans la mesure où la CDC ne comprend pas de commune de plus de 3500 habitants).

#### Article 3: Ordre du jour

Le Président fixe l'ordre du jour des séances du conseil communautaire.

L'ordre du jour est reproduit sur la convocation et porté à la connaissance du public.

Les affaires inscrites à l'ordre du jour peuvent être préalablement soumises pour avis aux commissions intercommunales compétentes.

#### Article 4: Accès aux dossiers

Tout membre du conseil communautaire a le droit, dans le cadre de sa fonction, d'être informé des affaires de la communauté qui font l'objet d'une délibération (article L. 2121-13 du CGCT par renvoi de l'article L. 5211-1 du même code).

Durant les 5 jours précédant la séance, les conseillers communautaires peuvent consulter les dossiers au siège de la communauté aux jours et heures ouvrables.

Si la délibération concerne un contrat de service public, le projet de contrat ou de marché accompagné de l'ensemble des pièces peut être consulté dans les mêmes conditions (article L. 2121-12 du CGCT par renvoi de l'article L. 5211-1 du même code).

Dans tous les cas, ces dossiers seront tenus en séance à la disposition des membres de l'assemblée.

# Article 5 : Questions orales, questions écrites et amendements

#### Questions orales:

Les conseillers communautaires ont le droit d'exposer en séance du conseil des questions orales ayant trait aux affaires de la communauté (article L. 2121-19 du CGCT sur renvoi de l'article L. 5211-1 du même code).

Les questions orales sont traitées à la fin de chaque séance du conseil.

Le Président ou le vice-président compétent y répond directement.

Si le nombre, l'importance ou la nature des questions orales le justifie, le président peut décider de les traiter dans le cadre d'une séance du conseil communautaire spécialement organisée à cet effet.

#### Questions écrites :

Chaque membre du conseil communautaire peut adresser au président des questions écrites sur toute affaire ou tout problème concernant la communauté ou l'action communautaire.

Ces questions devront être transmises au président au plus tard 48 heures avant la séance afin de lui permettre de bénéficier du temps nécessaire pour y répondre.

#### Amendements:

Des amendements peuvent être déposés sur toutes les affaires inscrites à l'ordre du jour du conseil communautaire.

Ils doivent être motivés, rédigés et signés par le ou les conseillers communautaires rédacteurs et remis au président de la communauté au plus tard 48 heures avant la tenue de la séance où sont examinées les affaires qui font l'objet de l'amendement.

#### CHAPITRE II: TENUE DES SEANCES DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

#### Article 6 : Accès et tenue du public

Les séances du conseil communautaire sont publiques (article L. 2121-18 du CGCT sur renvoi de l'artîcle L. 5211-1 du même code).

L'accès au public est autorisé dans la limite des places disponibles et dans le respect des règles de sécurité et sanitaires.

Il doit observer le silence durant toute la durée de la séance. Toutes marques d'approbation ou de désapprobation sont interdites. Toute personne qui trouble le bon déroulement de la séance peut être expulsée de l'auditoire par le président.

#### Article 7 : Séance à huis clos

Sur demande de cinq membres ou du président de la communauté, le conseil communautaire peut décider, sans débat, à la majorité absolue des suffrages exprimés, de se réunir à huit clos (article L. 2121-18 du CGCT par renvoi de l'article L. 5211-1 du même code).

#### Article 8 : Présidence

Le conseil communautaire est présidé par le Président de la communauté et, à défaut, par son remplaçant (article L. 2121-14 du CGCT par renvoi de l'article L. 5211-1 du même code).

Dans les séances où le compte administratif du président est débattu, le conseil communautaire élit son Président. Dans ce cas, le Président peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion, mais il doit se retirer au moment du vote.

Le Président a seul la police des séances du conseil communautaire. Il dirige les débats, ouvre et lève la séance et maintient l'ordre.

#### Article 9 : Secrétariat de séance

Au début de chaque séance, le conseil nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire (article L. 2121-15 du CGCT par renvoi de l'article L. 5211-1 du même code).

Le Président peut adjoindre à ce ou ces secrétaire(s) un ou plusieurs auxiliaire(s) pris en dehors de l'assemblée.

#### Article 10: Quorum

Le conseil communautaire ne délibère valablement que lorsque la majorité de ses membres en exercice est présente (article L. 2121-17 du CGCT par renvoi de l'article L. 5211-1 du même code).

Les pouvoirs donnés par les membres absents à leurs collègues n'entrent pas dans le calcul du quorum.

Si, après une première convocation, ce quorum n'est pas atteint, le conseil communautaire est à nouveau convoqué à trois jours au moins d'intervalle. Il délibère alors valablement sans condition de quorum.

Le quorum doit être constaté à chaque délibération.

#### Article 11 : Suppléance - pouvoir

Tout conseiller communautaire empêché d'assister à une séance du conseil est tenu d'en informer le président avant chaque séance et de prévenir son suppléant le cas échéant (article L. 5211-6 du CGCT). A défaut, il est considéré absent.

Si le conseiller communautaire ne dispose pas de suppléant ou si son suppléant est lui-même empêché, il peut donner pouvoir de voter en son nom à un autre conseiller communautaire. Dans ce cas, le pouvoir doit être daté, signé et remis au président en début de séance.

Chaque conseiller communautaire ne peut détenir qu'un seul pouvoir (sauf disposition particulière : ex. Etat d'urgence)

# **CHAPITRE III: ORGANISATION DES DEBATS**

#### Article 12 : Déroulement de la séance

A l'ouverture de la séance, le Président constate le quorum, proclame la validité de la séance, cite les pouvoirs reçus et fait désigner un secrétaire de séance.

Ensuite, les affaires inscrites à l'ordre du jour sont soumises au conseil communautaire.

Le Président de la communauté peut demander préalablement au Président de la commission intercommunale concernée un compte rendu de l'avis exprimé par cette commission sur l'affaire en question.

Le Président accorde la parole en cas de réclamation d'un conseiller sur l'affaire qui est soumise au conseil.

Le Président peut également retirer la parole au membre du conseil communautaire qui trouble le bon déroulement de la séance.

#### Article 13 : Suspension de séance

La suspension de séance est décidée à tout moment par le Président de séance.

Le Président peut mettre aux voix toute demande de suspension de séance formulée par au moins 10 conseillers communautaires.

Il revient au Président de fixer la durée des suspensions de séance.

#### Article 14 : Modalités de vote

Les délibérations sont prises à la majorité absolue des suffrages exprimés (article L. 2121-20 du CGCT par renvoi de l'article L. 5211-1 du même code).

Le conseil communautaire vote selon deux modalités :

- au scrutin public à main levée;
- au scrutin secret si un tiers des membres présents le réclame ou s'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation

Les bulletins ou votes nuls et les abstentions ne sont pas comptabilisés.

Lorsqu'il y a partage égal des voix et à condition que le scrutin ne soit pas secret, la voix du Président est prépondérante.

#### Article 15 : Débat d'orientation budgétaire

Le débat d'orientation budgétaire n'est pas obligatoire pour la CDC Castillon-Pujols car elle ne compte pas de commune de plus de 3500 habitants.

#### Article 16: Procès-verbaux

Les séances du conseil communautaire donnent lieu à l'établissement d'un procès-verbal de l'intégralité des débats.

Au début de chaque séance, le Président soumet à l'approbation de l'assemblée le procès-verbal de la séance précédente dans la mesure où il a pu être établi et adressé à l'ensemble des conseillers.

Toute correction portée au procès-verbal d'une séance est mentionnée dans le procès-verbal de la séance suivante au cours de laquelle la rectification a été demandée.

Le procès-verbal peut être consulté à tout moment par les membres du conseil communautaire.

#### CHAPITRE IV: ORGANISATION DES COMMISSIONS INTERCOMMUNALES

#### Article 17 : Création

Les commissions intercommunales sont créées par délibération du conseil communautaire au regard des compétences exercées par la communauté.

Par délibération N° 38-28-09-20/ N°38-2020 en date du 28 septembre 2020 le conseil communautaire a décidé de créer 9 commissions intercommunales permanentes :

- Commission « Développement Economique »
- Commission « Finances »
- Commission « Petite enfance-Enfance-Jeunesse »
- Commission « PLUi »
- Commission « Communication-Médiathèques-Grands Evènements »
- Commission « Développement Durable-Transition Ecologique-PAT »
- Commission « Solidarités-France Services »
- Commission « Schéma de Mutualisation Intercommunal »
- Commission « Infrastructures Numériques- Mobilité »

Le conseil communautaire peut décider de créer des commissions intercommunales temporaires afin d'examiner des affaires spécifiques.

#### Article 18: Rôle

Ces commissions sont chargées d'étudier les dossiers de leur compétence et préparer les délibérations et décisions qui seront soumises au conseil communautaire.

Elles n'ont aucun pouvoir de décision. Elles émettent de simples avis ou formulent des propositions.

Elles peuvent également être consultées pour avis sur certains dossiers par le Bureau Communautaire.

#### **Article 19: Composition**

Chaque commission comprend un membre désigné au sein des conseils municipaux des communes adhérentes.

Peuvent siéger au sein de ces commissions des conseillers municipaux des communes membres de la communauté.

Les conseillers communautaires et les conseillers municipaux des communes membres de la communauté peuvent assister aux réunions de toute commission autre que celle dont ils sont membres après en avoir informé le président de la commission et le DGS au moins 5 jours avant la réunion.

#### Article 20: Fonctionnement

Lors de la première réunion de chaque commission, il est procédé à la désignation d'un Vice-Président afin que ce dernier puisse convoquer les membres de la commission et présider la réunion en cas d'absence ou d'empêchement du Président.

Chaque commission se réunit lorsque le Président le juge utile. Toutefois, il doit réunir la commission à la demande de la majorité de ses membres.

La convocation est adressée 8 jours avant la tenue de la réunion par voie dématérialisée à l'adresse électronique communiquée. Il est possible pour les membres de la recevoir par écrit à leur domicile en le demandant aux services.

La convocation précise l'ordre du jour de la réunion de la commission et, le cas échéant, est accompagnée de documents nécessaires.

Les séances des commissions ne sont pas publiques, sauf décision contraire prise à la majorité des membres présents.

Les commissions statuent à la majorité des membres présents.

# **CHAPITRE V: FONCTIONNEMENT DU BUREAU**

#### **Article 21: Composition**

Le Bureau est composé du Président, des Vice-Présidents et des Conseillers Communautaires délégués (article L. 5211-10 du CGCT).

Par délibération n° 2022-128 en date du 9 novembre 2022, le conseil communautaire a fixé la composition du bureau comme suit :

#### Président :

- Jacques BREILLAT

#### Vice-Présidents

- 1er : COUTAREL Patrick Développement Economique
- 2ème : POIVERT Liliane Habitat/Cadre de vie
- 3^{ème}: DELONGEAS Jean-Claude Finances
- 4ème : FAURE Marie-Christine Petite-enfance/Enfance/Jeunesse
- 5ème: DUDON Bernard Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
- 6^{ème} : CONDOT Delphine Communication-Médiathèques-Grands évènements
- 7^{ème} : BLANC Thierry Développement durable/Transition écologique/Projet Alimentaire Territorial
- 8ème: MOMBOUCHER Ghislaine Solidarités/France-Services
- 9ème: PAULETTO Patrice Schéma de mutualisation intercommunal

#### Conseillers Communautaires délégués :

- Jean-Claude DUCOUSSO Attractivité touristique
- Labro Pascal Infrastructures numériques /Mobilités.

#### **Article 22: Attributions**

Le bureau peut recevoir délégation d'une partie des attributions du conseil communautaire (article L. 5211-10 du CGCT).

#### Article 23 : Organisation des réunions

Le bureau se réunit en moyenne tous les 15 jours et selon un planning défini en début d'année civile et chaque fois que le Président le juge utile.

La convocation, accompagnée de l'ordre du jour de la réunion, est faite par le Président. Elle est adressée aux membres du bureau au moins 5 jours avant la tenue de la réunion.

#### Article 24 : Tenue des réunions

Les réunions du bureau ne sont pas publiques.

Le Président assure la présidence du bureau. Il ouvre et clôture les réunions.

#### **CHAPITRE VI: CONFERENCE DES MAIRES**

#### **Article 25: Composition**

La Conférence des Maires est composée du Président, des Vice-Présidents et éventuellement d'autres membres du bureau (article L. 5211-10 du CGCT).

Par délibération n°16-16-07-2020/n°13-2020 en date du 9 décembre 2022, le conseil communautaire a fixé la composition de la conférence des maires comme suit :

- Monsieur Jacques BREILLAT : Président
- Monsieur Patrick COUTAREL : Vice-Président
- Madame Liliane POIVERT : Vice-Présidente
- Monsieur Jean-Claude DELONGEAS : Vice-Président
- Madame Marie-Christine FAURE : Vice-Présidente
- Monsieur Bernard DUDON: Vice-Président
- Madame Delphine CONDOT: Vice-Présidente
- Monsieur Thierry BLANC: Vice-Président
- Monsieur Patrice PAULETTO: Vice-Président
- Madame Pascale QUEBEC : Membre de la Conférence des Maires
- Monsieur Jacques ANGELY : Membre de la Conférence des Maires
- Monsieur Michel GEROMIN : Membre de la Conférence des Maires
- Monsieur Christian BOURDIER : Membre de la Conférence des Maires
- Madame Viviane DUVAL : Membre de la Conférence des Maires
- Monsieur Claude NOMPEIX : Membre de la Conférence des Maires
- Monsieur Jacky FROMENTIER : Membre de la Conférence des Maires
- Monsieur Bernard LAMOUROUX : Membre de la Conférence des Maires
- Monsieur François FALGUEYRET : Membre de la Conférence des Maires
- Madame Marie-Claude LAVIGNAC : Membre de la Conférence des Maires
- Monsieur Jean-Claude DELFAUT : Membre de la Conférence des Maires
- Monsieur Gilles CIRA : Membre de la Conférence des Maires
- Monsieur Patrick NARDOU : Membre de la Conférence des Maires

LIBOURNE
Date de réception de l'AR: 20/04/2023
033-243301454-20230412-DE_2023_37-DE

- Monsieur François RAYNAUD : Membre de la Conférence des Maires
- Monsieur Raymond VIANDON : Membre de la Conférence des Maires
- Monsieur Pascal LABRO : Membre de la Conférence des Maires
- Monsieur Daniel THIBEAU : Membre de la Conférence des Maires
- Monsieur David AMBLEVERT : Membre de la Conférence des Maires
- Monsieur Bernard GAUTHIER : Membre de la Conférence des Maires
- Monsieur Gérard DE MIRAS : Membre de la Conférence des Maires
- Monsieur Robert HARDY: Membre de la Conférence des Maires.
- Monsieur Pierre GAUTHIER : Membre de la Conférence des Maires

#### **Article 26: Attributions**

La Conférence des Maires peut recevoir délégation d'une partie des attributions du conseil communautaire (article L. 5211-10 du CGCT).

#### Article 27 : Organisation des réunions

La Conférence des Maires se réunit en moyenne tous les deux mois (sauf en août) selon un planning défini en début d'année civile.

La convocation, accompagnée de l'ordre du jour de la réunion, est faite par le Président. Elle est adressée aux membres au moins 5 jours avant la tenue de la réunion.

#### Article 28 : Tenue des réunions

Les réunions la Conférence des Maires ne sont pas publiques.

Le Président assure la présidence la Conférence des Maires. Il ouvre et clôture les réunions.

#### **CHAPITRE VII: DISPOSITIONS DIVERSES**

#### **Article 29: Modification**

Le présent règlement peut faire l'objet de modifications par délibération du conseil communautaire sur demande du Président ou d'au moins un tiers des conseillers communautaires.

#### Article 30 : Application du règlement

Le présent règlement est applicable au conseil communautaire dès sa transmission au contrôle de légalité.

Un nouveau règlement intérieur doit être adopté à chaque renouvellement du conseil communautaire dans les six mois qui suivent son installation. Dans l'attente, le règlement adopté par le précédent organe délibérant demeure en vigueur.





#### N° DE_2023_37 Séance du 12 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois et le douze avril, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Castillon-Pujols, régulièrement convoqué, s'est réuni à RUCH, sous la présidence de Monsieur le Président, Jacques BREILLAT.

Date de convocation : 04/04/2023 Nombre de membres en exercice : 46 Nombre de membres présents : 40

Nombre de suffrages exprimés : pour : 42, contre : 0, abstention : 0

Procurations: BRIMALDI Philippe par JOST Florence, LAVIGNAC Marie-Claude par THIBEAU

Daniel

<u>Présents</u>: BREILLAT Jacques, COUTAREL Patrick, POIVERT Liliane, DELONGEAS Jean-Claude, FAURE Marie-Christine, DUDON Bernard, CONDOT Delphine, BLANC Thierry, MOMBOUCHER Ghislaine, PAULETTO Patrice, DUCOUSSO Jean-Claude, LABRO Pascal, QUEBEC Pascale, NICOINE Eric, MAUGEY Serge, ESCALIER Fernand, JOST Florence, JOUANNO Christine, LAFAGE Sylvie, ANGELY Jacques, BOURDIER Christian, DUVAL Viviane, PAQUIER Didier, PREVOT René, FALGUEYRET François, LAMOUROUX Bernard, DELFAUT Jean-Claude, CIRA Gilles, RAYNAUD François, BOUCHON Bernard, QUEBEC Christophe, VIANDON Raymond, THIBEAU Daniel, AMBLEVERT David, GAUTHIER Bernard, CHANTEGREL Geneviève, FAURE Charles, VARLIETTE Joëlle, DE MIRAS Gérard, HARDY Robert.

Excusés: GEROMIN Michel, NOMPEIX Claude, FROMENTIER Jacky, ZARIOUH Nadia, GAUTHIER Pierre

#### Objet : Approbation du règlement intérieur du Conseil Communautaire

Vu le code général des Collectivités territoriales (CGCT) et notamment ses articles L.2121-8 et L.5211-1,

Considérant l'installation du Conseil communautaire de la Communauté de Communes Castillon-Pujols lors de la séance du 9 novembre 2022,

Considérant que la Communauté de Communes Castillon-Pujols compte parmi ses communes membres des communes de plus de 3500 habitants,

Considérant que le conseil communautaire doit approuver son règlement intérieur dans les six mois suivant son installation,

Vu le projet de règlement intérieur du Conseil Communautaire pour le mandat 2022/2026, ci-joint,

# Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents, décide de :

- APPROUVER le règlement intérieur du Conseil Communautaire
- CHARGER le Président de l'exécution de la présente délibération et de tous les actes qui s'y rattachent.

#### Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures.

Le Président

**Jacques BREILLAT** 



#### N° DE_2023_38 Séance du 12 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois et le douze avril, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Castillon-Pujols, régulièrement convoqué, s'est réuni à RUCH, sous la présidence de Monsieur le Président, Jacques BREILLAT.

Date de convocation : 04/04/2023 Nombre de membres en exercice : 46 Nombre de membres présents : 40

Nombre de suffrages exprimés : pour : 42, contre : 0, abstention : 0

Procurations: BRIMALDI Philippe par JOST Florence, LAVIGNAC Marie-Claude par THIBEAU

Daniel

<u>Présents</u>: BREILLAT Jacques, COUTAREL Patrick, POIVERT Liliane, DELONGEAS Jean-Claude, FAURE Marie-Christine, DUDON Bernard, CONDOT Delphine, BLANC Thierry, MOMBOUCHER Ghislaine, PAULETTO Patrice, DUCOUSSO Jean-Claude, LABRO Pascal, QUEBEC Pascale, NICOINE Eric, MAUGEY Serge, ESCALIER Fernand, JOST Florence, JOUANNO Christine, LAFAGE Sylvie, ANGELY Jacques, BOURDIER Christian, DUVAL Viviane, PAQUIER Didier, PREVOT René, FALGUEYRET François, LAMOUROUX Bernard, DELFAUT Jean-Claude, CIRA Gilles, RAYNAUD François, BOUCHON Bernard, QUEBEC Christophe, VIANDON Raymond, THIBEAU Daniel, AMBLEVERT David, GAUTHIER Bernard, CHANTEGREL Geneviève, FAURE Charles, VARLIETTE Joëlle, DE MIRAS Gérard, HARDY Robert.

Excusés : GEROMIN Michel, NOMPEIX Claude, FROMENTIER Jacky, ZARIOUH Nadia, GAUTHIER Pierre

#### Objet : Adhésion à L'agence technique départementale " Gironde Ressources "

Vu l'article L5511-1 du code général des collectivités territoriales qui dispose que : « Le département, des communes et des établissements publics intercommunaux peuvent créer entre eux un établissement public dénommé agence départementale. Cette agence est chargée d'apporter, aux collectivités territoriales et aux établissements publics intercommunaux du département qui le demandent, une assistance d'ordre technique, juridique ou financier. » ;

Vu la délibération du Conseil Départemental de la Gironde en date du 14 décembre 2016 ayant pour objet d'approuver la création de cet établissement public administratif;

Vu les statuts de l'agence technique départementale dénommée « Gironde Ressources », adoptés par l'Assemblée Générale Constitutive en date du 24 mai 2017 ;

Vu le règlement intérieur de l'agence technique départementale « Gironde Ressources » adopté par le conseil d'administration en date du 18 mars 2018 ;

Considérant que le Département décide de créer l'Agence technique départementale « Gironde Ressources » afin d'apporter aux communes et établissements publics intercommunaux une assistance d'ordre technique, juridique et financier;

Considérant que l'Agence technique départementale « Gironde Ressources » répond aux besoins d'ingénierie de l'EPCI, après en avoir délibéré,

# Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité des membres présents, décide de :

- APPROUVER les statuts de l'agence technique départementale « Gironde Ressources », joints en annexe de la présente délibération ;
- ADHERER à « Gironde Ressources ;
- APPROUVER le versement d'une cotisation annuelle dont le montant a été fixé par l'assemblée générale à 50 euros;
- APPROUVER le règlement intérieur de l'agence technique départementale « Gironde Ressources »;
- DESIGNER le Président ou son représentant ainsi que son suppléant pour siéger au sein de « Gironde Ressources »
- DESIGNER le Président ou son représentant ainsi que son suppléant pour siéger à l'assemblée générale :
  - M. Raymond VIANDON, en qualité de titulaire
  - M. Patrice PAULETTO, en qualité de suppléant
- AUTORISER le Président à signer tous les documents relatifs à cette décision.

#### Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité.
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures.

Le Président

**Jacques BREILLAT** 

# CONVENTION RELATIVE À LA SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT ALLOUÉE PAR

# LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CASTILLON / PUJOLS

#### **AU SDIS 33 POUR 2023**

#### **ENTRE:**

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Gironde, dont le siège est sis 22, Boulevard Pierre 1er à Bordeaux (33081), représenté par son Président, Monsieur Jean-Luc GLEYZE, dûment habilité par délibération du Conseil d'Administration n°2021-073 du 10 décembre 2021, et dénommé ci-après "le SDIS 33".

#### ET

 La Communauté de Communes CASTILLON / PUJOLS, dont le siège est sis 1, Allées de la République à CASTILLON-LA-BATAILLE (33350), représentée par son Président, Monsieur Jacques BREILLAT, dûment habilité par délibération du Conseil Communautaire et dénommée ci-après "la Communauté de Communes".

#### IL EST CONVENU CE QUI SUIT:

# **ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION**

La présente convention définit les modalités d'attribution par la Communauté de Communes CASTILLON / PUJOLS, d'une subvention de fonctionnement de 6.115,46 € au bénéfice du SDIS 33, attribuée au titre de l'exercice 2023, dans le cadre de l'actualisation des contributions intercommunales assise sur la population DGF 2022 par rapport à la population DGF 2002.

Cette subvention inclut la réalisation par le SDIS 33 des opérations de contrôle des points d'eau incendie publics et la gestion des points d'eau privés entrant dans la catégorie des services ne relevant pas des missions propres de l'établissement.

Les modalités de réalisation de ces opérations et des démarches administratives sont définies dans une convention signée par ailleurs entre le SDIS et les EPCI ou les communes, en application de l'arrêté préfectoral du 26 juin 2017 portant Règlement Départemental de la Défense Extérieure Contre l'Incendie (RD DECI) sur le département de la Gironde, chapitre II paragraphe B et chapitre IV.

#### **ARTICLE 2 – DISPOSITIONS FINANCIÈRES**

La subvention de fonctionnement de 6.115,46 € fera l'objet d'un seul versement dès son approbation par le Conseil Communautaire et la signature conjointe de la convention par le Président du Conseil d'Administration du SDIS 33 et le Président de la Communauté de Communes.

LIBOURNE

Date de réception de l'AR: 20/04/2023
033-243301454-20230412-DE_2023_39-DE

#### **ARTICLE 3 – LITIGES**

En cas de contestations, litiges ou autres différends éventuels sur l'interprétation ou l'exécution de la présente convention, et à défaut d'accord amiable entre les parties, le contentieux sera porté devant le Tribunal Administratif de Bordeaux.

#### ARTICLE 4 - ENTRÉE EN VIGUEUR ET DURÉE DE LA CONVENTION

La présente convention entrera en vigueur à sa date de signature par les parties concernées.

Fait en deux exemplaires originaux

A Bordeaux, le

Le Président
du Service Départemental d'Incendie
et de Secours de la Gironde

Le Président
de la Communauté de Communes
CASTILLON / PUJOLS

Jean-Luc GLEYZE

**Jacques BREILLAT** 



#### N° DE_2023_39 Séance du 12 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois et le douze avril, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Castillon-Pujols, régulièrement convoqué, s'est réuni à RUCH, sous la présidence de Monsieur le Président, Jacques BREILLAT.

Date de convocation : 04/04/2023 Nombre de membres en exercice : 46 Nombre de membres présents : 40

Nombre de suffrages exprimés : pour : 42, contre : 0, abstention : 0

Procurations: BRIMALDI Philippe par JOST Florence, LAVIGNAC Marie-Claude par THIBEAU

**Daniel** 

<u>Présents</u>: BREILLAT Jacques, COUTAREL Patrick, POIVERT Liliane, DELONGEAS Jean-Claude, FAURE Marie-Christine, DUDON Bernard, CONDOT Delphine, BLANC Thierry, MOMBOUCHER Ghislaine, PAULETTO Patrice, DUCOUSSO Jean-Claude, LABRO Pascal, QUEBEC Pascale, NICOINE Eric, MAUGEY Serge, ESCALIER Fernand, JOST Florence, JOUANNO Christine, LAFAGE Sylvie, ANGELY Jacques, BOURDIER Christian, DUVAL Viviane, PAQUIER Didier, PREVOT René, FALGUEYRET François, LAMOUROUX Bernard, DELFAUT Jean-Claude, CIRA Gilles, RAYNAUD François, BOUCHON Bernard, QUEBEC Christophe, VIANDON Raymond, THIBEAU Daniel, AMBLEVERT David, GAUTHIER Bernard, CHANTEGREL Geneviève, FAURE Charles, VARLIETTE Joëlle, DE MIRAS Gérard, HARDY Robert.

Excusés: GEROMIN Michel, NOMPEIX Claude, FROMENTIER Jacky, ZARIOUH Nadia, GAUTHIER Pierre

#### Objet: Convention subvention de fonctionnement du SDIS 33 pour 2023

Le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Gironde a délibéré le 9 décembre 2022 pour vous inviter à reconduire en 2023 la participation volontaire allouée par les EPCI et les communes à son financement.

Les contributions communales et intercommunales restent en effet toujours assises sur la population DGF 2002. Ce sont ainsi 350 000 habitants supplémentaires qui ne sont pas pris en compte dans le calcul des contributions alors que cette croissance démographique continue de se traduire par une hausse du nombre d'opérations assurées par le SDIS. L'année 2022 marquera ainsi un nouveau record avec plus de 145 000 interventions réalisées contre 86 625 interventions en 2002, soit une croissance de 67 %.

Partant de ce constat, l'ensemble des collectivités locales girondines ont accepté, sous l'égide du représentant de l'État, le principe d'une participation volontaire qui vise à compenser pour partie ce manque. Il doit permettre au SDIS de procéder aux recrutements et aux renouvellements de matériels nécessaires au maintien de la qualité de sa réponse opérationnelle en tout point du département.

Ce mécanisme de financement volontaire accepté par la quasi-totalité des collectivités est reconduit depuis 2019. Cette année, pour tenir compte de la hausse importante des contributions obligatoires

basée sur l'inflation, le conseil d'administration a décidé de réduire l'enveloppe annuelle des participations volontaires des communes et EPCI à 2 millions d'euros, dont 500 000 € pour les collectivités hors Bordeaux Métropole, contre 4,7 millions d'euros environ en 2022.

Au total, l'effort financier appelé auprès des communes et EPCI augmente de 2,5 % environ par rapport à 2022. Le conseil départemental augmente quant à lui sa contribution de 2,5 % également, prend en charge le coût de la revalorisation du point d'indice, soit un surcoût de 2.1 millions d'euros sur l'exercice 2023, et maintient sa subvention de soutien à l'investissement à hauteur de 2 millions d'euros.

L'enveloppe des participations volontaires hors Bordeaux Métropole a été ventilée entre chaque collectivité de manière à conserver la même clef de répartition que précédemment et en tenant compte de l'évolution démographique individuelle entre 2022 et 2021.

La subvention sollicitée inclut la réalisation par le SDIS de la Gironde des opérations de contrôle des points d'eau incendie publics ainsi que la gestion des points d'eau privés entrant dans la catégorie des services ne relevant pas des missions propres de l'établissement. Cette prestation est réalisée à titre gratuit pour les collectivités ayant accepté le versement de leur participation volontaire, soit directement, soit par l'intermédiaire de leur EPCI de rattachement. Elle fait l'objet d'une autre convention DECI triennale, spécifique à la mise en œuvre des contrôles.

Ainsi la participation de la Communauté de Communes Castillon-Pujols s'élève pour l'année 2023 à 6 115.46€.

Le Président donne lecture du projet de convention. (Jointe en annexe).

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents, décide de :

- DONNER une suite favorable à la demande du SDIS selon les termes décrits dans le projet de convention joint, et de verser une contribution volontaire pour l'année 2023 à hauteur de 6 115.46 €.
- AUTORISER le Président à signer tout acte nécessaire à l'application de la présente délibération.

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures.

Le Président

**Jacques BREILLAT** 

Pour copie conforme

PUJOLS



#### N° DE_2023_40 Séance du 12 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois et le douze avril, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Castillon-Pujols, régulièrement convoqué, s'est réuni à RUCH, sous la présidence de Monsieur le Président, Jacques BREILLAT.

Date de convocation : 04/04/2023 Nombre de membres en exercice : 46 Nombre de membres présents : 40

Nombre de suffrages exprimés : pour : 42, contre : 0, abstention : 0

Procurations: BRIMALDI Philippe par JOST Florence, LAVIGNAC Marie-Claude par THIBEAU

Daniel

<u>Présents</u>: BREILLAT Jacques, COUTAREL Patrick, POIVERT Liliane, DELONGEAS Jean-Claude, FAURE Marie-Christine, DUDON Bernard, CONDOT Delphine, BLANC Thierry, MOMBOUCHER Ghislaine, PAULETTO Patrice, DUCOUSSO Jean-Claude, LABRO Pascal, QUEBEC Pascale, NICOINE Eric, MAUGEY Serge, ESCALIER Fernand, JOST Florence, JOUANNO Christine, LAFAGE Sylvie, ANGELY Jacques, BOURDIER Christian, DUVAL Viviane, PAQUIER Didier, PREVOT René, FALGUEYRET François, LAMOUROUX Bernard, DELFAUT Jean-Claude, CIRA Gilles, RAYNAUD François, BOUCHON Bernard, QUEBEC Christophe, VIANDON Raymond, THIBEAU Daniel, AMBLEVERT David, GAUTHIER Bernard, CHANTEGREL Geneviève, FAURE Charles, VARLIETTE Joëlle, DE MIRAS Gérard, HARDY Robert.

Excusés: GEROMIN Michel, NOMPEIX Claude, FROMENTIER Jacky, ZARIOUH Nadia, GAUTHIER Pierre

#### Objet : Engagement mission " Service Civique " et demande d'agrément.

Dans le cadre de l'activité des Médiathèques Communautaires, les animations et sollicitations des partenaires sont en constantes évolution depuis la fin de la crise sanitaire.

La Vice-Présidente en charge des Médiathèques propose d'accueillir des personnes volontaires par le biais d'une mission de service civique au sein des Médiathèques communautaires pour renforcer l'équipe de professionnels et de bénévoles à compter de septembre 2023.

L'objectif de l'engagement de service civique est à la fois, de mobiliser les jeunes et de leur proposer un nouveau cadre d'engagement, dans lequel ils pourront mûrir, gagner en confiance, en compétences, et prendre le temps de réfléchir à leur propre avenir, tant citoyen que professionnel.

Le recours à un service civique permettrait de renforcer le travail des professionnels, complètera l'investissement des bénévoles et contribuera au développement du lien entre l'équipement culturel et ses publics : information de la population, liens avec les établissements scolaires et accueils de loisirs, présence lors des événements, imaginer des jeux pour informer la population.

Le Service Civique s'adresse aux jeunes âgés de 16 à 25 ans et jusqu'à 30 ans pour les jeunes en situation de handicap :

- Sans condition de diplôme (seule la motivation compte)
- Engagement volontaire de 6 à 12 mois au service de l'intérêt général
- Durée hebdomadaire entre 24h00 et 35h00
- Inscrit dans le code du service national et non pas dans le code du travail
- 80 % de l'indemnité par l'Etat.

# Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents, décide de :

- AUTORISER le Président à introduire un dossier de demande d'agrément;
- AUTORISER la formalisation des missions;
- DONNER son accord de principe à l'accueil de jeune en service civique volontaire, avec démarrage dès que possible après agrément;
- AUTORISER le Président à signer tout acte nécessaire à l'application de la présente délibération.

#### Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures.

Le Président

**Jacques BREILLAT** 



#### N° DE_2023_41 Séance du 12 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois et le douze avril, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Castillon-Pujols, régulièrement convoqué, s'est réuni à RUCH, sous la présidence de Monsieur le Président, Jacques BREILLAT.

Date de convocation : 04/04/2023 Nombre de membres en exercice : 46 Nombre de membres présents : 40

Nombre de suffrages exprimés : pour : 42, contre : 0, abstention : 0

Procurations: BRIMALDI Philippe par JOST Florence, LAVIGNAC Marie-Claude par THIBEAU

#### Daniel

Présents: BREILLAT Jacques, COUTAREL Patrick, POIVERT Liliane, DELONGEAS Jean-Claude, FAURE Marie-Christine, DUDON Bernard, CONDOT Delphine, BLANC Thierry, MOMBOUCHER Ghislaine, PAULETTO Patrice, DUCOUSSO Jean-Claude, LABRO Pascal, QUEBEC Pascale, NICOINE Eric, MAUGEY Serge, ESCALIER Fernand, JOST Florence, JOUANNO Christine, LAFAGE Sylvie, ANGELY Jacques, BOURDIER Christian, DUVAL Viviane, PAQUIER Didier, PREVOT René, FALGUEYRET François, LAMOUROUX Bernard, DELFAUT Jean-Claude, CIRA Gilles, RAYNAUD François, BOUCHON Bernard, QUEBEC Christophe, VIANDON Raymond, THIBEAU Daniel, AMBLEVERT David, GAUTHIER Bernard, CHANTEGREL Geneviève, FAURE Charles, VARLIETTE Joëlle, DE MIRAS Gérard, HARDY Robert.

Excusés: GEROMIN Michel, NOMPEIX Claude, FROMENTIER Jacky, ZARIOUH Nadia, GAUTHIER Pierre

#### Objet : Aides directes aux entreprises

Le Président expose que par délibération en date du 13 septembre 2019, la Communauté de Communes s'est engagée à accompagner les entreprises par une aide financière selon plusieurs critères inscrits dans ladite délibération.

Ces participations doivent donner lieu à une délibération nominative.

Le Président présente le dossier suivant :

Entreprise	Aide au loyer
<b>Le Coin Gourmand</b> (Salon de thé et restauration rapide) 10 rue Jules Ferry – Castillon-la-Bataille	<ul> <li>Superficie: 62 m²</li> <li>Loyer: 464.95 € soit 7.49€/m²</li> <li>Plafond: 5€/m²</li> <li>Subvention/mois:         <ul> <li>5€ x 62 m² x 1 mois = 310€</li> <li>20% x 310 €: 62 €</li> </ul> </li> <li>Subvention totale sur 18 mois: 1 116 €</li> </ul>

#### Alde à l'investissement

#### Factures fourniture de matériels pour :

Cuiseur à riz : 218 € HT
Cuiseur à riz : 216 € HT

#### Matériel d'occasion

Tour réfrigérée : 1500€2 friteuses : 250€

• Evier : 300€

Hotte aspirante: 600€
Lave-main: 120 €
Bain marie: 80 €
Pour un total de 3 284 € HT.

Subvention pour un total de 3 284 € HT :

20% x 3 284 € HT = 656.80 €

#### Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents, décide de :

- ACCEPTER les participations financières proposées ci-dessus,
- DONNER tous pouvoirs au Président pour effectuer les formalités administratives nécessaires et signer tous documents utiles.

#### Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures.

Le Président

**Jacques BREILLAT** 

CASTILLOI PUJOLS



### N° DE_2023_42 Séance du 12 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois et le douze avril, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Castillon-Pujols, régulièrement convoqué, s'est réuni à RUCH, sous la présidence de Monsieur le Président, Jacques BREILLAT.

Date de convocation : 04/04/2023 Nombre de membres en exercice : 46 Nombre de membres présents : 40

Nombre de suffrages exprimés : pour : 42, contre : 0, abstention : 0

Procurations: BRIMALDI Philippe par JOST Florence, LAVIGNAC Marie-Claude par THIBEAU

#### **Daniel**

<u>Présents</u>: BREILLAT Jacques, COUTAREL Patrick, POIVERT Liliane, DELONGEAS Jean-Claude, FAURE Marie-Christine, DUDON Bernard, CONDOT Delphine, BLANC Thierry, MOMBOUCHER Ghislaine, PAULETTO Patrice, DUCOUSSO Jean-Claude, LABRO Pascal, QUEBEC Pascale, NICOINE Eric, MAUGEY Serge, ESCALIER Fernand, JOST Florence, JOUANNO Christine, LAFAGE Sylvie, ANGELY Jacques, BOURDIER Christian, DUVAL Viviane, PAQUIER Didier, PREVOT René, FALGUEYRET François, LAMOUROUX Bernard, DELFAUT Jean-Claude, CIRA Gilles, RAYNAUD François, BOUCHON Bernard, QUEBEC Christophe, VIANDON Raymond, THIBEAU Daniel, AMBLEVERT David, GAUTHIER Bernard, CHANTEGREL Geneviève, FAURE Charles, VARLIETTE Joëlle, DE MIRAS Gérard, HARDY Robert.

Excusés: GEROMIN Michel, NOMPEIX Claude, FROMENTIER Jacky, ZARIOUH Nadia, GAUTHIER Pierre

# Objet : Candidature appel à manifestation d'intérêt sur l'atlas de la biodiversité intercommunal

Le Président expose que depuis le 1er janvier 2020, l'Agence française pour la biodiversité (AFB) et l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS) sont regroupés pour constituer l'Office français pour la biodiversité (OFB). L'OFB est un établissement public de l'Etat à caractère administratif, créé par la loi n° 2019-773 du 24 juillet 2019.

L'OFB contribue, s'agissant des milieux terrestres, aquatiques et marins, à la surveillance, la préservation, la gestion et la restauration de la biodiversité ainsi qu'à la gestion équilibrée et durable de l'eau en coordination avec la politique nationale de lutte contre le réchauffement climatique. L'OFB prend part, dans son domaine de compétence, à l'élaboration, au déploiement et à l'évaluation des politiques publiques. Il travaille également en partenariat étroit avec les acteurs socio-économiques. Il a enfin vocation à aller à la rencontre du public et à mobiliser les citoyens autour d'actions en faveur de la biodiversité.

L'OFB organise un Appel à Manifestation d'Intérêt « Atlas de la biodiversité communale 2023 » (ABC) financé dans le cadre du Plan France Relance.

Connaître la biodiversité, c'est pouvoir agir pour la protéger et la valoriser à partir d'un diagnostic précis. C'est tout l'enjeu porté par les Atlas de la biodiversité communale (ABC).

Un ABC intercommunal est une démarche généralement initiée au niveau communal ou

intercommunal pour acquérir et partager une meilleure connaissance de la biodiversité du territoire concerné. Il constitue une aide à la décision pour les collectivités territoriales ou les structures intercommunales concernées, afin de préserver et valoriser leur patrimoine naturel et sensibiliser les habitants à la nécessaire prise en compte de ces enjeux.

#### Un ABC qui a pour objectif de :

- Mieux connaître la biodiversité sur le territoire d'une commune ou d'un groupe de communes et identifier les enjeux spécifiques liés;
- Sensibiliser et mobiliser les élus, les acteurs socio-économiques et les citoyens à la biodiversité
   ;
- Faciliter la prise en compte de la biodiversité lors de la mise en place des politiques communales ou intercommunales notamment par la traduction des connaissances dans les politiques d'aménagement du territoire (documents d'urbanisme).
- Véritable outil stratégique de l'action locale, ils offrent, bien au-delà d'un simple inventaire naturaliste, une cartographie des enjeux de la biodiversité à l'échelle des territoires, afin de préserver et valoriser leur patrimoine naturel et sensibiliser les habitants à la nécessaire prise en compte de ces enjeux.

# Les objectifs de l'AMI « Atlas de la biodiversité communale » sont de :

- Permettre aux bénéficiaires d'acquérir une information naturaliste suffisamment complète et synthétique, notamment cartographique, nécessaire à l'intégration des enjeux de la biodiversité du territoire dans les actions et stratégies qu'ils portent (politiques publiques, documents d'urbanisme, gestion d'espaces, incitations auprès des particuliers et entreprises, actions de sensibilisation.);
- Favoriser la compréhension et l'appropriation des enjeux de la biodiversité propres au territoire par les élus, les équipes techniques des collectivités ou des structures intercommunales, les acteurs locaux (agriculteurs, forestiers, entreprises, associations, etc.) et les habitants;
- Impliquer les acteurs locaux pour leur permettre d'améliorer la gestion des espaces publics (ou privés) de la commune ou de la structure intercommunale;
- Examiner et intégrer, dans la mesure du possible, les aspects socio-économiques en identifiant les activités locales et leurs impacts, tant positifs que négatifs, sur la biodiversité (étaiement urbain, activité minière, agricole,).

À ces fins, l'OFB favorisera la réalisation d'AMI en soutenant financièrement la réalisation des projets retenus dans le cadre du présent AMI.

L'AMI s'adresse prioritairement à des porteurs de projet de type communes ou structures intercommunales telles que les établissements publics de coopération intercommunale, les syndicats mixtes des parcs naturels régionaux (PNR), les établissements publics territoriaux de bassin, sans que cette liste soit exhaustive.

Toute structure communale ou intercommunale peut déposer un dossier dans le cadre de cet AMI, dès lors que le projet d'ABC s'inscrit dans ses compétences.

Aussi, notre Communauté de Communes est engagée depuis plusieurs années dans une stratégie de développement durable articulée autour de divers projets structurants mais encore « orphelins entre eux », faute de fil conducteur.

La réalisation d'un Atlas de Biodiversité Intercommunal offre une véritable opportunité de bâtir une stratégie politique autour de la biodiversité.

L'idée est que notre démarche s'organise autour d'un inventaire et s'intègre dans le projet de territoire

que la collectivité réinterroge aujourd'hui (mais aussi dans le cadre de l'élaboration de son PLUi-H) au regard des grands changements en cours qui appellent à plus de sobriété et à reconsidérer la nature vis-à-vis des citoyens (« un atout plus qu'une contrainte »).

Cette opération va véritablement enrichir l'engagement et la politique d'actions de la collectivité en faveur de la biodiversité. Sa résonnance aura des effets multiples et une inscription opérationnelle à court et moyen terme, bénéfique pour le territoire.

Pour mener à bien ce projet, une gouvernance collégiale a été pensée autour d'un partenariat riche qui regroupe le Conservatoire des Espaces Naturels Nouvelle-Aquitaine, les syndicats de rivières (SMER'E2M, SYER des Coteaux de Dordogne) et l'établissement de bassin (EPIDOR), dont la coordination sera assurée par la Communauté de Communes.

Ce partenariat associe également les 31 communes de la CDC Castillon-Pujols, ainsi que toutes les structures à compétences techniques spécifiques (pédagogie, connaissance naturaliste, agriculture).

Nous nous inscrivons dans une démarche partenariale dynamique et enrichissante que nous souhaitons ancrer et rendre durable dans le temps et dans tous les projets que nous porterons au sein de notre territoire.

Dans le cas où la candidature présentée par la Communauté de Communes Castillon-Pujols serait retenue pour cette AMI 2023, le plan de financement serait le suivant :

DEPENSES PRODUITS

Nature des dépenses	Montant TTC (€)	Nature des produits	Montant (€)
Dépenses directes liées au projet		Nat 1 V	
Charges de personnels	212 545,00 €	Subventions:	181 383,20 €
dont temps de personnel de la CDC - personnel non permanent (CDD ABC)	157 920,00 €	Office français de la biodiversité	181 383,20 €
dont temps de personnel du CEN - personnel non permanent (CDD ABC)	15 187,50 €		
dont temps de personnel de la CDC valorisé	4 750,00 €		
dont temps de personnel du SMER-E2M valorisé	13 437,50 €		
dont temps de personnel du SYER valorisé	13 437,50 €		
dont temps de personnel d'EPIDOR valorisé	7 812,50 €	Autofinancement	84 783,30 €
Sous-traitance (prestataires)	19 000,00 €	CDC Castillon-Pujols	41 700,80 €
Création d'outils pédagogiques	14 250,00 €	CEN Nouvelle-Aquitaine	3 645,00 €
Création d'outils et démarches de communication	4 750,00 €	Temps de personnel de la CDC valorisé	4 750,00 €
		Temps de personnel du SMER-E2M valorisé	13 437,50 €
		Temps de personnel du SYER valorisé	13 437,50 €
Frais de fonctionnement, déplacements, reprographie (20% des charges de personnels)	34 621,50 €	Temps de personnel d'EPIDOR valorisé	7 812,50 €
TOTAL	266 166,50 €	TOTAL	266 166,50 €

- VALIDER la demande de la Communauté de Communes Castillon-Pujols en réponse à l'Appel à Manifestation d'Intérêt « Atlas de la biodiversité 2023 » proposé par l'Office Français pour la Biodiversité, selon le plan de financement suivant :
  - Montant total de l'opération : 266 166.50€ TTC
  - Financement par l'O.F. B : 181 383.20€ TTC
  - Autofinancement CDC (sur 3 années): 41 700 € TTC
- AUTORISER le Président à déposer cette demande et à valider l'ensemble des pièces afférentes à ce dossier.

#### Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité.
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures.

Le Président

Jacques BREILLAT



#### N° DE_2023_43 Séance du 12 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois et le douze avril, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Castillon-Pujols, régulièrement convoqué, s'est réuni à RUCH, sous la présidence de Monsieur le Président, Jacques BREILLAT.

Date de convocation : 04/04/2023 Nombre de membres en exercice : 46 Nombre de membres présents : 40

Nombre de suffrages exprimés : pour : 42, contre : 0, abstention : 0

Procurations: BRIMALDI Philippe par JOST Florence, LAVIGNAC Marie-Claude par THIBEAU

Daniel

<u>Présents</u>: BREILLAT Jacques, COUTAREL Patrick, POIVERT Liliane, DELONGEAS Jean-Claude, FAURE Marie-Christine, DUDON Bernard, CONDOT Delphine, BLANC Thierry, MOMBOUCHER Ghislaine, PAULETTO Patrice, DUCOUSSO Jean-Claude, LABRO Pascal, QUEBEC Pascale, NICOINE Eric, MAUGEY Serge, ESCALIER Fernand, JOST Florence, JOUANNO Christine, LAFAGE Sylvie, ANGELY Jacques, BOURDIER Christian, DUVAL Viviane, PAQUIER Didier, PREVOT René, FALGUEYRET François, LAMOUROUX Bernard, DELFAUT Jean-Claude, CIRA Gilles, RAYNAUD François, BOUCHON Bernard, QUEBEC Christophe, VIANDON Raymond, THIBEAU Daniel, AMBLEVERT David, GAUTHIER Bernard, CHANTEGREL Geneviève, FAURE Charles, VARLIETTE Joëlle, DE MIRAS Gérard, HARDY Robert.

Excusés: GEROMIN Michel, NOMPEIX Claude, FROMENTIER Jacky, ZARIOUH Nadia, GAUTHIER Pierre

# Objet : Avis sur la demande de modification du décret de l'EPF de Nouvelle-Aquitaine

L'Etablissement Public Foncier de Nouvelle-Aquitaine propose une modification du décret du 30 juin 2008 portant création de l'EPF.

Il s'agit d'une part d'une modification de périmètre : 13 communes (de la communauté de communes Portes d'Aquitaine en Pays de Serre qui fusionne avec la communauté d'agglomération d'Agen) souhaitent adhérer à l'EPF local Agen-Garonne et ainsi se retirer du périmètre de l'EPF Nouvelle-Aquitaine.

D'autre part, ce projet de décret permet de simplifier les dispositions statutaires de l'EPF, qui empêchent actuellement le conseil d'administration de l'EPF de tenir ses réunions en visioconférence.

# Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents, décide de :

DONNER un avis favorable sur cette demande de modification de décret.

Le Président,

LIBOURNE

Date de réception de l'AR: 20/04/2023
033-243301454-20230412-DE_2023_43-DE

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures.

Le Président

**Jacques BREILLAT** 



#### N° DE_2023_44 Séance du 12 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois et le douze avril, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Castillon-Pujols, régulièrement convoqué, s'est réuni à RUCH, sous la présidence de Monsieur le Président, Jacques BREILLAT.

Date de convocation : 04/04/2023 Nombre de membres en exercice : 46 Nombre de membres présents : 40

Nombre de suffrages exprimés : pour : 42, contre : 0, abstention : 0

Procurations: BRIMALDI Philippe par JOST Florence, LAVIGNAC Marie-Claude par THIBEAU

Daniel

<u>Présents</u>: BREILLAT Jacques, COUTAREL Patrick, POIVERT Liliane, DELONGEAS Jean-Claude, FAURE Marie-Christine, DUDON Bernard, CONDOT Delphine, BLANC Thierry, MOMBOUCHER Ghislaine, PAULETTO Patrice, DUCOUSSO Jean-Claude, LABRO Pascal, QUEBEC Pascale, NICOINE Eric, MAUGEY Serge, ESCALIER Fernand, JOST Florence, JOUANNO Christine, LAFAGE Sylvie, ANGELY Jacques, BOURDIER Christian, DUVAL Viviane, PAQUIER Didier, PREVOT René, FALGUEYRET François, LAMOUROUX Bernard, DELFAUT Jean-Claude, CIRA Gilles, RAYNAUD François, BOUCHON Bernard, QUEBEC Christophe, VIANDON Raymond, THIBEAU Daniel, AMBLEVERT David, GAUTHIER Bernard, CHANTEGREL Geneviève, FAURE Charles, VARLIETTE Joëlle, DE MIRAS Gérard, HARDY Robert.

Excusés: GEROMIN Michel, NOMPEIX Claude, FROMENTIER Jacky, ZARIOUH Nadia, GAUTHIER Pierre

#### Objet : Demande de subvention au Département pour le volet diagnostic agricole du PLUi-H

Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal tenant lieu de PLH (PLUi-H) prescrit le 8 février 2023 en Conseil Communautaire comportera un volet spécifique diagnostic agricole répondant aux objectifs du Schéma de Cohérence Territorial (SCoT) du Grand Libournais. Ce diagnostic s'attachera à dresser un portrait de l'agriculture, de ses dynamiques et de ses besoins sur le territoire de l'intercommunalité. Il sera un outil d'aide à la décision pour orienter les choix de développement.

Le territoire de la Communauté de Communes Castillon-Pujols est un territoire rural, où la part d'emploi agricole est supérieure à celle du département. La viticulture représente la filière principale mais fait actuellement face à des contraintes économiques et écologiques de plus en plus fortes. La trame pourpre identifiée par le SCoT définit les terroirs viticoles à préserver en raison de leur importance économique, agronomique, patrimoniale et paysagère.

L'enjeu du territoire repose en partie sur la diversification de son agriculture. Cet enjeu passe par l'identification et la mobilisation de terres potentiellement exploitables, tout en veillant à préserver les espaces naturels et limiter les conflits d'usage avec l'urbanisation.

A l'heure où la lutte contre l'artificialisation des sols est dorénavant inscrite dans le code de l'urbanisme et où la demande des habitants en produits locaux et sains est de plus en plus forte, le territoire

souhaite se doter d'une stratégie pour protéger le foncier agricole, développer et diversifier la production agricole et promouvoir les circuits courts.

L'agriculture interagissant avec une diversité d'enjeux relatifs à l'aménagement du territoire, le diagnostic devra donc analyser ces différentes interactions afin de permettre à la collectivité d'imaginer un projet de territoire cohérent en terme d'équilibre des espaces. Il permettra de traduire les enjeux agricoles et alimentaires au sein du PLUi-H.

Le service agriculture, foncier et tourisme du département de la Gironde sera associé au COPIL du PLUI-H et sera destinataire des rapports intermédiaires et du rapport final d'étude.

Le plan de financement est le suivant :

Financement d'origine publique	Montant	%
Auto-financement EPCI	10 750 €	43
Département de la Gironde	14 250 €	57
TOTAL	25 000 €	

#### Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents, décide de :

- SOLLICITER une subvention auprès du département de la Gironde dans la limite du plafond de 25 000 euros TTC, à la hauteur de 50 %, à laquelle sera appliqué le coefficient de solidarité 2023 (de 1,14),
- VALIDER le plan de financement ci-dessus.
- DONNER tous les pouvoirs au Président pour effectuer les démarches administratives nécessaires et signer tous documents utiles.

#### Le Président.

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures.

Le Président

Jacques BREILLAT

**PUJOLS** 

Pour copie conforme

2



#### N° DE_2023_45 Séance du 12 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois et le douze avril, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Castillon-Pujols, régulièrement convoqué, s'est réuni à RUCH, sous la présidence de Monsieur le Président, Jacques BREILLAT.

Date de convocation : 04/04/2023 Nombre de membres en exercice : 46 Nombre de membres présents : 40

Nombre de suffrages exprimés : pour : 42, contre : 0, abstention : 0

Procurations: BRIMALDI Philippe par JOST Florence, LAVIGNAC Marie-Claude par THIBEAU

Daniel

<u>Présents</u>: BREILLAT Jacques, COUTAREL Patrick, POIVERT Liliane, DELONGEAS Jean-Claude, FAURE Marie-Christine, DUDON Bernard, CONDOT Delphine, BLANC Thierry, MOMBOUCHER Ghislaine, PAULETTO Patrice, DUCOUSSO Jean-Claude, LABRO Pascal, QUEBEC Pascale, NICOINE Eric, MAUGEY Serge, ESCALIER Fernand, JOST Florence, JOUANNO Christine, LAFAGE Sylvie, ANGELY Jacques, BOURDIER Christian, DUVAL Viviane, PAQUIER Didier, PREVOT René, FALGUEYRET François, LAMOUROUX Bernard, DELFAUT Jean-Claude, CIRA Gilles, RAYNAUD François, BOUCHON Bernard, QUEBEC Christophe, VIANDON Raymond, THIBEAU Daniel, AMBLEVERT David, GAUTHIER Bernard, CHANTEGREL Geneviève, FAURE Charles, VARLIETTE Joëlle, DE MIRAS Gérard, HARDY Robert.

Excusés: GEROMIN Michel, NOMPEIX Claude, FROMENTIER Jacky, ZARIOUH Nadia, GAUTHIER Pierre

#### Objet : Demande de subvention au Département pour le volet habitat du PLUi-H

Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal tenant lieu de PLH (PLUi-H) prescrit le 8 février 2023 en Conseil Communautaire comportera un diagnostic spécifique habitat, une OAP (orientation d'aménagement et de programmation) thématique habitat et un POA (programme d'orientations et d'actions).

Le diagnostic de l'habitat sur le territoire de la Communauté de Communes Castillon-Pujols comportera une analyse de la situation existante et des évolutions en cours en ce qui concerne l'adéquation de l'offre et de la demande : analyse de l'offre, de la demande, des dysfonctionnements constatés et évaluation des politiques de l'habitat au cours des dernières années.

Le projet d'aménagement et de développement durable (PADD) énoncera les principes retenus pour permettre une offre suffisante, diversifiée et équilibrée, pour répondre aux besoins ainsi que la politique de lutte contre l'habitat indigne, la politique d'adaptation de l'habitat et les réponses apportées aux besoins particuliers de logements des jeunes, seniors, travailleurs saisonniers et gens du voyage.

L'OAP thématique habitat précisera les actions et opérations d'aménagement visant à poursuivre les objectifs en matière d'habitat : une maîtrise quantitative et qualitative de la construction neuve et une

offre diversifiée en adéquation avec les besoins, favorisant la mixité sociale et une répartition territoriale équilibrée. L'enjeu du renouvellement urbain sera traité dans le but de répondre à la problématique de résorption de la vacance et de l'habitat indigne en centre ancien.

Le POA élaboré pour 6 ans déclinera les orientations et actions choisies par commune et le cas échéant par secteur géographique.

La direction de l'habitat et de l'urbanisme du département de la Gironde sera associée au COPIL du PLUI-H.

Le plan de financement est le suivant :

Financement d'origine publique	Montant	%
Auto-financement EPCI	37 428 €	62,5
Département de la Gironde	22 572 €	37,5
TOTAL TTC	60 000 €	100%

#### Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents, décide de :

- **SOLLICITER** une subvention auprès du département de la Gîronde dans la limite du plafond de 60 000 euros TTC, à la hauteur de 33 %, à laquelle sera appliqué le coefficient de solidarité 2023 (de 1,14),
- VALIDER le plan de financement ci-dessus,
- DONNER tous les pouvoirs au Président pour effectuer les démarches administratives nécessaires et signer tous documents utiles.

#### Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures.

Le Président

**Jacques BREILLAT** 

Pour copie conforme







# OPAH Castillon-Pujols / Pays Foyen

## DOSSIER DE PRESENTATION PROPRIETAIRE OCCUPANT

Travaux d'Amélioration énergétique

RFR N-1

20132 €

N° DOSSIER:

9840

Tranche de revenus

PO Très très modeste

Nom et prénom du propr	iétaire	D'HAENE J	acky, Christianne, N	Marie-France	et Josiane	
Adresse du logement		2 le Bourg 33350 DOULEZON  Retraités				
Situation professionnelle						
		4 Personne(s)  Frère et sœurs				
Composition familiale						
Transmis par le SL	IMÉ départemental	Non				
Eligible aux aides	d'Action Logement	Non			64	
		М	1 260,00 €	Sœurs	1 138,00 €	
	Détails	Retraites, RSA et salaire				
Revenus mensuels	TOTAL	2 398,00 €				
Allocation Logement						
Emprunt en cours						
		XX.				
Total des emprunts						
Taux d'endettement						
	Total	434,00 €				
Charges mensuelles	Dont Energie	222 €				
Restant à vivre mensuel		1 964,00 €				

	COMITE TECHNIQUE	
	Du: 10/12/2020	
<u>Avis du</u>	comité :	
4	Favorable	
	Ajourné, à représenter	
	Rejeté	

**CONTACT SOLIHA 33** 

Thomas BOUTIER

Tel:

SOLIHA Gironde

211, cours de la Somme – 33800 BORDEAUX Tél.: 05 56 33 88 88 – Fax: 05 56 33 88 78

## BILAN ENERGETIQUE

AVANT	AVANT TRAVAUX		RES TRAVAUX		Dépens	e annuelle	Gain estimé
Energ e	Emission GES	Energie	Emission GES	Gain énergétique	Avant travaux	Après travaux	en €
178,6 D	39,8 E	102,8 C	6,0 B	42%	2 063 €	1 109 €	954€

# RAPPORT D'ANALYSE DE L'ETAT DU BÂTI ET REGIME D'AIDE RETENU PAR L'OPERATEUR

Logement dégradé	Non

## PHOTOS (intérieures et Extérieures)











# ESTIMATION DES SUBVENTIONS

Coût total des travaux :

		COÚTHT	COÚTTIC
TRA	AVAUX (TOUT COMPRIS)	17 441,48 €	
Dont	Dégradation lourde / Insalubrité	- €	
Performance énergétique Adaptation		17 441,48 €	18 400,76 €
		- €	10 400,70 €
	Assainissement	- €	
Autres : Travaux non retenus		- €	
Honoraires			
TOTAL		17 441,48 €	18 400,76 €
Dépense subventi	onnée par l'Anah	17 441,48€	

Subve	entions	par financeurs :	
		SUBVENTIONS	
ANAH Insal/[	Dégra	50%	
ANAH Energi	ie	50%	8 721,00 €
ANAH Adapta	ation	50%	
ANAH Assain	mt	35%	
Prime Habite	er Mieux		2 000,00 €
Départemen	t 33	Insalubrité /Sécurité Energie Adaptation	2 625,00 €
		Assainissement	
		Insalubrité /Sécurité	
Communauté de communes	Energie	500,00€	
	Adaptation		
		Assainissement	
Caisse de ret	raite		4 554,76 €
Aide de la Co	mmune		
Sou	s-Total	Subventions PRETS	18 400,76 €
Prêt			
CADPI			
Procivis de	Sortie	d'insalubrité	- €
la Gironde	Adapta		- €
311 01100	Energie		- €
Tota		l Prêts prêts en cours	. €

Rembour	sement prêts
€	mois
C	/ mois
	/mois

TOTAL FINANCEMENT 18 400,76 €

Apport Personnel

Taux d'effort si prêt

AL prévisionnelle €/mois Reste à charge mensuel €/mois

Imprimé le 09/01/2023

Délégation locale de la Gironde Dossier suivi par : GARCIA Michel

## FICHE DE CALCUL AU PAIEMENT

**Demandeur: Monsieur D HAENE Jacky** 

Type de demandeur : Occupant (Propriétaire occupant)

Réglementation: 33OPAH066-1 - OPAH II des CC Castillon Pujols et du Pays Foyen - dossiers déposés à compter du

01/01/2021

Dossier N°: 033016311

Adresse principale de l'immeuble : LE BOURG SUD

33350 DOULEZON

(ZONE C)

Date de dépôt : 05/02/2021 Date de demande de paiement : 04/01/2023 Date de fin de validité du dossier : 11/05/2024

SUBVENTION TOTALE CALCULEE AU PAIEMENT:

(ramenée au montant de l'engagement)

11 721,00 €

ECRETEMENT (éventuel)

Cf. plan de financement joint

Coût total TTC de l'opération : 18 400,00 €

Montant total des aides publiques : 17 346,00 €

Taux d'écrêtement réalisé : 100,00 %

Montant de l'écrêtement réalisé : 0,00 €

SUBVENTION A PAYER (après éventuel écrêtement):	11 721,00 €	
-------------------------------------------------	-------------	--

Le délégué de l'Agence dans le département, atteste et certifie,

- s'agissant d'une demande de subvention présentée par un propriétaire défini aux alinéas 1 à 8 et 10 et 11 du I de l'article R 321-12, ou au II de ce même article ou de l'article R 321-13 du CCH,

- sa recevabilité et sa liquidation conformes aux règles du Programme d'action ou aux conventions de référence.
- l'exactitude des éléments retenus pour la liquidation de la subventions ou des primes, conformes au projet retenu, au vu des factures produites justifiant de l'exécution des travaux et prestations y attachées,
- que les conventions visées aux articles L 321-4 et L 321-8 du CCH ont été signées lorsqu'elles sont requises.
- que les justificatifs présentés attestent de la vacance du ou des logements réhabilités, dans les cas, où une ou des primes correspondantes ont été accordées

pour valoir en conséquence certification du service fait et ordre de payer conformément à l'article 20 du Règlement Général de l'Agence.

Dossier N°: 033016311 (Monsieur D HAENE)

## Imprimé le 09/01/2023

Logement nº 1 (Référence ANAH : 1311976)	Bâtiment : Principal Etage : 1	Escalier : Porte :
Tura dintamentian e Transcour de coutie de muicecuité én excétions		
<u>Type d'intervention</u> : Travaux de sortie de précarité énergétique		
- Travaux subventionnables :	17 441,00 €	
- Travaux subventionnés (après application éventuelle du plafond) :	17 441,00 €	
- Honoraires subventionnés :	0,00 €	
- Dépense subventionnée (travaux + honoraires) :	17 441,00 €	
Subvention Anah:		
- Rappel du montant engagé : %)	8 720,94 €	(taux : 50,00
- Subvention calculée au paiement :	8 720,50 €	
- Subvention retenue au paiement :	8 720,50 €	
Type d'intervention : Prime Habiter Mieux PO 2021		
Subvention Anah:		
- Rappel du montant engagé :	3 000,06 €	
- Prime calculée au paiement (Montant unitaire de la prime : 3 000,00 $\epsilon$ ) :	3 000,00 €	
- Subvention retenue au paiement :	3 000,00 €	
Fotal des subventions pour le logement n° 1 :	11 720,50 €	







MANDAT FINANCIER POUR LA PERCEPTION D'UNE SUBVENTION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CASTILLON PUJOLS OU DU PAYS FOYEN DANS LE CADRE DE L'OPERATION PROGRAMMEE POUR L'AMELIORATION DE L'HABITAT (OPAH)

Je soussigné(e),	
NOM D'HAENE	
ADRESSE 2 le Bourg	
CODE POSTAL 33350. COMMUNE	DOULEZON
Donne mandat à	GIRONDEde la Somme DRDEAUX
Pour recevoir en mon nom et pour mon de la competé Communes de Castillon Pujols / du	la3sabvention accordée par la Communaute Pays Foyen d'un montant de ion de travaux d'adaptation / d'économies insalubre / d'assainissement dans le logement
Et en conséquence, à présenter en mon nom, les piè que tout document relatif à mon dossier et à recev- par la Communauté de Communes au paiement.	èces justifiant de l'exécution des travaux ainsi oir en mon nom toute correspondance émise
Faità Bordeaux Le 27/01/2023	Faità Douleson Le 17/05/2022
Signature du mandataire SOLIHA Gironde,	Signature du ou des mandants, bénéficiaire(s) de la
Précédée de la mention manuscrite	subvention
« Bon pour acceptation de mandat »	Précédée de la mention manuscrite
Ban pour acceptation	« Bon pour pouvoir »
de mandat	from Louis Japuarous
SOLIHA GIRONDE	bon pour pouvou
211 Cours de la Somme 33800 BORDEAUX	110
T. 05 56 33 88 88	-117
F. 05 56 33 88 78	1



Date de réception de l'AR: 20/04/2023 033-243301454-20230412-DE 2023 46-DE

#### Relevé d'Identité Bançaire



Ce relevé est destiné à être remis, sur leur demande, à vos créanciers ou débiteurs appelés à faire inscrire des opérations à votre compte(virement, paiement de quittance, etc). Son utilisation vous garantit le bon enregistrement des opérations en cause et vous évite ainsi les réclamations pour erreurs ou retards d'imputation.

ADEED	10000 T				
42559	10000	08002981360	20	GROUPE CREDIT COOPERATIF	٦
code étab.	ondo mulabad			ONOUTE ONEDIT COOPERATIF	
DOGO CIAD.	code guichet	numéro de compte	clé RIB	domiciliation	٦

#### **IBAN**

FR76	40.00					
FR/0	4255	9100	8000	0029	8136	020

#### BIC

				7	_	_					
C	C	0	P	F	R	P	Р	X	X	х	l

**BORDEAUX MERIADECK** 

IMMEUBLE LE PRISME

**RUE MARGUERITE CRAUSTE** 

Tél.: 05.33.63.00.85

Intitulé du compte

SOLIHA SOLIDAIRES POUR L

HABITAT

SOLIHA SOLIDAIRES POUR L

HABIT

211 COURS DE LA SOMME



## Relevé d'Identité Bancaire

Ce relevé est destiné à être remis, sur leur demande, à vos créanciers ou débiteurs appelés à faire inscrire des opérations à votre compte(virement, paiement de quittance, etc). Son utilisation vous garantit le bon enregistrement des opérations en cause et vous évite ainsi les réclamations pour erreurs ou retards d'imputation.

40550	40000			
42559	10000	08002981360	20	GROUPE CREDIT COOPERATIF
code étab.	code quiebas			SKOOPE CREDIT COOPERATIF
TOTAL CIGID.	code guichet	numéro de compte	clé RIB	domiciliation

#### **IBAN**

ED70		1				
FR76	4255	9100	0008	0020	0400	
			0000	0029	8136	020

#### BIC

						_				
С	C	0	P	F	R	P	P	Y	Y	V
							_			_

**BORDEAUX MERIADECK** 

IMMEUBLE LE PRISME

**RUE MARGUERITE CRAUSTE** 

Tél.: 05.33.63.00.85

Intitulé du compte

SOLIHA SOLIDAIRES POUR L

HABITAT

SOLIHA SOLIDAIRES POUR L

HABIT

211 COURS DE LA SOMME









# OPAH DE CASTILLON PUJOLS PAYS FOYEN

# DOSSIER DE PRESENTATION PROPRIETAIRE OCCUPANT

Travaux d'Assainissement

RFR N-2

7887 €

Tranche de revenus

PO très très modeste

Nom et prenom du propriéta	ire	GUILLEMOT Sébastien			
Adresse du logement		7 le Bourg 33350 CIVRAC SUR DORDOGNE			
Situation professionnelle		Autoentrepre	eneur mécanici	en moto	
		2			
Composition familiale		Célibataire, 4 16 et 13 ans	17 ans et ses de	ux fils en garde a	alternée de
		M.	857,00 €	Mme	
	Details	Dont 55€ d'AL	et 258€ de prim	ne d'activité	
Revenus mensuels					
	TOTAL	857,00 €			
Allocation Logement					
		5 8			
Emprunt en cours					
en cours		le le			
Total des emprunts		0,00€	<u></u>		
Taux d'endettement		0%			
Characa manayallas	Totai	335,99 €			
Charges mensuelles	Dont Energie	70 €			
Restant à vivre mensuel		521,01 €			

	COMITE TECHNIQUE
	Du: 07/05/2020
Avis	du comité :
-	Favorable
	Ajourné, à représenter
	Rejeté

**CONTACT SOLIHA 33** 

Chloé CURRIAS

Tel: 05.24.73.86.23

SOLIHA Gironde

211, cours de la Somme – 33800 BORDEAUX Tél.: 05 56 33 88 88 – Fax: 05 56 33 88 78

Mail: info.gironde@soliha.fr - Web: www.gironde.soliha.fr

LIBOURNE
Date de réception de l'AR: 20/04/2023
033-243301454-20230412-DE_2023_46-DE

#### DESCRIPTION DU LOGEMENT

Maison sur deux niveaux datant de 1956 composée au RDC d'un grand garage. Au 1er étage se trouvent les pièces de vie, avec un salon/salle à manger, une cuisine, 2 chambres, d'une salle d'eau avec WC.

Le chauffage est à l'électricité, une PAC air/air est installée

L'eau chaude sanitaire se fait grâce à un cumulus électrique récent

Les menuiseries sont en PVC double vitrage, Les murs extérieurs sont en parpaings Les combles ont une isolation récente

Surface Habitable :

 $80 \, m^2$ 

Typologie:

T3

Date d'acquisition:

2014

Mode d'acquisition:

achat

#### DESCRIPTION SOMMAIRE DU PROJET DE TRAVAUX

Mise en conformité de l'installation d'assainissement avec mise en place d'une fosse toutes eaux + massif filtrant compact

Date de réception de l'AR: 20/04/2023 033-243301454-20230412-DE_2023_46-DE

## PHOTOS (intérieures et Extérieures)







## **BILAN ENERGETIQUE**

AVANT TRAVAUX		APRES TRAVAUX		Gain	Dépens	e annuelle	Gain
Energie	Emission GES	Energie	Emission GES	énergétique	Avant travaux	Après travaux	estimé en €

# RAPPORT D'ANALYSE DE L'ETAT DU BÂTI ET REGIME D'AIDE RETENU PAR L'OPERATEUR

Grille d'évaluation de la dégradation

Documents joints à la présente fiche de présentation si besoin

Rapport d'analyse, daté et signé

Régime majoré retenu

Régime de base retenu

## ESTIMATION DES SUBVENTIONS

## Coût total des travaux :

		COÙTHT	COUTTTC
	TRAVAUX	4 620,00 €	
Dont	Dégradation lourde / Insalubrité	- €	
	Performance énergétique		5 082,00 €
	Adaptation	- €	5 002,00 €
	Autres : Non retenu ANAH	- €	
	Assainissement	4 620,00 €	
	Travaux non retenu		
Honoraires			
TOTAL		4 620,00 €	
Dépense subventior	nnée par l'Anah	0,00€	

Subventions pa	r financeurs :	
S	UBVENTIONS	
ANAH		- €
ANAH Assainissement	35%	1 369 €
ANAH Adaptation	50%	- €
PHM		- €
	Energie	- €
	Insalubrité	
Département 33	/Sécurité	- €
Departement 33	Assainissement	2 125 €
	Adaptation	- €
	Energie	0€
Communauté do	Insalubrité	
Communauté de	/Sécurité	- €
communes	Adaptation	- €
2)	Assainissement	1 588 €
CAF/MSA		- €
Caisse de retraite		- €
Sous-Total Su Pret	ibventions PRÊTS	5 082,00 €
CADPI		
Procivis de Sortie d'ins	salubrité	- €
Adaptation	)	- €
Energie		
Total Pr Total autres pre		

Rembours	sement prêts
€	mois
0,00€	
- €	/mois
0,00€	/mois

5 082,00 C TOTAL FINANCEMENT

Apport Personnel 0,00€

€/mois Reste à charge mensuel € €/mois

Imprimé le 25/11/2022

Délégation locale de la Gironde Dossier suivi par : GARCIA Michel

## FICHE DE CALCUL AU PAIEMENT

**Demandeur: Monsieur GUILLEMOT Sebastien** 

Type de demandeur : Occupant (Propriétaire occupant)

Réglementation: 33OPAH047-1 - OPAH II des CC Castillon Pujols et du Pays Foyen - dossiers engagés à compter du

01/01/2018

Dossier No: 033015510

Adresse principale de l'immeuble: 7 LE BOURG

33350 CIVRAC-SUR-DORDOGNE

(ZONE C)

Date de dépôt : 23/05/2020 Date de demande de paiement : 23/11/2022 Date de fin de validité du dossier : 23/07/2023

SUBVENTION TOTALE CALCULEE AU PAIEMENT: 1 369,00 € (ramenée au montant de l'engagement)

ECRETEMENT (éventuel)	
Cf. plan de financement joint	
Coût total TTC de l'opération :	5 082,00 €
Montant total des aides publiques :	4 574,00 €
Taux d'écrêtement réalisé :	100,00 %
Montant de l'écrêtement réalisé :	0,00 €

SUBVENTION A PAYER (après éventuel écrêtement	1 369,00 €

Le délégué de l'Agence dans le département, atteste et certifie,

- s'agissant d'une demande de subvention présentée par un propriétaire défini aux alinéas 1 à 8 et 10 et 11 du I de l'article R 321-12, ou au II de ce même article ou de l'article R 321-13 du CCH,
- sa recevabilité et sa liquidation conformes aux règles du Programme d'action ou aux conventions de référence
- l'exactitude des éléments retenus pour la liquidation de la subventions ou des primes, conformes au projet retenu, au vu des factures produites justifiant de l'exécution des travaux et prestations y attachées,
- que les conventions visées aux articles L 321-4 et L 321-8 du CCH ont été signées lorsqu'elles sont requises.
- que les justificatifs présentés attestent de la vacance du ou des logements réhabilités, dans les cas, où une ou des primes correspondantes ont été accordées

pour valoir en conséquence certification du service fait et ordre de payer conformément à l'article 20 du Règlement Général de l'Agence.

Dossier N°: 033015510 (Monsieur GUILLEMOT)

# Imprimé le 25/11/2022

1 369,00 €	
,	
1 (17 00 0	
1 369,00 €	(taux : 35,0
1 2 6 0 0 0	4 25.0
4 620,00 €	
0,00 €	
4 620,00 €	
	4 620,00 € 0,00 €







# MANDAT FINANCIER POUR LA PERCEPTION D'UNE SUBVENTION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CASTILLON PUJOLS OU DU PAYS FOYEN DANS LE CADRE DE L'OPERATION PROGRAMMEE POUR L'AMELIORATION DE L'HABITAT (OPAH)

Je soussigné(e),			
NOM GUILLENDS	•		
PRENOM Sebastin	<b>\</b>		
ADRESSE 7	Bourg		
CODE POSTAL 33 350	COMMUNE	INAMC 8/ DORDOG	SAE
Donne mandat à	211, Cours de la So	mne	
***************************************	33800 BORDEAU T. 05 56 33 88 8	• •	~
Pour recevoir en mon nom et p Communes de Castillon Pujols / d	non kindi etokilbis -	a subvention accordée par la nontant de	Communaute
pour la réalisation de travaux d'a	daptation / d'écono	mies d'énergie / de résorption d	'un logement
dégradé ou insalubre / d'assainiss	ement dans le loger	ment que j'occupe.	
Et en conséquence, à présenter e que tout document relatif à mon c la Communauté de Communes au	dossier et à recevoir	ces justifiant de l'exécution des en mon nom toute corresponda	travaux ainsi nce émise par
Fait à Curac Le	29/1/2020	Faità CVOC	Le 29/01/2020
Signature du mandataire SOLIHA Gir	ronđe,	Signature du ou des mandants, be	énéficiaire(s) de la
Précédée de la mention manuscrite « Bon pour acceptation de mandat »		subvention  Précédée de la mention manuscri	te
Ban pour seceptation de m	nondet	« Bon pour pouvoir »	
SOLIHA GIRONDE		Ban pour pourser	
211, Cours de la Sourne 338 de B. J. (AUX		τ ,	
1.01-50/03 88/88			
1.0486 33 88 78		1	





#### Relevé d'Identité Bancaire

Ce relevé est destiné à être remis, sur leur demande, à vos créanciers ou débiteurs appelés à faire inscrire des opérations à votre compte(virement, paiement de quittance, etc). Son utilisation vous garantit le bon enregistrement des opérations en cause et vous évite ainsi les réclamations pour erreurs ou retards d'imputation.

42559	10000	08002981360	20	GROUPE CREDIT COOPERATIF		
code étab.	code guichet	numéro de compte	clé RIB	domiciliation		

#### **IBAN**

							-
FR76	4255	9100	8000	0029	8136	020	ı

#### BIC

C   C   O   P   F   R   P   P   X   X
---------------------------------------

BORDEAUX MERIADECK
IMMEUBLE LE PRISME
RUE MARGUERITE CRAUSTE

Tél.: 05.33.63.00.85

Intitulé du compte

SOLIHA SOLIDAIRES POUR L

**HABITAT** 

SOLIHA SOLIDAIRES POUR L

**HABIT** 

211 COURS DE LA SOMME



Relevé d'Identité Bancaire

Ce relevé est destiné à être remis, sur leur demande, à vos créanciers ou débiteurs appelés à faire inscrire des opérations à votre compte(virement, paiement de quittance, etc). Son utilisation vous garantit le bon enregistrement des opérations en cause et vous évite ainsi les réclamations pour erreurs ou retards d'imputation.

42559	10000	08002981360	1360 20 GROUPE CREDIT COOPERATION	
code étab.	code guichet	numéro de compte	clé RIB	domiciliation

#### **IBAN**

FR76 4255	9100	0008	0029	8136	020
-----------	------	------	------	------	-----

#### BIC

С	С	0	Р	F	R	Р	P	Х	х	X	1
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

BORDEAUX MERIADECK
IMMEUBLE LE PRISME

**RUE MARGUERITE CRAUSTE** 

Tél.: 05.33.63.00.85

Intitulé du compte

SOLIHA SOLIDAIRES POUR L

**HABITAT** 

SOLIHA SOLIDAIRES POUR L

HABIT

211 COURS DE LA SOMME









# OPAH DE CASTILLON PUJOLS PAYS FOYEN

# DOSSIER DE PRESENTATION PROPRIETAIRE OCCUPANT

Travaux d'Amélioration énergétique

RFR N-2

21914 €

Tranche de revenus

PO Très Modeste

Nom et prénom du proprie	MONTAGNE Danitza et Patrice					
Adresse du logement	36 avenue du Bourdieu 33350 MOULIETS ET VILLEMARTIN					
Situation professionnelle	Employés					
	4 Personne	e(s)				
Composition familiale		Couple mai	rié, M. 43 ans, Mm	e 40 ans, et	leurs deux fils d	
		Mr	1 000,00 €	Mme	1 000,00 €	
	Détails					
Revenus mensuels						
	TOTAL	2 000,00 €				
Allocation Logement						
	prêt travaux	117,68 €	fin en septemb	ore 2036		
Emprunt en cours	HARRIE E	86				
Total des emprunts		117,68 €				
Taux d'endettement		6%				
Total Charges mensuelles Dont Energie		478,13 €				
		105 €				
Restant à vivre mensuel		1 404,19 €				

COMITE TECHNIQUE Du : 28/06/2019

Avis du comité:

Ajourné, à représenter

☐ Rejeté

**CONTACT SOLIHA 33** 

Chloé CURRIAS

Tel: 05.24.73.86.23

SOLIHA Gironde

211, cours de la Somme - 33800 BORDEAUX Tél.: 05 56 33 88 88 - Fax: 05 56 33 88 78

 $\label{eq:mail:info.gironde@soliha.fr} \textbf{Mail:} \underline{info.gironde@soliha.fr} \textbf{-Web:www.gironde.soliha.fr}$ 

LIBOURNE
Date de réception de l'AR: 20/04/2023
033-243301454-20230412-DE_2023_46-DE

#### DESCRIPTION DU LOGEMENT

Maison sur deux niveaux (rdc=garage/sous-sol) datant de 1974 composée au 1er étage d'un salon/salle à manger, d'une cuisine, de 3 chambres, d'une salle de bain et d'un WC.

Le chauffage est au fioul, toutes les pièces sont équipées de radiateurs, la chaudière a une quinzaine d'année L'eau chaude sanitaire se fait grâce à un cumulus qui a une quinzaine d'années.

Les menuiseries sont en bois simple vitrage, Les murs extérieurs sont en parpaing en RDC et brique à l'étage Les combles ont une isolation qui date de 2016

Surface Habitable

92,05 m²

Typologie:

T5

Date d'acquisition :

2016

Mode d'acquisition :

achat

#### DESCRIPTION SOMMAIRE DU PROJET DE TRAVAUX

Remplacement des menuiseries extérieures bois par des menuiseries en PVC DV.

Remplacement du puits de jour dans le couloir avec un vélux

Remplacement de l'ancien cumulus électrique par un cumulus thermodynamique

Installation d'une VMC hygro B

## PHOTOS (intérieures et Extérieures)









#### BILAN ENERGETIQUE

AVANT	AVANT TRAVAUX		RES TRAVAUX	Gain	Gain Dépens		Gain
	Emission		F:: 0F0	énergétique	Avant	Après	estimé en
Energie	GES	Energie	Emission GES		travaux	travaux	€
248,3 E	39,4 E	159,6 D	28,8 D	36%	1 392,33 €	960,33€	432,00€

Liste et estimation des travaux à faire pour atteindre l'étiquette C:

Eléments explicatifs en cas d'étiquette après travaux inférieures à C:

# RAPPORT D'ANALYSE DE L'ETAT DU BÂTI ET REGIME D'AIDE RETENU PAR L'OPERATEUR

Grille d'évaluation de la dégradation

Documents joints à la présente fiche de présentation si besoin

Rapport d'analyse, daté et signé

Régime majoré retenu

Régime de base retenu

## ESTIMATION DES SUBVENTIONS

#### Coût total des travaux:

		COUTHT	COÛT TTC
	TRAVAUX	15 884,12 €	
Dont	Dégradation lourde / Insalubrité	- €	
	Performance énergétique	15 884 €	16 998,71 €
	Adaptation	- €	10 330,71 €
	Autres : Non retenu ANAH	- €	
	Assainissement	. €	
	Travaux non retenu		
Honoraires			
TOTAL		15 884,12€	
Dépense subver	ntionnée par l'Anah	15 884,12 €	

Subventions p	ar financeurs :	
	SUBVENTIONS	
ANAH		- €
ANAH Energie	7 942 €	
ANAH Adaptation	- €	
PHM		2 000 €
	Energie	- €
1	Insalubrité	
Département 33	/Sécurité	- €
Dopar terriorit 60	Assainissement	- €
	Adaptation	- €
.4	Energie	500 €
Communauté des	Insalubrité	
communes	/Sécurité	. €
communes	Adaptation	- €
	Assainissement	- €
CAF/MSA		- €
Caisse de retraite		- €
Sous-Total S	ubventions	10 442,00 €
THE PARTY OF THE P	PRĒTS	
	TINLIO	
Prêt		
CADPI		
Procivis de IIIII	d'insalubrité	- €
la Gironde Adapta		- €
Energie		6 556,71 €
Total F		6 557 €
Total autres pr	rêts en cours	

Remboursement prêts							
€	mois						
68,30€	96						
68,30 € / mois							
117,68 €	/mois						

TOTAL FINANCEMENT 16 998,71 €

Apport Personnel 0,00 €

AL prévisionnelle €/mois Reste à charge mensuel 68,30 € **€/mois** 

Imprimé le 18/11/2022

Délégation locale de la Gironde Dossier suivi par : ANDREAU Laurence

## FICHE DE CALCUL AU PAIEMENT

Demandeur: Madame MONTAGNE Danitza

Type de demandeur : Occupant (Propriétaire occupant)

Réglementation: 330PAH047-1 - OPAH II des CC Castillon Pujols et du Pays Foyen - dossiers engagés à compter du

01/01/2018

Dossier No: 033013783

Adresse principale de l'immeuble : 36 AVENUE DU BOURDIEU

33350 MOULIETS-ET-VILLEMARTIN

(ZONE C)

Date de dépôt : 11/07/2019 Date de demande de paiement : 07/10/2022 Date de fin de validité du dossier : 29/07/2023

SUBVENTION TOTALE CALCULEE AU PAIEMENT: 9 942,00 € (ramenée au montant de l'engagement)

ECRETEMENT (éventuel)

Cf. plan de financement joint

Coût total TTC de l'opération : 17 173,00 €

Montant total des aides publiques : 10 442,00 €

Taux d'écrêtement réalisé : 100,00 %

Montant de l'écrêtement réalisé : 0,00 €

SUBVENTION A PAYER (après éventuel écrêtement)	9 94 <b>2,00 €</b>

Le délégué de l'Agence dans le département, atteste et certifie,

- s'agissant d'une demande de subvention présentée par un propriétaire défini aux alinéas 1 à 8 et 10 et 11 du I de l'article R 321-12, ou au II de ce même article ou de l'article R 321-13 du CCH,
- sa recevabilité et sa liquidation conformes aux règles du Programme d'action ou aux conventions de référence
   :
- l'exactitude des éléments retenus pour la liquidation de la subventions ou des primes, conformes au projet retenu, au vu des factures produites justifiant de l'exécution des travaux et prestations y attachées,
- que les conventions visées aux articles L 321-4 et L 321-8 du CCH ont été signées lorsqu'elles sont requises.
- que les justificatifs présentés attestent de la vacance du ou des logements réhabilités, dans les cas, où une ou des primes correspondantes ont été accordées

pour valoir en conséquence certification du service fait et ordre de payer conformément à l'article 20 du Règlement Général de l'Agence.

Dossier N°: 033013783 ( Madame MONTAGNE)

# Imprimé le 18/11/2022

- Subvention retenue au paiement :	1 999,99 €	
- Prime calculée au paiement (Montant unitaire de la prime : 2 000,00 $\epsilon$ ) :	2 000,00 €	
Subvention Anah : - Rappel du montant engagé :	1 999,99 €	
Type d'intervention: Prime Habiter Mieux PO		
- Subvention retenue au paiement :	7 942,01 €	
%) - Subvention calculée au paiement :	8 021,44 €	
Subvention Anah : - Rappel du montant engagé :	7 942,01 €	(taux : 50,00
- Dépense subventionnée (travaux + honoraires) :	16 042,88 €	
- Honoraires subventionnés :	0,00 €	
- Travaux subventionnables : - Travaux subventionnés (après application éventuelle du plafond) :	16 042,88 € 16 042,88 €	
Type d'intervention: Travaux amélioration énergétique		
	Blage . 1	Torte .
ogement n° 1 (Référence ANAH : 1138531)	Bâtiment : Principal Etage : 1	Escalier : Porte :







# MANDAT FINANCIER POUR LA PERCEPTION D'UNE SUBVENTION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CASTILLON PUJOLS OU DU PAYS FOYEN DANS LE CADRE DE L'OPERATION PROGRAMMEE POUR L'AMELIORATION DE L'HABITAT (OPAH)

Je soussigné(e),	
NOM MONTACNE	
PRENOM Denitza	
ADRESSE 36 AVENIUE DI BO	
CODE POSTAL 33350 COMMUNE HOL	LLIBER ET MUEHLANTIN
T. 05 5	BORDEAUX
Pour recevoir en mon nom et pour mon compte 56 Communes de Castillon Pujols / du Pays Foyen d'un mo pour la réalisation de travaux d'adaptation / d'éconor dégradé ou insalubre / d'assainissement dans le logen	ios de la Communauté ontant de Son
Et en conséquence, à présenter en mon nom, les pièc que tout document relatif à mon dossier et à recevoir e la Communauté de Communes au paiement.	es justifiant de l'exécution des travaux ainsi en mon nom toute correspondance émise par
Fait à Prubbets of V. Le 24/04/2019	Faità Avuliet of V. Le 24/04/19
Signature du mandataire SOLIHA Gironde, Précédée de la mention manuscrite « Bon pour acceptation de mandat » Con pour acceptation de mandat	Signature du ou des mandants, bénéficiaire(s) de la subvention Précédée de la mention manuscrite « Bon pour pouvoir »
SOLIHA GIRONDE 211 Cours de la Semme 33800 BORDEAUX T. 05 56 33 88 88 F. 05 56 33 88 78	Bon pour poerron





#### Relevé d'Identité Bancaire

Ce relevé est destiné à être remis, sur leur demande, à vos créanciers ou débiteurs appelés à faire inscrire des opérations à votre compte(virement, paiement de quittance, etc). Son utilisation vous garantit le bon enregistrement des opérations en cause et vous évite ainsi les réclamations pour erreurs ou retards d'imputation.

42559	10000	08002981360	20	GROUPE CREDIT COOPERATIF		
code étab.	code guichet	numéro de compte	clé RIB	domiciliation		

#### **IBAN**

FR76	4255	9100	8000	0029	8136	020

#### BIC

ĺ	С	С	0	Р	F	R	Р	Р	х	Х	X
- 1		_	_								

BORDEAUX MERIADECK
IMMEUBLE LE PRISME
RUE MARGUERITE CRAUSTE

Tél.: 05.33.63.00.85

Intitulé du compte

SOLIHA SOLIDAIRES POUR L

HABITAT

SOLIHA SOLIDAIRES POUR L

HABIT

211 COURS DE LA SOMME



Relevé d'Identité Bancaire

Ce relevé est destiné à être remis, sur leur demande, à vos créanciers ou débiteurs appelés à faire inscrire des opérations à votre compte(virement, paiement de quittance, etc). Son utilisation vous garantit le bon enregistrement des opérations en cause et vous évite ainsi les réclamations pour erreurs ou retards d'imputation.

42559	10000	08002981360	20	GROUPE CREDIT COOPERATIF
code étab.	code guichet	numéro de compte	clé RIB	domiciliation

#### **IBAN**

FR76	4255	9100	0008	0029	8136	020

#### BIC

	С		_	_				37	37	
C	l C	0	P	F	K	12	P	X	X	X

BORDEAUX MERIADECK
IMMEUBLE LE PRISME

**RUE MARGUERITE CRAUSTE** 

Tél.: 05.33.63.00.85

Intitulé du compte

SOLIHA SOLIDAIRES POUR L

HABITAT

SOLIHA SOLIDAIRES POUR L

**HABIT** 

211 COURS DE LA SOMME









# OPAH DE CASTILLON PUJOLS PAYS FOYEN

# DOSSIER DE PRESENTATION PROPRIETAIRE OCCUPANT

Travaux d'Adaptation du logement au handicap

RFR N-2

9856 €

Tranche de revenus

PO Très très modeste

Nom et prénom du propriéta	BERGENY Andréa					
Adresse du logement	2 route de (	Gensac 338	390 PESSAC SUR DC	ORDOGNE		
Situation professionnelle		Retraité				
		1 Personne	e(s)			
Composition familiale		89 ans, veu	ve			
		Mr		Mme	1 017,33 €	
	Détails	Retraitée CA	ARSAT, per	çoit l'APA		
Revenus mensuels						
是一般的政策	TOTAL	1 017,33 €				
Allocation Logement		9				
	1911	100				
Emprunt en cours						
encours						
Total des emprunts		0,00 €				
Taux d'endettement		0%				
Total		473,00 €				
Charges mensuelles	Dont Energie	52 €				
Restant à vivre mensuel	544,33 €					

**COMITE TECHNIQUE** Du: 30/03/18

Avis du comité:

Ø Favorable

Ajourné, à représenter

Rejeté 

**CONTACT SOLIHA 33** 

Chioé CURRIAS

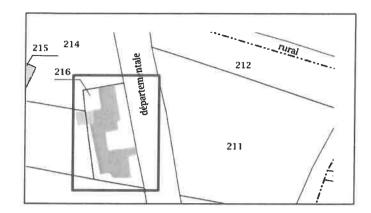
Tel: 05.24.73.86.23

SOLIHA Gironde

211, cours de la Somme - 33800 BORDEAUX Tél.: 05 56 33 88 88 - Fax: 05 56 33 88 78

Mail: info.gironde@soliha.fr - Web: www.gironde.soliha.fr

#### PLAN DE SITUATION CADASTRALE



Parcelle N°	AK 217			
Type de propriété	usufruit			
Contexte				
Mme est usu logement	fruitière du			

## DESCRIPTION DU LOGEMENT

Maison sur deux niveaux datant d'avant 1900 composée au RDC d'une entrée donnant sur un half desservant les escaliers (conduisant aux chambres) et le WC. La chambre qui a déjà été aménagée par la famille au rez-dechaussée et la cuisine puis la salle d'eau, composée d'un bac de douche, d'un lavabo sur colonne et bidet. Une partie de la maison n'est plus investie par Mme car elle est surélevée de 2 marches.

Maison ancienne, de 200 m², les murs sont en pierre de 60 cm, non doublés, l'isolation des combles a été réalisée il y a 3-4 ans, double vitrage partout (8 ans), poêle à granulés + cuisinière bois ; grille d'air mais pas de VMC

Surface Habitable :

200 m²

Typologie:

T4

Date d'acquisition :

1950

Mode d'acquisition

achat

#### DESCRIPTION SOMMAIRE DU PROJET DE TRAVAUX

Adaptation de sa salle d'eau, avec inversion du sens d'ouverture de la porte, dépose du bidet pour optimiser l'espace à l'intérieur de la pièce. Création d'une douche à siphon de sol en remplacement du bac à douche existant, sécurisée par barre d'appui et siège de douche ; une paroi permettra de limiter les projections d'eau. Le lavabo sera remplacé et le cumulus, défectueux, sera remplacé.

## PHOTOS (intérieures et Extérieures)









**BILAN ENERGETIQUE** 

AVANT	TRAVAUX	APF	RES TRAVAUX	Gain	Dépens	e annuelle	Gain
Energie	Emission GES	Energie	Emission GES	énergétique	Avant travaux	Après travaux	estimé en €

Liste et estimation des travaux à faire pour atteindre l'étiquette C :

Eléments explicatifs en cas d'étiquette après travaux inférieures à C:

# RAPPORT D'ANALYSE DE L'ETAT DU BÂTI ET REGIME D'AIDE RETENU PAR L'OPERATEUR

Grille d'évaluation de la dégradation

Documents joints à la présente fiche de présentation si besoin

Rapport d'analyse, daté et signé

Régime majoré retenu

Régime de base retenu

## ESTIMATION DES SUBVENTIONS

## Coût total des travaux :

		COÙT HT	COÛT TTC
	TRAVAUX	6 646,00 €	
Dont	Dégradation lourde / Insalubrité	- €	
	Performance énergétique	- €	7 310,60 €
	Adaptation	6 646,00 €	7 310,00 €
	Autres : Non retenu ANAH	- €	
	Assainissement	- €	
	Travaux non retenu		
Honoraires			
TOTAL		6 646,00 €	Thirty .
Dépense subven	tionnée par l'Anah	6 646,00€	

Subventions p	ar financeurs :				
\$14 LT 12 LT 15 LT	SUBVENTIONS				
ANAH		- €			
ANAH Energie	- €				
ANAH Adaptation	3 323,00 €				
ASE		- €			
	Energie	- €			
1	Insalubrité				
Département 33	/Sécurité	- €			
Берагсеттетіс 33	Assainissement	- €			
	Adaptation	2 326 €			
	Energie	0€			
Communautá dos	Insalubrité				
Communauté des	/Sécurité	- €			
communes	Adaptation	997€			
	Assainissement	- €			
MSA		- €			
Caisse de retraite		- €			
Sous-Total S	ubventions PRÊTS	6 646,00 €			
Prêt					
CADPI					
Procivis de I———	d'insalubrité	- €			
la Gironde Adapta		- €			
Energie	Energie				
Total F Total autres pi		- €			

Rembours	sement prêts
€	mois
€	/ mois
0,00€	/mois

TOTAL FINANCEMENT 6 646,00 €

Apport Personnel 664,60€

Taux d'effort

AL prévisionnelle
€/mois
Reste à charge mensuel
- € €/mois

Imprimé le 27/02/2020

Délégation locale de la Gironde Dossier suivi par : GISSINGER Céline

## FICHE DE CALCUL AU PAIEMENT

Demandeur: Madame BERGENY Andréa

Type de demandeur : Occupant (Propriétaire occupant)

Réglementation: 33OPAH047-1 - OPAH II des CC Castillon Pujols et du Pays Foyen - dossiers engagés à compter du

01/01/2018

Dossier No: 033011961

Adresse principale de l'immeuble : 2 ROUTE DE GENSAC

33890 PESSAC-SUR-DORDOGNE

(ZONE C)

Date de dépôt : 23/03/2018 Date de demande de paiement : 17/02/2020 Date de fin de validité du dossier : 27/06/2021

SUBVENTION TOTALE CALCULEE AU PAIEMENT : 3 323,00 € (ramenée au montant de l'engagement)

	ECRETEMENT (éventuel)	
	Cf. plan de financement joint	
	Coût total TTC de l'opération:	7 311,00 €
	Montant total des aides publiques :	6 646,00 €
c	Taux d'écrêtement réalisé :	100,00 %
	Montant de l'écrêtement réalisé :	0,00 €

SUBVENTION A PAYER (après éventuel écrêtement):	3 323,00 €	
-------------------------------------------------	------------	--

Le délégué de l'Agence dans le département, atteste et certifie,

- s'agissant d'une demande de subvention présentée par un propriétaire défini aux alinéas 1 à 8 et 10 et 11 du I de l'article R 321-12, ou au II de ce même article ou de l'article R 321-13 du CCH,
- sa recevabilité et sa liquidation conformes aux règles du Programme d'action ou aux conventions de référence
- l'exactitude des éléments retenus pour la liquidation de la subventions ou des primes, conformes au projet retenu, au vu des factures produites justifiant de l'exécution des travaux et prestations y attachées,
- que les conventions visées aux articles L 321-4 et L 321-8 du CCH ont été signées lorsqu'elles sont requises.
- que les justificatifs présentés attestent de la vacance du ou des logements réhabilités, dans les cas, où une ou des primes correspondantes ont été accordées

pour valoir en conséquence certification du service fait et ordre de payer conformément à l'article 20 du Règlement Général de l'Agence.

Dossier  $N^{\circ}$  : 033011961 ( Madame BERGENY)

## Imprimé le 27/02/2020

ogement n° 1 (Référence ANAH : 1012622)	Bâtiment : Principal Etage : 0	Escalier : Porte :
Time d'interpretien : Travery entenemie de la personne		
Type d'intervention : Travaux autonomie de la personne - Travaux subventionnables :	6 646,00 €	
- Travaux subventionnaoies : - Travaux subventionnés (après application éventuelle du plafond) :	6 646,00 €	
- Honoraires subventionnés :	0.00 €	
- Dépense subventionnée (travaux + honoraires) :	6 646,00 €	
Subvention Anah:		
- Rappel du montant engagé :	3 323,00 €	(taux : 50,0
%)		·
- Subvention calculée au paiement :	3 323,00 €	
- Subvention retenue au paiement :	3 323,00 €	
otal des subventions pour le logement n° 1 :	3 323,00 €	







# MANDAT FINANCIER POUR LA PERCEPTION D'UNE SUBVENTION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CASTILLON PUJOLS OU DU PAYS FOYEN DANS LE CADRE DE L'OPERATION PROGRAMMEE POUR L'AMELIORATION DE L'HABITAT (OPAH)

Je soussigné(e),	
NOM BERGENY	
PRENOM Andréa	
adresse 2 coute de Geosac	
CODE POSTAL3.3890 CONSULNEA GIRON	DE PESSAC SU Dordogne
Donne mandat à	mme X
Pour recevoir en mon nom et pour mon compte la Communes de Castillon Pujols / du Pays Foyen d'un m pour la réalisation de travaux d'adaptation / d'éconor dégradé ou insalubre / d'assainissement dans le logen	ontant de nies d'énergie / de résorption d'un logement
Et en conséquence, à présenter en mon nom, les pièc que tout document relatif à mon dossier et à recevoir e la Communauté de Communes au paiement.	
Faità Pessac S/Dgne Le 29/02/18	Fait à Pessac sur Done Le 27/02/18
Signature du mandataire SOLIHA Gironde,	Signature du ou des mandants, bénéficiaire(s) de la subvention
Précédée de la mention manuscrite « Bon pour acceptation de mandat »	Précédée de la mention manuscrite
Bon pour acceptation de mandat	« Bon pour pouvoir »
bon pair acceptation be mendal	Bon ban Bonner
SOLIHA GIRONDE	
211, Cours de la Somme 33800 BORDEAUX	~ ~ a salad
7. 05 56 33 88 88 F. 05 56 33 88 78	Bergey



Date de réception de l'AR: 20/04/2023 033-243301454-20230412-DE 2023 46-DE

## Relevé d'Identité Bancaire



Ce relevé est destiné à être remis, sur leur demande, à vos créanciers ou débiteurs appelés à faire inscrire des opérations à votre compte(virement, paiement de quittance, etc). Son utilisation vous garantit le bon enregistrement des opérations en cause et vous évite ainsi les réclamations pour erreurs ou retards d'imputation.

42559	10000	08002981360	20	GROUPE CREDIT COOPERATIF
code étab.	code guichet	numéro de compte	clé RIB	domiciliation

#### **IBAN**

				v		
FR76	4255	9100	8000	0029	8136	020

BIC

ĺ	С	С	0	Р	F	R	Р	Р	х	х	х
- 1			-		-		-				

**BORDEAUX MERIADECK** 

IMMEUBLE LE PRISME

**RUE MARGUERITE CRAUSTE** 

Tél.: 05.33.63.00.85

Intitulé du compte

**SOLIHA SOLIDAIRES POUR L** 

**HABITAT** 

SOLIHA SOLIDAIRES POUR L

**HABIT** 

211 COURS DE LA SOMME



Relevé d'Identité Bancaire

Ce relevé est destiné à être remis, sur leur demande, à vos créanciers ou débiteurs appelés à faire inscrire des opérations à votre compte(virement, paiement de quittance, etc). Son utilisation vous garantit le bon enregistrement des opérations en cause et vous évite ainsi les réclamations pour erreurs ou retards d'imputation.

42559	10000	08002981360	20	GROUPE CREDIT COOPERATIF
code étab.	code guichet	numéro de compte	clé RIB	domiciliation

#### **IBAN**

FR76	4255	9100	8000	0029	8136	020

#### BIC

CC	0	Р	F	R	Р	Р	Х	Х	Х	
----	---	---	---	---	---	---	---	---	---	--

**BORDEAUX MERIADECK** 

IMMEUBLE LE PRISME

**RUE MARGUERITE CRAUSTE** 

Tél.: 05.33.63.00.85

Intitulé du compte

**SOLIHA SOLIDAIRES POUR L** 

**HABITAT** 

**SOLIHA SOLIDAIRES POUR L** 

**HABIT** 

211 COURS DE LA SOMME









# OPAH DE CASTILLON PUJOLS PAYS FOYEN

# DOSSIER DE PRESENTATION PROPRIETAIRE OCCUPANT

Travaux d'Amélioration énergétique

RFR N-2

13560 €

Tranche de revenus:

PO Très très modeste

Nom et prénom du propri	KHARBOUCHE Fatima					
Adresse du logement		1 Landry, 33350 CASTILLON LA BATAILLE				
Situation professionnelle		Mme ouvrière	agricole et fils	jardinier en ES	AT	
		2 Personne(s	)			
Composition familiale		Mme, divorcé	e, 57 ans, et sor	n fils, 26 ans		
		Mr	700,00 €	Mme	130,00 €	
Détails Revenus mensuels		Mme 73€ RSA + agricole	+ ménages, prob	lèmes santé liés	au travail	
	TOTAL	830,00 €				
Allocation Logement						
Emprunt en cours						
encours	HE THE STATE OF					
Total des emprunts		0,00 €				
Taux d'endettement		0%				
Total		555,00 €				
Charges mensuelles	Dont Energie	220 €				
Restant å vivre mensuel		275,00 €				

_	OMITE TECHNIQUE Du : 14/09/18			
Avis du comité :				
7	Favorable			
Ajourné, à représenter				
	Rejeté			

CONTACT SOLIHA 33

Chloé CURRIAS

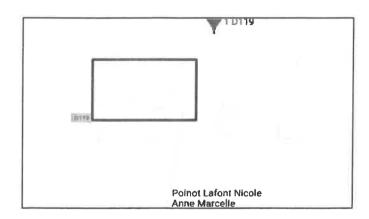
Tel: 05.24.73.86.23

SOLIHA Gironde

211, cours de la Somme – 33800 BORDEAUX Tél. : 05 56 33 88 88 – Fax : 05 56 33 88 78

Mail: info.gironde@soliha.fr - Web: www.gironde.soliha.fr

#### PLAN DE SITUATION CADASTRALE



Parcelle N°	AZ 308			
Type de propriété	pleine propriété			
Contexte:				
Mme est propriétaire du logement				

#### DESCRIPTION DU LOGEMENT

Maison de plain pied datant de 1989 composée au d'un vaste salon/salle à manger, d'un petit salon, d'une cuisine et d'un cellier, ainsi que de 4 chambres, d'une salle d'eau et d'un WC.

Le chauffage est au gaz GPL, toutes les pièces sont équipées de radiateurs. L'eau chaude sanitaire se fait grâce à la chaudière qui a une dizaine d'années.

Il y a une cheminée à foyer ouvert dans le salon.

Les menuiseries sont en bois simple vitrage Les murs extérieurs sont en briques Les combles ont une isolation qui date de 2012 (laine de roche).

Surface Habitable

131,03 m²

Typologie:

**T**6

Date d'acquisition :

1989

Mode d'acquisition

achat

#### DESCRIPTION SOMMAIRE DU PROJET DE TRAVAUX

Remplacement des menuiseries extérieures bois par des menuiseries en PVC (4/20/4).

Installation d'un poêle à bois/granulés hybride

Installation d'une VMC et d'un extracteur dans la cuisine

#### PHOTOS (intérieures et Extérieures)









#### BILAN ENERGETIOLIE

AVANT TRAVAUX		API	RES TRAVAUX	Gain	Dépens	Gain	
Energie	Emission GES	Energie	Emission GES	énergétique	Avant travaux	Après travaux	estimé en €
124,1 C	23,0 D	83,1 B	16,3 C	33%	1 696,27 €	1 173,05€	523,22€

Liste et estimation des travaux à faire pour atteindre l'étiquette C :

Eléments explicatifs en cas d'étiquette après travaux inférieures à C:

# RAPPORT D'ANALYSE DE L'ETAT DU BÂTI ET REGIME D'AIDE RETENU PAR L'OPERATEUR

Grille d'évaluation de la dégradation

Rapport d'analyse, daté et signé

Documents joints à la présente fiche de présentation si besoin

Régime majoré retenu

Régime de base retenu

## ESTIMATION DES SUBVENTIONS

## Coût total des travaux :

		COÚTHT	COÛT TTC
	TRAVAUX	17 297,05 €	
Dont	Dégradation lourde / Insalubrité	- €	
	Performance énergétique	17 297 €	18 298,65 €
	Adaptation	- €	10 290,05 €
	Autres : Non retenu ANAH	- €	
	Assainissement	- €	
	Travaux non retenu		
Honoraires			
TOTAL		17 297,05 €	
Dépense subvent	ionnée par l'Anah	17 297.05 €	-

Subventions par financeurs:

Subventions	oar financeurs :	
	SUBVENTIONS	
ANAH		- €
ANAH Energie	50%	8 649 €
ANAH Adaptation	50%	- €
PHM	2 000 €	
	Energie	2 500 €
	Insalubrité	1
Département 33	/Sécurité	- €
bepartement 33	Assainissement	- €
	Adaptation	- €
	Energie	500 €
Communauté des	Insalubrité	
communes	/Sécurité	- €
Communes	Adaptation	- €
	Assainissement	- €
CAF/MSA		- €
Caisse de retraite		- €
	Subventions PRÉTS	13 649,00 €
Prêt		
CADPI		
Procivis de I———	d'insalubrité	- €
la Gironde Adapt		- €
Energ		4 649,65 €
	Prêts orêts en cours	4 650 €

Remboursement prêts				
€ mois				
48,43 €	96			
48,43 €	/ mois			
0,00 €	0,00 € /mois			

TOTAL FINANCEMENT	18 298,65 €
Apport Personnel	0,00€

Taux d'effort

AL prévisionnelle
€/mois
Reste à charge mensuel
48,43 € <b>€/mois</b>

Imprimé le 10/02/2022

Délégation locale de la Gironde Dossier suivi par : GARCIA Michel

# FICHE DE CALCUL AU PAIEMENT

Demandeur: Madame KHARBOUCHE Fatima

Type de demandeur : Occupant (Propriétaire occupant)

Réglementation: 330PAH047-1 - OPAH II des CC Castillon Pujols et du Pays Foyen - dossiers engagés à compter du

01/01/2018

Dossier No: 033012490

Adresse principale de l'immeuble: 1 LANDRY

33350 CASTILLON-LA-BATAILLE

(ZONE C)

Date de dépôt : 10/09/2018
Date de demande de paiement : 07/09/2021
Date de fin de validité du dossier : 19/12/2021

SUBVENTION TOTALE CALCULEE AU PAIEMENT: 9 661,00 €

ECRETEMENT (éventuel)
Cf. plan de financement joint

Coût total TTC de l'opération : 16 164,00 €

Montant total des aides publiques : 12 661,00 €

Taux d'écrêtement réalisé :

Montant de l'écrêtement réalisé :

9 661,00 €

100,00 %

0,00 €

SUBVENTION A PAYER (après éventuel écrêtement) :

Le délégué de l'Agence dans le département, atteste et certifie,

- s'agissant d'une demande de subvention présentée par un propriétaire défini aux alinéas 1 à 8 et 10 et 11 du I de l'article R 321-12, ou au II de ce même article ou de l'article R 321-13 du CCH,
- sa recevabilité et sa liquidation conformes aux règles du Programme d'action ou aux conventions de référence :
- l'exactitude des éléments retenus pour la liquidation de la subventions ou des primes, conformes au projet retenu, au vu des factures produites justifiant de l'exécution des travaux et prestations y attachées,
- que les conventions visées aux articles L 321-4 et L 321-8 du CCH ont été signées lorsqu'elles sont requises.
- que les justificatifs présentés attestent de la vacance du ou des logements réhabilités, dans les cas, où une ou des primes correspondantes ont été accordées

pour valoir en conséquence certification du service fait et ordre de payer conformément à l'article 20 du Règlement Général de l'Agence.

# Dossier N°: 033012490 ( Madame KHARBOUCHE)

# Imprimé le 10/02/2022

Logement n° 1 (Référence ANAH : 1055708)	Bâtiment : Principal Etage : 0	Escalier : Porte :
Type d'intervention : Travaux amélioration énergétique		
- Travaux subventionnables :	15 321,50 €	
- Travaux subventionnés (après application éventuelle du plafond) :	15 321,50 €	
- Honoraires subventionnés :	0,00 €	
- Dépense subventionnée (travaux + honoraires) :	15 321,50 €	
Subvention Anah:		
- Rappel du montant engagé : %)	8 648,91 €	(taux : 50,00
- Subvention calculée au paiement :	7 660,75 €	
- Subvention retenue au paiement :	7 660,75 €	
Type d'intervention : Prime Habiter Mieux PO		
Subvention Anah:		
- Rappel du montant engagé :	2 000,09 €	
- Prime calculée au paiement (Montant unitaire de la prime : 2 000,00 $\epsilon$ ) :	2 000,00 €	
- Subvention retenue au paiement :	2 000,00 €	
Fotal des subventions pour le logement n° 1 :	9 660,75 €	







# MANDAT FINANCIER POUR LA PERCEPTION D'UNE SUBVENTION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CASTILLON PUJOLS OU DU PAYS FOYEN DANS LE CADRE DE L'OPERATION PROGRAMMEE POUR L'AMELIORATION DE L'HABITAT (OPAH)

Je soussigné(e),	
NOM KHARBOUCHE	
PRENOM Fahima	
ADRESSE Ale Londry	
ADRESSE A le Landry  CODE POSTAL 33890 COMMUNE CA	stillon la Bataille
Pour recevoir en mon nom et pour mon d'éconor de la Scommunes de Castillon Pujols / du Pays Foyen d'un mon pour la réalisation de travaux d'adaptation / d'éconor dégradé ou insalubre / d'assainissement dans le loger Et en conséquence, à présenter en mon nom, les pièces de la Scott	MDE  omme  úX  88  subvention accordée par la Communauté 70  nontant de 500. €  mies d'énergie / de résorption d'un logement ment que j'occupe.  ces justifiant de l'exécution des travaux ainsi
que tout document relatif à mon dossier et à recevoir de la Communauté de Communes au paiement.	en mon nom toute correspondance emise par
Faità Castillon la B. Le 23/07/18	Faità Cashillan la B. Le 23/67 US
Signature du mandataire SOLIHA Gironde, Précédée de la mention manuscrite « Bon pour acceptation de mandat »  SOLIHA GIRONDE  211, Cour de la Somme  3800 BONDEAUX  105 5 5 6 3 88 78	Signature du ou des mandants, bénéficiaire(s) de la subvention Précédée de la mention manuscrite « Bon pour pouvoir »  De pour pouvoir »







Ce relevé est destiné à être remis, sur leur demande, à vos créanciers ou débiteurs appelés à faire inscrire des opérations à votre compte(virement, paiement de quittance, etc). Son utilisation vous garantit le bon enregistrement des opérations en cause et vous évite ainsi les réclamations pour erreurs ou retards d'imputation.

42559	10000	08002981360	20	GROUPE CREDIT COOPERATIF
code étab.	code guichet	numéro de compte	clé RIB	domiciliation

#### **IBAN**

FR76	4255	9100	0008	0029	8136	020

BIC

_		-					 		
1 -	С		_ 1				 		
I C			P	l F			Y	Y	I Y
					1.7				

BORDEAUX MERIADECK
IMMEUBLE LE PRISME

**RUE MARGUERITE CRAUSTE** 

Tél.: 05.33.63.00.85

Intitulé du compte

**SOLIHA SOLIDAIRES POUR L** 

**HABITAT** 

**SOLIHA SOLIDAIRES POUR L** 

**HABIT** 

211 COURS DE LA SOMME



Relevé d'Identité Bancaire

Ce relevé est destiné à être remis, sur leur demande, à vos créanciers ou débiteurs appelés à faire inscrire des opérations à votre compte(virement, palement de quittance, etc). Son utilisation vous garantit le bon enregistrement des opérations en cause et vous évite ainsi les réclamations pour erreurs ou retards d'imputation.

42559	10000	08002981360	20	GROUPE CREDIT COOPERATIF
code étab.	code guichet	numéro de compte	cié RIB	domiciliation

#### **IBAN**

		4				
FR76	4255	9100	0008	0029	8136	020

### **BIC**

^	_	Λ.	D	F	В	D	D	v	V	v
-	-	V		Г Г	I N I			_		

BORDEAUX MERIADECK
IMMEUBLE LE PRISME

**RUE MARGUERITE CRAUSTE** 

Tél.: 05.33.63.00.85

Intitulé du compte

SOLIHA SOLIDAIRES POUR L

**HABITAT** 

SOLIHA SOLIDAIRES POUR L

HABIT

211 COURS DE LA SOMME

# REÇU LE 1/03/207]

LIBOURNE
Date de réception de l'AR: 20/04/2023
033-243301454-20230412-DE_2023_46-DE





# OPAH Castillon-Pujols / Pays Foyen

# DOSSIER DE PRESENTATION PROPRIETAIRE OCCUPANT

Travaux d'Amélioration énergétique

RFR N-1

20666 €

N° DOSSIER:

10932

Tranche de revenus:

PO Très Modeste

Nom et prenom du propr	iétaire	PALLARO Alain				
Adresse du logement		1 la Cavé 33420 ST JEAN DE BLAIGNAC				
Situation professionnelle		Salarié				
		2 Personne	e(s)			
Composition familiale		Seul(e) ave	c 1 enfant			
		Age 1 :60				
Transmis par le SLIME de	partemental	Non				
	Details	М	1 800,00 €			
Revenus mensuels	Details	li l				
	Total	1 800,00 €				
Allocation Logement		18				
Emprunt en cours						
Total des emprunts	W. S. Stantin					
Taux d'endettement						
Total		425,00 €				
Charges mensuelles	Dont Energie	275 €				
Restant à vivre mensue		1 375,00 €				

	COMITE TECHNIQUE
	Du: 07/10/2021
<u>Avis du</u>	ı comité :
v	Favorable
	Ajourné, à représenter
	Rejeté

**CONTACT SOLIHA 33** 

Marine LALA

Tel: 06 17 50 26 15

SOLIHA Gironde

211, cours de la Somme – 33800 BORDEAUX Tél. : 05 56 33 88 88 – Fax : 05 56 33 88 78 Mail : info.gironde@soliha.fr – Web : www.gironde.soliha.fr

LIBOURNE
Date de réception de l'AR: 20/04/2023
033-243301454-20230412-DE_2023_46-DE

# DESCRIPTION DU LOGEMENT

Maison de 1791, composée d'une entrée au RDC, d'une cuisine, d'un salon et d'une chambre. A l'étage, un couloir dessert plusieurs chambers et une salle de bain.

Les murs de maison sont isolés depuis une trentaine d'années. En 2003, l'isolation des combles en sous rampants a été faite. Les menuiseries sont en PVC pour certaines, en bois pour le reste.

La maison est équipée d'entrées d'air pour la ventilation. Le chauffage est assuré par une chaudière fioul de 2003. Ce générateur assure aussi la production d'eau chaude.

Surface Habitable: 267

267,79 m²

Typologie:

T7

Date d'acquisition :

2003

Mode d'acquisition : achat

#### DESCRIPTION SOMMAIRE DU PROJET DE TRAVAUX

AMELIORATION ENERGETIQUE

Installation d'une pompe à chaleur air/eau et d'un CET.

# RAPPORT D'ANALYSE DE L'ETAT DU BÂTI ET REGIME D'AIDE RETENU PAR L'OPERATEUR

Logement degrade Non

# PHOTOS (interieures et exterieures)



















# BILAN ENERGETIOUE

AVANT	TRAVAUX	AP	RES TRAVAUX		Dépens	e annuelle	Gain estimé
Energie	Emission GES	Energie	Emission GES	Gain énergétique	Avant travaux	Après travaux	en €
201,6 D	60,5 F	124,4 C	7,8 B	38%	3 888 €	1996€	1892€

# ESTIMATION DES SUBVENTIONS

# Coût total des travaux :

		COÛT HT	COÛTTTC
	TRAVAUX (TOUT COMPRIS)	12 623,25 €	
Dont	Dégradation lourde / Insalubrité	- €	
ŀ	Performance énergétique	12 623,25 €	13 317,53 €
	Adaptation	- €	13 317,53 €
	Assainissement	- €	
	Autres : Travaux non retenus	- €	
Honoraires			
TOTAL		12 623,25 €	13 317,53 €
Dépense sub	ventionnable par l'Anah	12 623,25 €	

Subventions p	ar financeurs :	
	SUBVENTIONS	100,000
ANAH Insal/Dégra	50%	
ANAH Energie	50%	6312€
ANAH Adaptation	50%	
ANAH Assainmt	35%	
Subvention totale ANA	AH (hors Prime)	6 312 €
Prime Habiter Mieux		2 525 €
Département 33		
	Insalubrité/Sécurité	
Communauté de	Energie.	500 €
communes	Adaptation	
	Assainissement	
Sous-Total S	Subventions	9 336,65 €
	PRETS	
Procivis de Sortie d	insalubrité	- €
la Gironde Adaptat	ion	- €
Energie	- €	
Prêt CAF Légal	- €	
Prêt CAF Social		- €
Autre(s) Prêt(s)		- €
Total		• €
Total autres p		
Taux d'eifi		
TOTAL FINA	MODEMENT	9 336,65 €

Rembour	sement prets
€	mois
- €	
100 m	/mois
	/mois

	AL prévisionnelle
	€/mois
E	Reste a charge mensuel
Г	€/mois

Apport Personnel	3 980,88€

Imprimé le 17/01/2023

Délégation locale de la Gironde

Dossier suivi par : ANDREAU Laurence

# FICHE DE CALCUL AU PAIEMENT

Demandeur: Monsieur PALLARO Alain

Type de demandeur : Occupant (Propriétaire occupant)

Réglementation: 33OPAH066-1 - OPAH II des CC Castillon Pujols et du Pays Foyen - dossiers déposés à compter du

01/01/2021

Dossier No: 033017596

Adresse principale de l'immeuble: 1 LA CAVE

33420 SAINT-JEAN-DE-BLAIGNAC

(ZONE C)

Date de dépôt : 21/02/2022 Date de demande de paiement : 15/12/2022 Date de fin de validité du dossier : 25/04/2025

> SUBVENTION TOTALE CALCULEE AU PAIEMENT: 8 836,00 €

(ramenée au montant de l'engagement)

ECRETEMENT (éventuel) Cf. plan de financement joint 15 672,00 € Coût total TTC de l'opération 10 836,00 € Montant total des aides publiques : 100,00 % Taux d'écrêtement réalisé : 0,00 € Montant de l'écrêtement réalisé :

SUBVENTION A PAYER	(après éventuel écrêtement) :	8 836,00 €

Le délégué de l'Agence dans le département, atteste et certifie,

- s'agissant d'une demande de subvention présentée par un propriétaire défini aux alinéas 1 à 8 et 10 et 11 du I de l'article R 321-12, ou au II de ce même article ou de l'article R 321-13 du CCH,

- sa recevabilité et sa liquidation conformes aux règles du Programme d'action ou aux conventions de référence
- l'exactitude des éléments retenus pour la liquidation de la subventions ou des primes, conformes au projet retenu, au vu des factures produites justifiant de l'exécution des travaux et prestations y attachées,
- que les conventions visées aux articles L 321-4 et L 321-8 du CCH ont été signées lorsqu'elles sont requises .
- que les justificatifs présentés attestent de la vacance du ou des logements réhabilités, dans les cas, où une ou des primes correspondantes ont été accordées

pour valoir en conséquence certification du service fait et ordre de payer conformément à l'article 20 du Règlement Général de l'Agence.

Dossier N°: 033017596 (Monsieur PALLARO) Imprimé le 17/01/2023

Logement n° 1 (Référence ANAH : 1400969)	Bâtiment : Principal Etage : 1	Escalier : Porte :
Type d'intervention : Travaux de sortie de précarité énergétique		
- Travaux subventionnables :	14 855,00 €	
- Travaux subventionnés (après application éventuelle du plafond) :	14 855,00 €	
- Honoraires subventionnés :	0,00 €	
- Dépense subventionnée (travaux + honoraires) :	14 855,00 €	
Subvention Anah:		
- Rappel du montant engagé : %)	6 311,43 €	(taux : 50,00
- Subvention calculée au paiement :	7 427,50 €	
- Subvention retenue au paiement :	6 311,43 €	
ype d'intervention : Prime Habiter Mieux PO 2021		
Subvention Anah:		
- Rappel du montant engagé :	2 524,57 €	
- Prime calculée au paiement (Montant unitaire de la prime : 2 971,00 $\epsilon$ ) :	2 971,00 €	
- Subvention retenue au paiement :	2 524,57 €	
otal des subventions pour le logement n° 1 :	8 836,00 €	

# D'IDENTITE BANCAIRE (11) RELEVE (p) 出 Domiciliation CCM CASTILLON LA BATAILL S 0577.00 BIC (Bank Identifier Code) CMBRFR2BARK 33420 ST JEAN DE BLAIGNAC Crédit Mutuel du Sud-Ouest MR PALLARO ALAIN Numéro de compte CIÉ RIB | 06407931440 | 75 FR76 1558 9335 7706 4079 3144 075 1 LA CAVE 19/12/19 IBAN (International Bank Account Number) CCM CASTILLON LA BATAILL TITULAIRE DU COMPTE ACCOUNT OWNER RIB Code Banque Code Guichet 33577 T8: 05 56 07 95 73 15589

Ce retevé est destiné à être remis sur teur demande, à vos créenciers ou débiteurs français ou étrangers, appeiés à faire insorire des opérations à votre compte (virtements, palement de quitiances, etc...).
This statement is intended to be delivered to those of your creditors or debtors who have transactions posted to your account ( credit transfers, involce payments, etc...).

LIBOURNE

Date de réception de l'AR: 20/04/2023 033-243301454-20230412-DE_2023_46-DE





# OPAH Castillon-Pujols / Pays Foyen

# DOSSIER DE PRESENTATION PROPRIETAIRE OCCUPANT

Travaux d'Amélioration énergétique

RFR N-1

35442 €

N° DOSSIER:

12645

Tranche de revenus

PO Modeste

Nom et prénom du propriétaire		INNOCENTE Erica et Nicolas			
Adresse du logement		1 Fontadas Sud 33420 LUGAIGNAC			
Situation professionnelle	Salarié	Salarié Salarié			
		4 Personne(s)			
		Couple avec 2	enfants		
Composition familiale	Precision	Enfants âgés de	2 et 4 ans		
		Age 1 :	35 ans	Age 2:	36 ans
Transmis par le SLIME dépai	temental	Non			
	Details	M	1 600,00 €	Mme	1 930,00 €
Revenus mensuels	Details				
	Total		3 530,	,00€	
Allocation Logement					
Emprunt	prêt immo	887,50 €	jusqu'en 2041		
en cours	H FUNDER				
Total des emprunts		887,50 €			
Taux d'endettement		25%			
Total Charges mensuelles Dont Energie		554,00 €			
		200 €			
Restant à vivre mensuel	2 088,50 €				

COMITE TECHNIQUE
Du : 10 Mars 2022

Avis du comité :
Favorable
Ajourné, à représenter
Rejeté

**CONTACT SOLIHA 33** 

Marine LALA

Tel: 06 17 50 26 15

SOLIHA Gironde

211, cours de la Somme – 33800 BORDEAUX Tél. : 05 56 33 88 88 – Fax : 05 56 33 88 78

Mail: info.gironde@soliha.fr - Web: www.gironde.soliha.fr

# DESCRIPTION DU LOGEMENT

Maison en R+1 composée au RDC d'une cuisine, d'une salle à manger, d'un salon, d'une buanderie, de 2 salle d'eau et d'un WC. Au 1er étage, 4 chambres.

Le chauffage est central au gaz propane avec une chaudière des années 2000. Les menuiseries sont en double vitrage au RDC et en simple à l'étage. Il n'y a pas de ventilation dans les pièces d'eau. Les murs périphériques sont isolés par l'intérieur.

Surface Habitable:

160 m²

Typologie:

T6

Date d'acquisition:

avr-21

Mode d'acquisition:

achat

#### DESCRIPTION SOMMAIRE DU PROJET DE TRAVAUX

# AMELIORATION ENERGETIQUE

Isolation partielle des sous rampants : R = 6,21 m²K/W

Remplacement partielle de menuiseries existantes par des menuiseries PVC DV Uw=1,30 W/m²K.

Installation d'une pompe à chaleur air/eau double service.

# RAPPORT D'ANALYSE DE L'ETAT DU BÂTI ET REGIME D'AIDE RETENU PAR L'OPERATEUR

Logement degrade

Non

#### PHOTOS ("Interieures et exterieures")















### BILAN ENERGETICUE

AVANT	ANT TRAVAUX APRES TRAVAUX		711 1123 170 1171071		Dépens	e annuelle	Gain estimé
Energie	Emission GES	Energie	Emission GES	Gain énergétique	Avant travaux	Après travaux	en €
263,0 E	69,0 E	132,0 C	4,0 A	50%	6 007 €	1 540 €	4 467 €

# ESTIMATION DES SUBVENTIONS

# Coût total des travaux :

		COÛT HT	COÛTTTC
Т	RAVAUX (TOUT COMPRIS)	39 615,35 €	
Dont	Dégradation lourde / Insalubrité	* €	
	Performance énergétique	39 615,35 €	42 577,91 €
Adaptation		- €	42511,516
	Assainissement	- €	
	Autres : Travaux non retenus	- €	
Honoraires			
TOTAL		39 615,35 €	42 577,91€
Dépense subver	ntionnable par l'Anah	30 000 €	

# Subventions par financeurs:

		CHEVENITIONS	
		SUBVENTIONS	
ANAH Insal/D	égra	50%	
ANAH Energie	9	35%	10 500 €
ANAH Adapta	tion	35%	
ANAH Assainr	nt	20%	
Subvention to	otale AN	IAH (hors Prime)	10 500 €
Prime Habite	r Mieux		2 000 €
Département	33		
20 Tr	· 6 =	Insalubrité /Sécurité	
Communauté	de	Energie	500 €
communes		Adaptation	
		Assainissement	
Sou:	s-Total	Subventions	13 000 €
		PRĒTS	
Drooivio do	Sortie	i'Insalubrité	- €
Procivis de la Gironde Adaptation		tion	- €
Energie			10 000,00 €
Prêt CAF Léga			- €
Prêt CAF Soci			- €
Autre(s) Prêt(s)		- €	
	Tota	l Prēts	10 000,00 €
Tota	lautres	prêts en cours	1 200
		fort si prêt	28%
10	TOTAL FINANCEMENT		

Remboursement prêts				
€	mois			
104,17 €	96			
- €				
104,17 € / mois				
887,50 € /mois				

Apport Personnel	19 577,91 €

AL previsionnelle
€/mois
Reste a charge mensuel
991,67 <b>€/mois</b>

LIBOURNE

Date de réception de l'AR: 20/04/2023 033-243301454-20230412-DE_2023_46-DE

033-243301454-20230412-DE 2023 46-DE

Délégation locale de la Gironde Dossier suivi par : ANDREAU Laurence Imprimé le 31/01/2023

# FICHE DE CALCUL **AU PAIEMENT**

**Demandeur: Monsieur INNOCENTE Nicolas** 

Type de demandeur : Occupant (Propriétaire occupant)

Réglementation: 33OPAH066-1 - OPAH II des CC Castillon Pujols et du Pays Foyen - dossiers déposés à compter du

01/01/2021

Dossier No : 033017648

Adresse principale de l'immeuble: 1 LIEU DIT FONTADAS SUD

33420 LUGAIGNAC

(ZONE C)

Date de dépôt : 16/03/2022 Date de demande de paiement : 15/01/2023 Date de fin de validité du dossier : 25/04/2025

> SUBVENTION TOTALE CALCULEE AU PAIEMENT: 12 500,00 € (ramenée au montant de l'engagement)

**ECRETEMENT** (éventuel) Cf. plan de financement joint Coût total TTC de l'opération : 42 578,00 € 13 000,00 € Montant total des aides publiques 100,00 % Taux d'écrêtement réalisé Montant de l'écrêtement réalisé : 0,00 €

SUBVENTION A PAYER (après éventuel écrêtement) :	12 500,00 €

Le délégué de l'Agence dans le département, atteste et certifie,

- s'agissant d'une demande de subvention présentée par un propriétaire défini aux alinéas 1 à 8 et 10 et 11 du I de l'article R 321-12, ou au II de ce même article ou de l'article R 321-13 du CCH,
- sa recevabilité et sa liquidation conformes aux règles du Programme d'action ou aux conventions de référence
- l'exactitude des éléments retenus pour la liquidation de la subventions ou des primes, conformes au projet retenu, au vu des factures produites justifiant de l'exécution des travaux et prestations y attachées,
- que les conventions visées aux articles L 321-4 et L 321-8 du CCH ont été signées lorsqu'elles sont requises .
- que les justificatifs présentés attestent de la vacance du ou des logements réhabilités, dans les cas, où une ou des primes correspondantes ont été accordées

pour valoir en conséquence certification du service fait et ordre de payer conformément à l'article 20 du Règlement Général de l'Agence.

Dossier N°: 033017648 (Monsieur INNOCENTE) Imprimé le 31/01/2023

Cotal des subventions pour le logement n° 1 :	12 500,00 €	
- Subvention retenue au paiement :	2 000,00 €	
- Prime calculée au paiement (Montant unitaire de la prime : $2~000,00~\epsilon$ ) :	2 000,00 €	
Subvention Anah: - Rappel du montant engagé:	2 000,00 €	
ype d'intervention : Prime Habiter Mieux PO 2021		
- Subvention retenue au paiement :	10 500,00 €	
%) - Subvention calculée au paiement :	10 500,00 €	
Subvention Anah : - Rappel du montant engagé :	10 500,00 €	(taux : 35,00
- Dépense subventionnée (travaux + honoraires) :	30 000,00 €	
- Honoraires subventionnés :	0,00 €	
- Travaux subventionnés (après application éventuelle du plafond) :	30 000,00 €	
<u>Type d'intervention</u> : Travaux de sortie de précarité énergétique - Travaux subventionnables:	39 616,00 €	
Type d'intervention : Travaux de sortie de précarité énergétique		
ogement n° 1 (Référence ANAH : 1406280)	Bâtiment : Principal Etage : 1	Escalier : Porte :

LIBOURNE
Date de réception de l'AR: 20/04/2023
033-243301454-20230412-DE 2023 46-DE

# RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

Ce relevé est destiné à être remis, sur demande de vos créanciers et débiteurs, français ou étrangers appelés à faire inscrire des opérations sur votre compte (virements, prélèvements...). Nous vous rappelons que les informations contenues dans votre RIB/IBAN sont de nature confidentielle, c'est pourquoi nous vous invitons à la plus grande vigilance avant leur transmission.

We remind you that the information contained in your RIB/IBAN is on confidential nature, and we thus strongly encourage you to be vigilant as regards its transmission.



# RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

RIB - Identifiant national de compte

ÉTABLISSEMENT	GUICHET	N° COMPTE	CLÉ RIB	DOMICILIATION
20041	01001	2104955N022	43	LA BANQUE POSTALE BORDEAUX CENTRE FINANCIER

IBAN - Identifiant international de compte

BIC - Identifiant international de l'établissement

FR23 2004 1010 0121 0495 5N02 243

**PSSTFRPPBOR** 

Titulaire du compte

MLE LE MERCIER ERICA OU MR INNOCENTE NICOLAS 47 A RUE DES MARGUERITES 33310 LORMONT



# RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

RIB - Identifiant national de compte

ÉTABLISSEMENT	GUICHET	N° COMPTE	ÇLÉ RIB	DOMICILIATION
20041	01001	2104955N022	43	LA BANQUE POSTALE BORDEAUX CENTRE FINANCIER

IBAN - Identifiant international de compte

BIC - Identifiant international de l'établissement

FR23 2004 1010 0121 0495 5N02 243

**PSSTFRPPBOR** 

Titulaire du compte

MLE LE MERCIER ERICA OU MR INNOCENTE NICOLAS 47 A RUE DES MARGUERITES 33310 LORMONT

LIBOURNE

Date de réception de l'AR: 20/04/2023 033-243301454-20230412-DE_2023_46-DE

# RECU LE 1/03/2073





# OPAH Castillon-Pujols / Pays Foyen

# DOSSIER DE PRESENTATION PROPRIETAIRE OCCUPANT

Travaux d'Amélioration énergétique

RFR N-1

12444 €

N° DOSSIER :

13210

Tranche de revenus

PO Très Modeste

Nom et prenom du propriet	VEYSSIERE	Patrick			
Adresse du logement	7 Les Chartrons 33350 FLAUJAGUES				
Situation professionnelle	Retraité				
	1 Personn	e(s)			
Composition familiale	Seul(e)				
	Age	1: 68 ans			
Transmis par le SLIME départemental		Non			
	Détails	М	771,14€		
Revenus mensuels	Total		771,:	14€	
Allocation Logement	I PALESSES NAS				
Emprunt en cours	aucun				
Total des emprunts		1			
Taux d'endettement					
Characa mancuallas	Total	354,05 €			
Charges mensuelles	Dont Energie	155 €			
Restant à vivre mensuel	417,09 €				

COMITE TECHNIQUE
Du : 10 Mars 2022
Avis du comité :
Favorable
Ajourné, à représenter
Rejeté

**CONTACT SOLIHA 33** 

Marine LALA

Tel: 06 17 50 26 15

SOLIHA Gironde

211, cours de la Somme – 33800 BORDEAUX Tél. : 05 56 33 88 88 – Fax : 05 56 33 88 78

Mail: info.gironde@soliha.fr - Web: www.gironde.soliha.fr

### DESCRIPTION DU LOGEMENT

Maison de 1900 en R+1 composée au RDC d'une cuisine, d'un séjour, d'un salon, d'un cellier, d'une buanderie, d'une salle de bain et d'un WC. Au 1er étage, 2 chambres et 1 bureau.

Les murs périphériques sont en pierre non isolés, les combles ne sont pas isolés. Les menuiseries sont en simple vitrage bois. Il n'y a pas de ventilation dans les pièces d'eau.

Le chauffage est central au fioul avec une chaudière mixte des années 70.

Surface Habitable:

145 m²

Typologie:

T5

Date d'acquisition

1986

Mode d'acquisition :

achat

# DESCRIPTION SOMMAIRE DU PROJET DE TRAVAUX

### AMELIORATION ENERGETIQUE

Isolation des sous rampants : R = 7,5 m²K/W

Remplacement partiel de menuiseries existantes par des menuiseries PVC DV Uw=1,10 W/m²K.

Installation d'une pompe à chaleur air/eau double service.

# RAPPORT D'ANALYSE DE L'ETAT DU BÂTI ET REGIME D'AIDE RETENU PAR L'OPERATEUR

Logement dégrade

Non

# PHOTOS (intérieures et extérieures)













# BILAN ENERGETIQUE

AVANT TRAVAUX		APRES TRAVAUX				e annuelle	Gain estimé
Energie	Emission GES	Energie	Emission GES	Gain énergétique	Avant travaux	Après travaux	en €
301,2 E	90,4 G	158,4 D	9,6 B	47%	3 145 €	1387€	1758€

# **ESTIMATION DES SUBVENTIONS**

# Coût total des travaux :

		COÛTHT	COÛT TTC
TRA	VAUX (TOUT COMPRIS)	23 820,48 €	
Dont	Dégradation lourde / Insalubrité		
	Performance énergétique	23 820,48 €	25 130,61 €
	Adaptation	- €	25 130,61 €
	Assainissement	- €	
	Autres : Travaux non retenus	- €	
Honoraires			
TOTAL		23 820,48 €	25 130,61 €
Dépense subvention	onnable par I'Anah	23 820,48 €	

Subve	entions	par financeurs :	
	100	SUBVENTIONS	11. 11. 11. 11.
		***	
ANAH Insal/[	Dégra	50%	
ANAH Energi	e	50%	11 910 €
ANAH Adapta	ation	50%	
ANAH Assain	mt	35%	
Subvention t	totale Al	NAH (hors Prime)	11 910 €
Prime Sérén	ité		3 000 €
Départemen	t 33		
C BW White A		Insalubrité /Sécurité	
Communaut communes	e de	Energie	500 €
Continues		Adaptation	****
		Assainissement	
Caisse de ret	raite		1 500 €
Sou	is-Total	Subventions	16 910,00 €
		PRETS	
Procivis de	Sortie	d'insalubrité	- €
la Gironde	Adapta	ntion	- €
	Energi	Э	- €
Prêt CAF Lég			- €
Prêt CAF Soc			- €
Autre(s) Prêt			- €
		l Prêts	- €
Tota		prèts en cours	
Since Market		ffort si pret	فالأساد المراجعات
TO	TALFIN	ANCEMENT	16 910,00 €

Rembour	sement prets
€	mois
- €	
	/ mois
	/mois

AL previsionnelle
€/mois
Reste à charge mensuel
€/mois

Apport Personnel	8 220,61 €
------------------	------------

LIBOURNE

Date de réception de l'AR: 20/04/2023 033-243301454-20230412-DE_2023_46-DE

Délégation locale de la Gironde Dossier suivi par : ANDREAU Laurence Imprimé le 10/01/2023

# FICHE DE CALCUL **AU PAIEMENT**

Demandeur: Monsieur VEYSSIERE Patrick

Type de demandeur : Occupant (Propriétaire occupant)

Réglementation: 33OPAH066-1 - OPAH II des CC Castillon Pujols et du Pays Foyen - dossiers déposés à compter du

01/01/2021

Dossier N°: 033017650

Adresse principale de l'immeuble: 7 LIEU DIT LES CHARTRONS

33350 FLAUJAGUES

(ZONE C)

Date de dépôt : 12/03/2022 Date de demande de paiement : 06/12/2022

Date de fin de validité du dossier : 25/04/2025

SUBVENTION TOTALE CALCULEE AU PAIEMENT:

(ramenée au montant de l'engagement)

14 910,00 €

ECRETEMENT (éventuel)	
Cf. plan de financement joint	
Coût total TTC de l'opération :	25 129,00 €
Montant total des aides publiques :	16 910,00 €
Taux d'écrêtement réalisé	100,00 %
Montant de l'écrêtement réalisé :	0,00 €

SUBVENTION A PAYER (après éventuel écrêtement) :	14 910,00 €

Le délégué de l'Agence dans le département, atteste et certifie,

- s'agissant d'une demande de subvention présentée par un propriétaire défini aux alinéas 1 à 8 et 10 et 11 du I de l'article R 321-12, ou au II de ce même article ou de l'article R 321-13 du CCH,
- sa recevabilité et sa liquidation conformes aux règles du Programme d'action ou aux conventions de référence
- l'exactitude des éléments retenus pour la liquidation de la subventions ou des primes, conformes au projet retenu, au vu des factures produites justifiant de l'exécution des travaux et prestations y attachées,
- que les conventions visées aux articles L 321-4 et L 321-8 du CCH ont été signées lorsqu'elles sont requises .
- que les justificatifs présentés attestent de la vacance du ou des logements réhabilités, dans les cas, où une ou des primes correspondantes ont été accordées

pour valoir en conséquence certification du service fait et ordre de payer conformément à l'article 20 du Règlement Général de l'Agence.

Dossier N°: 033017650 (Monsieur VEYSSIERE)

# Imprimé le 10/01/2023

Logement n° 1 (Référence ANAH : 1406295)	Bâtiment : Principal Etage : 1	Escalier : Porte :
	1-0	
Type d'intervention : Travaux de sortie de précarité énergétique		
- Travaux subventionnables :	23 837,25 €	
- Travaux subventionnés (après application éventuelle du plafond) :	23 837,25 €	
- Honoraires subventionnés :	0,00 €	
- Dépense subventionnée (travaux + honoraires) :	23 837,25 €	
Subvention Anah:		
- Rappel du montant engagé :	11 910,03 €	(taux : 50,00
%)	,	,
- Subvention calculée au paiement :	11 918,63 €	
- Subvention retenue au paiement :	11 910,03 €	
ype d'intervention : Prime Habiter Mieux PO 2021		
Subvention Anah:		
- Rappel du montant engagé :	2 999,97 €	
- Prime calculée au paiement (Montant unitaire de la prime : 3 000,00 $\epsilon$ ) :	3 000,00 €	
- Subvention retenue au paiement :	2 999,97 €	
Cotal des subventions pour le logement n° 1 :	14 910,00 €	

Date de réception de l'AR: 20/04/2023 033-243301454-20230412-DE 2023 46-DE



#### Relevé d'Identité Bancaire

Ce relevé est destiné à être remis, sur leur demande, à vos créanciers ou débiteurs appelés à faire inscrire des opérations à votre compte (virement, paiement de quittance, etc.).

Son utilisation vous garantit le bon enregistrement des opérations en cause et vous évite ainsi des réclamations pour erreurs ou retards d'imputation.

42559	2559 10000 04044756722		88	GROUPE CREDIT COOPERATIF
c/étab	c/guichet	n/compte	c/rib	domiciliation

# IBAN (Identifiant international de compte)

FR76	4255	9100	0004	0447	5672	288
LKIO	4299	9100	0004	U44 <i>1</i>	30/2	200

# BIC (Identifiant international de l'établissement)

ì											
	С	С	0	Р	F	R	Р	Р	х	х	х

AGENCE BORDEAUX GARONNE 51 QUAI DE PALUDATE 33800 BORDEAUX

TEL:

Titulaire du compte M VEYSSIERE PATRICK
7 LIEU DIT LES CHARTRONS
33350 FLAUJAGUES



Relevé d'Identité Bancaire

Ce relevé est destiné à être remis, sur leur demande, à vos créanciers ou débiteurs appelés à faire inscrire des opérations à votre compte (virement, paiement de quittance, etc.).

Son utilisation vous garantit le bon enregistrement des opérations en cause et vous évite ainsi des réclamations pour erreurs ou retards d'imputation.

42559	10000	04044756722	88	GROUPE CREDIT COOPERATIF
c/étab	c/guichet	n/compte	c/rib	domiciliation

# IBAN (Identifiant international de compte)

FR76 4255	9100	0004	0447	5672	288
-----------	------	------	------	------	-----

# BIC (Identifiant international de l'établissement)

С	С	0	Р	F	R	P	Р	х	х	х

AGENCE BORDEAUX GARONNE 51 QUAI DE PALUDATE 33800 BORDEAUX

TEL:

Titulaire du compte M VEYSSIERE PATRICK
7 LIEU DIT LES CHARTRONS
33350 FLAUJAGUES

LIBOURNE

Date de réception de l'AR: 20/04/2023 033-243301454-20230412-DE_2023_46-DE



LIBOURNE
Date de réception de l'AR: 20/04/2023
033-243301454-20230412-DE_2023_46-DE





# OPAH Castillon-Pujols / Pays Foyen

# DOSSIER DE PRESENTATION PROPRIETAIRE OCCUPANT

Travaux d'Adaptation du logement au handicap

RFR N-1

17519 €

N° DOSSIER:

13070

Tranche de revenus

PO Très Modeste

Nom et prénom du propriét	HARDY Anne-Martine et Robert					
Adresse du logement		Le Magnan N°2	33350 STE RAD	EGONDE		
Situation professionnelle		Retraité				
		2 Personne(s)				
Composition familiale		Couple				
				Age 2 :	77 ans	
Transmis par le SLIME dépa	Non					
Day say us managa lala	Details	М	1 004,66 €	Mme	844,00€	
Revenus mensuels	Total		1 848	,66€		
Allocation Logement		Non				
Emprunt en cours	prêt conso	171,00 €	jusqu'en 2023			
Total des emprunts		171,00 €				
Taux d'endettement		9%				
Total		696,69 €				
Charges mensuelles	Dont Energie	181 €				
Restant à vivre mensuel	980,97 €					

	COMITE TECHNIQUE					
	Du: 10 Mars 2022					
Avis du	comité :					
	Favorable					
	Ajourné, à représenter					
	Rejeté					

CONTACT SOLIHA 33

Marine LALA

Tel: 06 17 50 26 15

SOLIHA Gironde

211, cours de la Somme – 33800 BORDEAUX Tél.: 05 56 33 88 88 – Fax: 05 56 33 88 78

Mail: info.gironde@soliha.fr - Web: www.gironde.soliha.fr

# DESCRIPTION DU LOGEMENT

Maison de plain-pied composée d'une entrée, d'une cuisine, d'un cellier, d'un salon, d'une salle à manger, d'une chambre, d'une salle de bain et d'un WC.

Les menuiseries en double vitrage PVC, le chauffage est central par une PAC air/eau. Les combles sont isolés. La salle de bain est équipée d'une baignoire. Les propriétaires souhaiteraient la remplacer par une douche à l'italienne pour éviter tout risque de chute.

Surface Habitable:

200 m²

Typologie:

T7

Date d'acquisition:

1977

Mode d'acquisition :

achat

# DESCRIPTION SOMMAIRE DU PROJET DE TRAVAUX

# ADAPTATION DU LOGEMENT

Aménagement salle de bain

# RAPPORT D'ANALYSE DE L'ETAT DU BÂTI ET REGIME D'AIDE RETENU PAR L'OPERATEUR

Logement degrade

Non

# PHOTOS (interieures et exterieures)



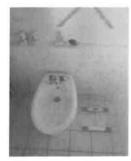












# ESTIMATION DES SUBVENTIONS

# Coût total des travaux :

		COÛTHT	COÛTTTC
TRA	AVAUX (TOUT COMPRIS)	4 651,32 €	
Dont	Dégradation lourde / Insalubrité	:- €	
	Performance énergétique	- €	5 116,45 €
	Adaptation	4 651,32 €	5 110,45 €
	Assainissement	- €	
	Autres : Travaux non retenus	- €	
Honoraires			
TOTAL		4 651,32 €	5 116,45 €
Dépense subventi	onnable par l'Anah	4 651,32 €	

# Subventions par financeurs :

		pai financeurs.		
Side at 5		SUBVENTIONS		
ANAH Insal/[	Dégra	50%		
ANAH Energi	е	50%		
ANAH Adapta	ation	50%	2 326 €	
ANAH Assain	mt	35%		
Subvention	Subvention totale ANAH (hors Prime)			
-		Insalubrité /Sécurité		
Communauté de communes		Energie		
		Adaptation	698 €	
		Assainissement		
Caisse de ret	raite		2 092,45 €	
<u>.                                    </u>				
Sous-Total Subventions		5 116,45 €		
		PRÉTS		
	Sortie d'insalubrité		- €	
Procivis de	Adapta	ation	:=: €	
la Gironde	Energie		€	
Prêt CAF Légal		- €		
Prêt CAF Social		- €		
Autre(s) Prêt(s)			- €	
Total Prêts			- €	
Tota				
Taux d'effort si prèt			9%	
TOTAL FINANCEMENT			5 116,45 €	

Remboursement prets		
€	mois	
- €		
	/ mois	
171,00€	/mois	

TALFINANCEMENT	5 116,45 €	AL previsionnelle	
		€/mois	
		Reste à charge mensuel	
Apport Personnel	0,00€	171,00 <b>€/mois</b>	

LIBOURNE

Date de réception de l'AR: 20/04/2023 033-243301454-20230412-DE_2023_46-DE

Imprimé le 08/02/2023

Délégation locale de la Gironde Dossier suivi par : GARCIA Michel

# FICHE DE CALCUL AU PAIEMENT

Demandeur: Madame HARDY Anne martine

Type de demandeur : Occupant (Propriétaire occupant)

Réglementation : 33OPAH066-1 - OPAH II des CC Castillon Pujols et du Pays Foyen - dossiers déposés à compter du

01/01/2021

Dossier N°: 033017657

Adresse principale de l'immeuble : 2 LIEU DIT LE MAGNAN

33350 SAINTE-RADEGONDE

(ZONE C)

Date de dépôt : 17/03/2022 Date de demande de paiement : 25/01/2023 Date de fin de validité du dossier : 25/04/2025

SUBVENTION TOTALE CALCULEE AU PAIEMENT : 2 326,00 € (ramenée au montant de l'engagement)

ECRETEMENT (éventuel) Cf. plan de financement joint	
Coût total TTC de l'opération :	5 352,00 €
Montant total des aides publiques :	5 116,00 €
Taux d'écrêtement réalisé :	100,00 %
Montant de l'écrêtement réalisé :	0,00 €

SUBVENTION A PAYER (après	éventuel écrêtement):	2 326,00 €

Le délégué de l'Agence dans le département, atteste et certifie,

- s'agissant d'une demande de subvention présentée par un propriétaire défini aux alinéas 1 à 8 et 10 et 11 du I de l'article R 321-12, ou au II de ce même article ou de l'article R 321-13 du CCH,
- sa recevabilité et sa liquidation conformes aux règles du Programme d'action ou aux conventions de référence
- l'exactitude des éléments retenus pour la liquidation de la subventions ou des primes, conformes au projet retenu, au vu des factures produites justifiant de l'exécution des travaux et prestations y attachées,
- que les conventions visées aux articles L 321-4 et L 321-8 du CCH ont été signées lorsqu'elles sont requises .
- que les justificatifs présentés attestent de la vacance du ou des logements réhabilités, dans les cas, où une ou des primes correspondantes ont été accordées

pour valoir en conséquence certification du service fait et ordre de payer conformément à l'article 20 du Règlement Général de l'Agence.

Dossier N°: 033017657 (Madame HARDY)

# Imprimé le 08/02/2023

ogement n° 1 (Référence ANAH : 1402169)	Bâtiment : Principal Etage : 1	Escalier : Porte :
Type d'intervention : Travaux autonomie de la personne		
- Travaux subventionnables :	4 865,00 €	
- Travaux subventionnés (après application éventuelle du plafond) :	4 865,00 €	
- Honoraires subventionnés :	0,00 €	
- Dépense subventionnée (travaux + honoraires) :	4 865,00 €	
Subvention Anah:		
- Rappel du montant engagé :	2 326,00 €	(taux : 50,0
%)		,
- Subvention calculée au paiement :	2 432,50 €	
- Subvention retenue au paiement :	2 326,00 €	
otal des subventions pour le logement n° 1 :	2 326,00 €	









# MANDAT FINANCIER POUR LA PERCEPTION D'UNE SUBVENTION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CASTILLON PUJOLS OU DU PAYS FOYEN DANS LE CADRE DE L'OPERATION PROGRAMMEE POUR L'AMELIORATION DE L'HABITAT (OPAH)

Je soussigné(e),
NOM HARDY
PRENOM Anne Martine
ADRESSE Le Magran 2
CODE POSTAL 33.350 COMMUNE Ste Radegarde
Donne mandat à
F. 05 56 33 88 38  F. 05 56 33 88 78  Pour recevoir en mon nom et pour mon compte la subvention accordée par la Communauté
Communes de Castillon Pujols / du Pays Foyen d'un montant de
pour la réalisation de travaux d'adaptation / d'économies d'énergie / de résorption d'un logement dégradé ou insalubre / d'assainissement dans le logement que j'occupe.
Et en conséquence, à présenter en mon nom, les pièces justifiant de l'exécution des travaux ainsi que tout document relatif à mon dossier et à recevoir en mon nom toute correspondance émise par la Communauté de Communes au paiement.

Fait à Bordeaux

Le 01/03/2023

Fait à Ste Radegonde

Le 16/02/2023

Signature du mandataire SOLIHA Gironde, Précédée de la mention manuscrite « Bon pour acceptation de mandat » Bon pour acceptation de mandat

> SOLIHA GIRONDE 211 Cours de la Somme 33800 BORDEAUX T. 95-56 33 88 88 F. 05-56 33 88 78

Signature du ou des mandants, bénéficiaire(s) de la subvention

Précédée de la mention manuscrite

« Bon pour pouvoir »

Bon jour Pourous

LIBOURNE

Date de réception de l'AR: 20/04/2023 033-243301454-20230412-DE_2023_46-DE





#### Relevé d'Identité Bancaire

Ce relevé est destiné à être remis, sur leur demande, à vos créanciers ou débiteurs appelés à faire inscrire des opérations à votre compte(virement, paiement de quittance, etc). Son utilisation vous garantit le bon enregistrement des opérations en cause et vous évite ainsi les réclamations pour erreurs ou retards d'imputation.

42559	10000	08002981360	20	GROUPE CREDIT COOPERATIF
code étab.	code guichet	numéro de compte	clé RIB	domiciliation

#### **IBAN**

ED76	4055	0400	0000	0000	0400	000
FR76	4255	9100	0008	0029	8136	020

#### BIC

	С	C	0	P	F	R	Р	Р	Y	Y	Y
4		U	0			I IX	F .	F	_	_^	_

BORDEAUX MERIADECK
IMMEUBLE LE PRISME

RUE MARGUERITE CRAUSTE

Tél.: 05.33.63.00.85

Intitulé du compte

SOLIHA SOLIDAIRES POUR L

**HABITAT** 

**SOLIHA SOLIDAIRES POUR L** 

**HABIT** 

211 COURS DE LA SOMME



Relevé d'Identité Bancaire

Ce relevé est destiné à être remis, sur leur demande, à vos créanciers ou débiteurs appelés à faire inscrire des opérations à votre compte(virement, paiement de quittance, etc). Son utilisation vous garantit le bon enregistrement des opérations en cause et vous évite ainsi les réclamations pour erreurs ou retards d'imputation.

42559	10000	08002981360	20	GROUPE CREDIT COOPERATIF
code étab.	code guichet	numéro de compte	cié RIB	domiciliation

#### **IBAN**

FR76 4255	9100	0008	0029	8136	020
-----------	------	------	------	------	-----

#### BIC

-			 							
П	_	_		_			_	V	V	W
п	C		   P	1 - 1	I K	1 7 1	1 1	l X I	l X	l X I

BORDEAUX MERIADECK
IMMEUBLE LE PRISME
RUE MARGUERITE CRAUSTE

Tél.: 05.33.63.00.85

Intitulé du compte

SOLIHA SOLIDAIRES POUR L

HABITAT

SOLIHA SOLIDAIRES POUR L

HABIT

211 COURS DE LA SOMME

LIBOURNE

Date de réception de l'AR: 20/04/2023 033-243301454-20230412-DE_2023_46-DE

# RECU LE 1/03/2023





# OPAH Castillon-Pujols / Pays Foyen

# DOSSIER DE PRESENTATION PROPRIETAIRE OCCUPANT

Travaux d'Adaptation du logement au handicap

RFR N-1

22098 €

N° DOSSIER :

12350

Tranche de revenus :

PO Modeste

Nom et prénom du propriétaire		BARDE Jear	nne et Michel				
Adresse du logement		2 lieu dit Cassagne 33350 RUCH					
Situation professionnelle		Retraité Retraité					
		2 Personne	e(s)	11311			
Composition familiale		Couple					
		Age 1	: 84	Age 2 : 75			
Transmis par le SLIME dép	artemental	Non					
Détails		М	1 045,50 €	Mme	622,32 €		
Revenus mensuels			1 667,82 €				
Allocation Logement							
Emprunt en cours							
Total des emprunts			1				
Taux d'endettement							
Charges managallas	Total	404,00 €					
Charges mensuelles	Dont Energie	58 €					
Restant a vivre mensuel		1 263,82 €					

	COMITE TECHNIQUE
	Du: 09/12/2021
Avis du	comité :
v	Favorable
	Ajourné, à représenter
	Rejeté

**CONTACT SOLIHA 33** 

Marine LALA

Tel: 06 17 50 26 15

SOLIHA Gironde

211, cours de la Somme – 33800 BORDEAUX

Tél.: 05 56 33 88 88 – Fax: 05 56 33 88 78 Mail: info.gironde@soliha.fr – Web: www.gironde.soliha.fr

LIBOURNE
Date de réception de l'AR: 20/04/2023
033-243301454-20230412-DE_2023_46-DE

#### DESCRIPTION DU LOGEMENT

Monsieur et Madame sont propriétaires d'une maison à étage, étage qu'ils utilisent le moins possible afin de ne pas emprunter les escaliers.

Au RDC, la principale entrave à leur maintien à domicile concerne la salle de bain. Elle est spacieuse mais équipée d'une baignoire qu'ils ne peuvent pas enjamber.

Compte tenu de la situation de Madame et Monsieur, la salle de bain nécessite une adaptation.

Surface Habitable : 150 m² Typologie: **T4** 

Date d'acquisition : 1993 Mode d'acquisition : achat

#### DESCRIPTION SOMMAIRE DU PROJET DE TRAVAUX

ADAPTATION DU LOGEMENT

Aménagement salle de bain

# RAPPORT D'ANALYSE DE L'ETAT DU BÂTI ET REGIME D'AIDE RETENU PAR L'OPERATEUR

Logement degrade

Non

# PHOTOS (interieures et exterieures)

















# BILAN ENERGETIQUE

AVANT	TRAVAUX	APF	RES TRAVAUX		Dépens	e annuelle	Gain estimé
Energie	Emission GES	Energie	Emission GES	Gain énergétique	Avant travaux	Après travaux	en €

# ESTIMATION DES SUBVENTIONS

# Coût total des travaux :

		COÛTHT	COÛTTTC
TRA	AVAUX (TOUT COMPRIS)	2 300,00 €	
Dont	Dégradation lourde / Insalubrité	- €	
	Performance énergétique	- €	2 520 00 6
	Adaptation	2 300,00 €	2 530,00 €
	Assainissement	- €	
	Autres : Travaux non retenus	- €	
Honoraires			
TOTAL		2 300,00 €	2 530,00€
Dépense subventi-	onnable par l'Anah	2 300,00 €	

Subventions par financeurs:

ANAH Assainmt  Subvention totale ANAH (hors Prime)  Prime Habiter Mieux  Département 33  Insalubrité /Sécurité  Communauté de communes  Energie  Adaptation  Assainissement  Caisse de retraite  Sous-Total Subventions  PRETS  Procivis de la Gironde  Insalubrité  Adaptation  PRETS  Prêt CAF Légal  Prêt CAF Social  Autre(s) Prêt(s)  Total autres prêts en cours  Faux d'eifort si prêt	Subve	entions entions	par financeurs :	
ANAH Energie  ANAH Adaptation  ANAH Assainmt  20%  Subvention totale ANAH (hors Prime)  Prime Habiter Mieux   Département 33  Insalubrité /Sécurité  Energie  Adaptation  Assainissement  Caisse de retraite  1 084  Sous-Total Subventions  PRETS  Procivis de la Gironde  Prêt CAF Légal  Prêt CAF Social  Autre(s) Prêt(s)  Total Prêts  Total autres prêts en cours  Faux d'eifort si prêt			SUBVENTIONS	
ANAH Energie  ANAH Adaptation  ANAH Assainmt  20%  Subvention totale ANAH (hors Prime)  Prime Habiter Mieux   Département 33  Insalubrité /Sécurité  Energie  Adaptation  Assainissement  Caisse de retraite  1 084  Sous-Total Subventions  PRETS  Procivis de la Gironde  Prêt CAF Légal  Prêt CAF Social  Autre(s) Prêt(s)  Total Prêts  Total autres prêts en cours  Faux d'eifort si prêt				
ANAH Adaptation 35% 1150  ANAH Assainmt 20%  Subvention totale ANAH (hors Prime) 1150  Prime Habiter Mieux  Département 33  Insalubrité /Sécurité  Energie  Adaptation 296  Assainissement  Caisse de retraite 1084  Sous-Total Subventions 2530 €  PRETS  Procivis de la Gironde Energie - Gaptation	ANAH Insal/[	Dégra	50%	
ANAH Assainmt  Subvention totale ANAH (hors Prime)  Prime Habiter Mieux  Département 33  Insalubrité /Sécurité  Energie  Adaptation  Assainissement  Caisse de retraite  Sous-Total Subventions  PRETS  Procivis de la Gironde  Insalubrité  Adaptation  PRETS  Sortie d'insalubrité  Adaptation  Energie  Prêt CAF Légal  Prêt CAF Social  Autre(s) Prêt(s)  Total Prêts  Total autres prêts en cours  Faux d'eifort si prêt	ANAH Energi	е	35%	
Subvention totale ANAH (hors Prime)  Prime Habiter Mieux  Département 33  Insalubrité /Sécurité  Energie  Adaptation Assainissement  Caisse de retraite  Sous-Total Subventions  PRETS  Procivis de la Gironde  Insalubrité  Adaptation Energie  Prêt CAF Légal  Prêt CAF Social  Autre(s) Prêt(s)  Total Prêts  Total autres prêts en cours  Faux d'eifort si prêt	ANAH Adapta	ation	35%	1 150 €
Prime Habiter Mieux  Département 33  Insalubrité /Sécurité  Communauté de Communes  Adaptation Assainissement  Caisse de retraite  Sous-Total Subventions  PRETS  Procivis de la Gironde  Prêt CAF Légal Prêt CAF Social Autre(s) Prêt(s)  Total Prêts  Total autres prêts en cours  Faux d'eifort si prêt	ANAH Assain	mt	20%	
Département 33  Insalubrité /Sécurité  Communauté de communes  Adaptation Assainissement  Caisse de retraite  Sous-Total Subventions  PRETS  Procivis de la Gironde  Adaptation Energie  Prêt CAF Légal  Prêt CAF Social  Autre(s) Prêt(s)  Total Prêts  Total autres prêts en cours  Faux d'eifort si prêt	Subvention	totale Al	VAH (hors Prime)	1 150 €
Insalubrité /Sécurité  Communauté de communes  Adaptation Assainissement  Caisse de retraite  Sous-Total Subventions  PRETS  Procivis de la Gironde  Prêt CAF Légal  Prêt CAF Social  Autre(s) Prêt(s)  Total Prêts  Total autres prêts en cours  Faux d'eifort si prêt	Prime Habite	er Mieux		
Insalubrité /Sécurité  Communauté de communes  Adaptation Assainissement  Caisse de retraite  Sous-Total Subventions  PRETS  Procivis de la Gironde  Prêt CAF Légal  Prêt CAF Social  Autre(s) Prêt(s)  Total Prêts  Total autres prêts en cours  Faux d'eifort si prêt				
Insalubrité /Sécurité  Communauté de communes  Adaptation Assainissement  Caisse de retraite  Sous-Total Subventions  PRETS  Procivis de la Gironde  Prêt CAF Légal  Prêt CAF Social  Autre(s) Prêt(s)  Total Prêts  Total autres prêts en cours  Faux d'eifort si prêt				
Energie Adaptation Assainissement  Caisse de retraite  Sous-Total Subventions  PRETS  Procivis de la Gironde  Prêt CAF Légal Prêt CAF Social Autre(s) Prêt(s)  Total Prêts  Formula 296  Adaptation  Energie  Adaptation  Energie  - Gradina 296  Adaptation  - Gradina 296  Adaptation  - Gradina 296  Adaptation  - Gradina 296  Adaptation  - Gradina 296	Départemen	t 33	-4-	
Energie Adaptation Assainissement  Caisse de retraite  1 084  Sous-Total Subventions  PRETS  Procivis de la Gironde Ia Gironde Prêt CAF Légal Prêt CAF Social Autre(s) Prêt(s)  Total Prêts  Total autres prêts en cours  Faux d'eifort si prêt			Insalubrité /Sécurité	
Adaptation Assainissement  Caisse de retraite  1 084  Sous-Total Subventions  PRETS  Procivis de la Gironde  Adaptation Energie  Prêt CAF Légal  Prêt CAF Social  Autre(s) Prêt(s)  Total Prêts  Total autres prêts en cours  Taux d'eifort si prêt		e de	Energie	
Sous-Total Subventions  PRETS  Procivis de la Gironde  Prêt CAF Légal  Prêt CAF Social  Autre(s) Prêt(s)  Total Prêts  Total autres prêts en cours  Faux d'eifort si prêt	communes		Adaptation	296 €
Sous-Total Subventions  PRETS  Procivis de la Gironde  Sortie d'Insalubrité Adaptation Energie  Prêt CAF Légal  Prêt CAF Social Autre(s) Prêt(s)  Total Prêts Total autres prêts en cours  Taux d'eifort si prêt			Assainissement	
PRÉTS           Procivis de la Gironde         Sortie d'Insalubrité         - 6           Adaptation         - 6           Energie         - 6           Prêt CAF Légal         - 6           Prêt CAF Social         - 6           Autre(s) Prêt(s)         - 6           Total Prêts         - 6           Total autres prêts en cours         - 7           Faux d'eifort si prêt         - 6	Caisse de ret	raite		1 084 €
Procivis de la Gironde         Sortie d'insalubrité         - 6           Adaptation         - 6           Energie         - 6           Prêt CAF Légal         - 6           Prêt CAF Social         - 6           Autre(s) Prêt(s)         - 6           Total Prêts         - 6           Total autres prêts en cours         - 7           Faux d'eifort si prêt         - 6				
PRÉTS           Procivis de la Gironde         Sortie d'Insalubrité         - 6           Adaptation         - 6           Energie         - 6           Prêt CAF Légal         - 6           Prêt CAF Social         - 6           Autre(s) Prêt(s)         - 6           Total Prêts         - 6           Total autres prêts en cours         - 7           Faux d'eifort si prêt         - 6				
PRÉTS           Procivis de la Gironde         Sortie d'Insalubrité         - 6           Adaptation         - 6           Energie         - 6           Prêt CAF Légal         - 6           Prêt CAF Social         - 6           Autre(s) Prêt(s)         - 6           Total Prêts         - 6           Total autres prêts en cours         - 7           Faux d'eifort si prêt         - 6				
Procivis de la Gironde         Sortie d'Insalubrité         - 6           Adaptation         - 6           Energie         - 6           Prêt CAF Légal         - 6           Prêt CAF Social         - 6           Autre(s) Prêt(s)         - 6           Total Prêts         - 6           Total autres prêts en cours         - 7           Taux d'eifort si prêt         - 6	Sou	ıs-Total	Subventions	2 530 €
Procivis de la Gironde         Adaptation         - 4           Energie         - 6           Prêt CAF Légal         - 6           Prêt CAF Social         - 6           Autre(s) Prêt(s)         - 6           Total Prêts         - 6           Total autres prêts en cours         - 6           Taux d'eifort si prêt         - 6			PRĒTS	
Adaptation	Procivis do	Sortie	d'insalubrité	- €
Energie		Adapta	ation	- €
Prêt CAF Social - 4 Autre(s) Prêt(s) - 4 Total Prêts - 4 Total autres prêts en cours  Faux d'effort si prêt		1	е	- €
Autre(s) Prêt(s) - e  Total Prêts - e  Total autres prêts en cours  Faux d'eifort si prêt				- €
Total Prêts - € Total autres prêts en cours Taux d'effort si prêt				- €
Total autres prêts en cours Taux d'effort si prêt	Autre(s) Prêt			- €
Taux d'effort si prêt				€
	Tota			
TVITAL FINIANICEMENT				Section 1
TOTAL FINANCEMENT 2 530,00 €	TO	TALFIN	ANCEMENT	2 530,00 €

Appo

- €	/ mois
	/mois

mois

€/mois
Reste à charge mensuel
€/mois

033-243301454-20230412-DE 2023 46-DE

Délégation locale de la Gironde Dossier suivi par : ANDREAU Laurence Imprimé le 16/01/2023

#### FICHE DE CALCUL **AU PAIEMENT**

Demandeur: Monsieur BARDE Michel

Type de demandeur : Occupant (Propriétaire occupant)

Réglementation: 33OPAH066-1 - OPAH II des CC Castillon Pujols et du Pays Foyen - dossiers déposés à compter du

01/01/2021

Dossier N°: 033017446

Adresse principale de l'immeuble : 2 LIEU DIT CASSAGNE

33350 RUCH (ZONE C)

Date de dépôt : 04/01/2022 Date de demande de paiement : 13/12/2022 Date de fin de validité du dossier : 08/03/2025

> SUBVENTION TOTALE CALCULEE AU PAIEMENT: 1 150,00 € (ramenée au montant de l'engagement)

ECRETEMENT (éventuel) Cf. plan de financement joint	
Coût total TTC de l'opération :	2 530,00 €
Montant total des aides publiques :	2 530,00 €
Taux d'écrêtement réalisé	100,00 %
Montant de l'écrêtement réalisé	0,00 €

SUBVENTION A PAYER (après éventuel écrêtement) :	1 150,00 €
--------------------------------------------------	------------

Le délégué de l'Agence dans le département, atteste et certifie,

- s'agissant d'une demande de subvention présentée par un propriétaire défini aux alinéas 1 à 8 et 10 et 11 du I de l'article R 321-12, ou au II de ce même article ou de l'article R 321-13 du CCH,
- sa recevabilité et sa liquidation conformes aux règles du Programme d'action ou aux conventions de référence
- l'exactitude des éléments retenus pour la liquidation de la subventions ou des primes, conformes au projet retenu, au vu des factures produites justifiant de l'exécution des travaux et prestations y attachées,
- que les conventions visées aux articles L 321-4 et L 321-8 du CCH ont été signées lorsqu'elles sont requises .
- que les justificatifs présentés attestent de la vacance du ou des logements réhabilités, dans les cas, où une ou des primes correspondantes ont été accordées

pour valoir en conséquence certification du service fait et ordre de payer conformément à l'article 20 du Règlement Général de l'Agence.

Dossier N°: 033017446 (Monsieur BARDE)

# Imprimé le 16/01/2023

Total des subventions pour le logement n° 1 :	1 150,00 €	
- Subvention retenue au paiement :	1 150,00 €	
%) - Subvention calculée au paiement :	1 150,00 €	
Subvention Anah: - Rappel du montant engagé:	1 150,00 €	(taux : 50,00
- Dépense subventionnée (travaux + honoraires) :	2 300,00 €	
- Honoraires subventionnés :	0,00 €	
- Travaux subventionnés (après application éventuelle du plafond):	2 300,00 €	
- Travaux subventionnables :	2 300,00 €	
Type d'intervention : Travaux autonomie de la personne		
ogement n° 1 (Référence ANAH : 1393151)	Etage: 1	Porte:
	Bâtiment : Principal	Escalier:

CRÉDIT AGRICOLE D'AQUITAINE  106, quai de Bacalan - 33300 BORDEAUX  Nom et adresse du titulaire  Signature	"sauf bonne fin" (voti	BORDEREAD DE RÉ  BISTO C'ÉdITÉ ES SUR VOITE COMPINE EST ÉDITE DE L'EMPE EST ÉDIT DE L'EMPE EST ÉDITE DE L'EMPE EST ÉDIT DE L'EMPE EST ÉDIT DE L'EMPE EST ÉDIT DE L'EMPE EST ÉDIT DE L'EMPE EST ÈDIT DE L'EMPE ES	LIBOURNE MISE DE CHÈQUES 112:368 1690 LIDENTITE BANGAREG-DE remise: Made chèques:
M.OU MME BARDE MICHEL 2 LIEU DIT CASSAGNE		EMETTEUR	MONTANT €
33350 ŘUCH	1		•
	2		,
Internationnal Bank Account Number (IBAN)	3		,
FR76 1330 6000 3604 8784 7700 085 Business Identifier Code (BIC)	4		,
AGRIFRP833  Code banque Code guichet  1 3 3 0 6 0 0 0 3 6 0 4	Numero di	-	TOTAL REMISE à compléter dans tous les cas

esesaeso esssisocosase cocaracrocor

LIBOURNE

Date de réception de l'AR: 20/04/2023 033-243301454-20230412-DE_2023_46-DE







# OPAH DE CASTILLON PUJOLS PAYS FOYEN

# DOSSIER DE PRESENTATION PROPRIETAIRE OCCUPANT

Travaux d'Amélioration énergétique

RFR N-2

11837 €

Tranche de revenus

PO Très Modeste

Nom et prenom du propri	etaire	DEMEUSY Danièle			
Adresse du logement 4 impasse des Lavandières 33890 PESSAC SI DORDOGNE			AC SUR		
Situation professionnelle		Employée accompagnant des élèves en situation de handicap			situation de
Campa a itian familiala		1 Personne(s)			
Composition familiale		46 ans, céli	bataire		
		Mr	N	1me	1 292,00 €
	Détails	Travail à mi	temps avec complér	nent pôle	emploi
Revenus mensuels					
	TOTAL	37	1 292,00	€	
		13			
Allocation Logement					
	pret immo	406,00 €	jusqu'en 2023		
Emprunt en cours	Emprunt en cours prêt immo		jusqu'en 2027		
Total des emprunts		580,00€			
Taux d'endettement	45%				
Total		403,00 €			
Charges mensuelles	Dont Energie	108 €			
Restant à vivre mensuel		309,00 €			

COMITE TECHNIQUE Du : 14/09/18				
Avis du	comité :			
V	Favorable			
	Ajourné, à représenter			
	Rejeté			

**CONTACT SOLIHA 33** 

Chloé CURRIAS

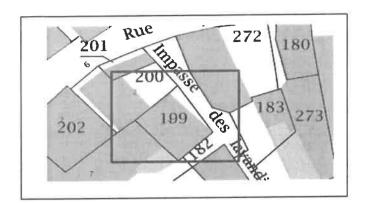
Tel: 05.24.73.86.23

**SOLIHA Gironde** 

211, cours de la Somme – 33800 BORDEAUX Tél. : 05 56 33 88 88 – Fax : 05 56 33 88 78

Mail: info.gironde@soliha.fr - Web: www.gironde.soliha.fr

#### PLAN DE SITUATION CADASTRALE



AB 199
pleine propriété
priétaire du

#### DESCRIPTION DU LOGEMENT

Maison sur deux niveaux avec un combles aménageables datant d'avant 1900 composée au RDC d'une cuisine, un cellier et un WC, d'un salon/salle à manger avec mezzanine au dessus. Au 1er étage se trouvent deux chambres et la salle d'eau. Le deuxième étage est un grenier non aménagé.

Le chauffage est au bois en RDC et à l'électrique à l'étage.

L'eau chaude sanitaire se fait grâce à un cumulus électrique qui a une vingtaine d'années.

Les menuiseries sont en PVC double vitrage, sauf celle du cellier en bois SV et dans les combles, deux ouvertures n'ont pas de menuiseries, laissant l'air passer.

Les murs extérieurs sont en pierre.

Le plafond du salon/mezzanine a été isolé en 2015 mais les combles au deuxième étage ne sont pas isolés

Surface Habitable:

79,59 m²

Typologie:

T3

Date d'acquisition :

2008

Mode d'acquisition:

achat

# DESCRIPTION SOMMAIRE DU PROJET DE TRAVAUX

Isolation des combles du deuxième étage en rampants avec de la laine de bois, avec une résistance thermique de 5,25m².K/W (contrainte technique de hauteur sous plafond ne permettant pas de mettre plus)

Isolation des murs du deuxième étage avec de la laine de bois

Isolation plafond cave

Remplacement de la menuiserie bois SV du cellier, et installation de menuiseries en PVC (4/20/4).

Installation d'une VMC hygro B et installation d'un chauffe-eau électrique avec mise en sécurité de l'installation électrique

# ESTIMATION DES SUBVENTIONS

### Coût total des travaux :

		COÛT HT	COUT TTC
	TRAVAUX	13 294,29 €	
Dont	Dégradation lourde / Insalubrité	- €	
	Performance énergétique	13 294 €	14 187,45 €
	Adaptation	- €	14 107,43 €
	Autres : Non retenu ANAH	- €	
	Assainissement	- €	
	Travaux non retenu		
Honoraires			
TOTAL		13 294,29 €	
Depense subvent	tionnée par l'Anah	13 294,29 €	

	Subventions par financeurs :				
	10 Sept.				
	ANAH			-	€
	ANAH Energ	ie	50%	6 647	7 €
	ANAH Adapt	ation	50%		€
	PHM			2 000	)€
			Energie		€
			Insalubrité		
	Départeme	nt 33	/Sécurité		€
	Departerne	ATT 55	Assainissement	_	€
			Adaptation	-	€
		- 9	Energie	50	0€
			Insalubrité		
10	Communau	té des	/Sécurité	-	€
× 1)	communes	Adaptation	-	€	
			Assainissement	_	€
	CAF/MSA			-	€
	Caisse de ret	traite		_	€
	Sous-	Total S	ubventions PRETS	9 147,0	0€
	Prêt				
	CADPI				
		Sortie	d'insalubrité		€
	Procivis de Adaptation				€
	la Gironde	3 988,00	€		
	THE LEW	3 988	€		
	Total a	autres p	rets en cours		

Remboursement prets				
€	mois			
55,39€	72			
55,39 €	/mois			
580,00€	/mois			

AL previsionnelle €/mois Reste à charge mensuel 55,39 € **€/mois** 

TOTAL FINANCEMENT	13 135,00 €
Apport Personnel	1 052,45 €
Taux d'effort	49%

#### PHOTOS (interieures et Exterieures)









#### BILAN ENERGETIOUE

AVANT	TRAVAUX	APF	RES TRAVAUX	Gain	Dépense	e annuelle	Gain
Energie	Emission GES	Energie	Emission GES	énergétique	Avant travaux	Après travaux	estimé en €
211,4 D	2,9 A	144,9 C	2,1 A	31%	1 001,91 €	733,04€	268,87 €

Liste et estimation des travaux à faire pour atteindre l'étiquette C:

Eléments explicatifs en cas d'étiquette après travaux inférieures à C:

# RAPPORT D'ANALYSE DE L'ETAT DU BÂTI ET REGIME D'AIDE RETENU PAR L'OPERATEUR

Grille d'évaluation de la dégradation présentation si besoin

Rapport d'analyse, daté et signé

Regime majore retenu

Regime de base rotenu

Délégation locale de la Gironde Dossier suivi par : GARCIA Michel

# FICHE DE CALCUL AU PAIEMENT

Demandeur: Madame DEMEUSY Danièle

Type de demandeur : Occupant (Propriétaire occupant)

Réglementation: 33OPAH047-1 - OPAH II des CC Castillon Pujols et du Pays Foyen - dossiers engagés à compter du

01/01/2018

Dossier No: 033012362

Adresse principale de l'immeuble : 4 IMPASSE DES LAVANDIÈRES

33890 PESSAC-SUR-DORDOGNE

(ZONE C)

Date de dépôt : 10/09/2018 Date de demande de paiement : 15/11/2021

Date de fin de validité du dossier : 16/11/2021

SUBVENTION TOTALE CALCULEE AU PAIEMENT : 7 243,00 € (ramenée au montant de l'engagement)

ECRETEMENT (éventuel)

Cf. plan de financement joint

Coût total TTC de l'opération : 11 134,00 €

Montant total des aides publiques : 7 743,00 €

Taux d'écrêtement réalisé : 100,00 %

Montant de l'écrêtement réalisé : 0,00 €

SUBVENTION A PAYER (après éventuel écrêtement) : 7 243,00 €

Le délégué de l'Agence dans le département, atteste et certifie,

- s'agissant d'une demande de subvention présentée par un propriétaire défini aux alinéas 1 à 8 et 10 et 11 du I de l'article R 321-12, ou au II de ce même article ou de l'article R 321-13 du CCH,
- sa recevabilité et sa liquidation conformes aux règles du Programme d'action ou aux conventions de référence
- l'exactitude des éléments retenus pour la liquidation de la subventions ou des primes, conformes au projet retenu, au vu des factures produites justifiant de l'exécution des travaux et prestations y attachées,
- que les conventions visées aux articles L 321-4 et L 321-8 du CCH ont été signées lorsqu'elles sont requises.
- que les justificatifs présentés attestent de la vacance du ou des logements réhabilités, dans les cas, où une ou des primes correspondantes ont été accordées

pour valoir en conséquence certification du service fait et ordre de payer conformément à l'article 20 du Règlement Général de l'Agence.

Dossier  $N^{\circ}$ : 033012362 ( Madame DEMEUSY)

# Imprimé le 21/02/2023

ogement n° 1 (Référence ANAH : 1043501)	Bâtiment : Principal Etage : 1	Escalier : Porte :
	Diago . I	
Type d'intervention : Travaux amélioration énergétique		
- Travaux subventionnables :	10 487,00 €	
- Travaux subventionnées (après application éventuelle du plafond) :	10 487,00 €	
- Iravaux subventionnes (apres application eventuene au projemb	0,00 €	
<ul><li>Honoraires subventionnés :</li><li>Dépense subventionnée (travaux + honoraires) :</li></ul>	10 487,00 €	
Subvention Anah : - Rappel du montant engagé :	6 647,03 €	(taux : 50,00
%)	5 243,50 €	
- Subvention calculée au paiement :	5 243,50 €	
- Subvention retenue au paiement :		
ype d'intervention : Prime Habiter Mieux PO		
Subvention Anah:	1 999,97 €	
- Rappel du montant engagé:	2 000,00 €	
- Prime calculée au paiement (Montant unitaire de la prime : 2 000,00 $\epsilon$ ) :	1 999,97 €	
- Subvention retenue au paiement :	,	
otal des subventions pour le logement n° 1 :	7 243,47 €	

Nom du titulaire:

# Mademoiselle DEMEUSY DANIELE

Domiciliation:

Fortuneo, Tour Ariane - 5, place de la Pyramide 92088 Paris La Défense

BAN

FR7614518292670094937484008

BIC/SWIFT:

FTNOFRP1XXX

14518292670094937484008

LIBOURNE

Date de réception de l'AR: 20/04/2023 033-243301454-20230412-DE_2023_46-DE









# OPAH DE CASTILLON PUJOLS PAYS FOYEN

# DOSSIER DE PRESENTATION PROPRIETAIRE OCCUPANT

Travaux d'Adaptation du logement au handicap

RFR N-2

6524 €

Tranche de revenus

PO Très très modeste

Nom et prénom du propi	DUPRAT R	DUPRAT Renée			
Adresse du logement	8 impasse	8 impasse du XIV Juillet 33890 GENSAC			
Situation professionnell	Retraitée	Retraitée			
Composition familials	1 Personn	1 Personne(s)			
Composition familiale	90 ans, ve	90 ans, veuve			
the Darker Labor.		Mr		Mme	831,33 €
114 15 18	Détails				
Revenus mensuels					
	TOTAL	831,33 €			
Allocation Logement					
Emprunt en cours					
Total des emprunts		0,00 €	***		
Taux d'endettement	0%	0%			
Total		582,56 €	582,56 €		
Charges mensuelles	Dont Energie	294 €			
Restant à vivre mensue	248,77 €	248,77 €			

ı					
l	COMITE TECHNIQUE				
l	Du: 28/06/2019				
l	Avis du	comité :			
l	4	Favorable			
l		Ajourné, à représenter			
١		Rejeté			

CONTACT SOLIHA 33

Chloé CURRIAS

Tel: 05.24.73.86.23

SOLIHA Gironde

211, cours de la Somme – 33800 BORDEAUX Tél. : 05 56 33 88 88 – Fax : 05 56 33 88 78

 $\label{eq:mail:info.gironde@soliha.fr} \textbf{-Web:www.gironde.soliha.fr} \textbf{-Web:www.gironde.soliha.fr}$ 

LIBOURNE
Date de réception de l'AR: 20/04/2023
033-243301454-20230412-DE_2023_46-DE

#### DESCRIPTION DU LOGEMENT

Maison sur deux niveaux datant des années 60 composée au RDC d'un vaste salon/salle à manger, à l'étage d'une cuisine, de 3 chambres, d'une salle de bain et d'un WC.

Le chauffage est au fioul, toutes les pièces sont équipées de radiateurs

L'eau chaude sanitaire se fait grâce à la chaudière qui a une quinzaine d'années.

Les menuiseries sont en bois simple vitrage, Les murs extérieurs sont en pierre. Les combles ont une isolation a une trentaine d'années

Surface Habitable:

100 m²

Typologie:

T3

Date d'acquisition:

1996

Mode d'acquisition:

achat

### DESCRIPTION SOMMAIRE DU PROJET DE TRAVAUX

Adaptation de la salle d'eau pour permettre à Mme DUPRAT d'avoir les deux pièces clés de son unité de vie sécurisées : dépose de la baignoire pour créer espace de douche élargi de plain-pied et antidérapant. Un siège et des barres d'appui seront également installées. Des barres d'appui coudées seront également installées dans les WC

# PHOTOS (interieures et Extérieures)









#### BILAN ENERGETIQUE

AVANT	TRAVAUX	APF	RES TRAVAUX	Gain	Dépense	e annuelle	Gain
Energie	Emission GES	Energie	Emission GES	énergétique	Avant travaux	Après travaux	estimé en €
						4	

Liste et estimation des travaux à faire pour atteindre l'étiquette C :

Eléments explicatifs en cas d'étiquette après travaux inférieures à C:

# RAPPORT D'ANALYSE DE L'ETAT DU BÂTI ET REGIME D'AIDE RETENU PAR L'OPERATEUR

Grille d'évaluation de la dégradation prés
Rapport d'analyse, daté et signé

Documents joints à la présente fiche de présentation si besoin

Régime majore retenu

Regime de base retenu

# ESTIMATION DES SUBVENTIONS

Coût total des travaux :

	COÙTHT	COÛT TTC
TRAVAUX	7 774,00 €	
Dont Dégradation lourde / Insalubrité	- €	
Performance énergétique	- €	8 551,40 €
Adaptation	7 774,00€	8 331,40 €
Autres : Non retenu ANAH	- €	
Assainissement	- €	
Travaux non retenu		
Honoraires		
TOTAL	7 774,00 €	
Dépense subventionnée par l'Anah	7 774,00 €	

Subvent	ions p	ar financeurs :		
		UBVENTIONS		
ANAH			-	€
ANAH Energi		50%	-	€
ANAH Adapta	ation	50%	3 887,0	00€
PHM			_	€
		Energie	-	€
1		Insalubrité		
Départeme	nt 33	/Sécurité	-	€
'		Assainissement	_	€
		Adaptation	-	€
		Energie		0€
		Insalubrité		
Communau	té des	/Sécurité		€
commun	es	Adaptation	116	6€
		Assainissement	-	€
CAF/MSA			_	€
Caisse de ret	raite		3 498,4	10€
Sous-	Total S	ubventions	8 551,	40 €
		PRETS		
Prêt	14.5		عندر حالت	
CADPI				$\neg$
	Sortie	d'insalubrité		€
Procivis de	Adapta		_	€
III S GATE OF TABLE	Energie		-	€
ALTO THE	Total			€
Totala		rets en cours		

Rembours	ement prets_
€	mois
- €	/ mois
0,00€	/mois

TOTAL FINANCEMENT 8 551,40 €

Apport Personnel	0,00€

A	L previsionnelle
	€/mois
Rest	e à charge mensuel
	- € €/mois

Imprimé le 05/01/2023

Délégation locale de la Gironde Dossier suivi par : ANDREAU Laurence

# FICHE DE CALCUL AU PAIEMENT

Demandeur: Madame DUPRAT Renee colette

Type de demandeur : Occupant (Propriétaire occupant)

Réglementation : 33OPAH047-1 - OPAH II des CC Castillon Pujols et du Pays Foyen - dossiers engagés à compter du

01/01/2018

Dossier N°: 033013725

Adresse principale de l'immeuble : IMPASSE DU 14 JUILLET

33890 GENSAC

(ZONE C)

Date de dépôt : 04/07/2019 Date de demande de paiement : 28/07/2022 Date de fin de validité du dossier : 29/07/2022

SUBVENTION TOTALE CALCULEE AU PAIEMENT:

(ramenée au montant de l'engagement)

3 887,00 €

ECRETEMENT (éventuel)	
Cf. plan de financement joint	
Coût total TTC de l'opération :	8 551,00 €
Montant total des aides publiques :	8 552,00 €
Taux d'écrêtement réalisé :	100,00 %
Montant de l'écrêtement réalisé :	1,00 €

SUBVENTION A PAYER (après éventuel écrêtement) :	3 886,00 €

Le délégué de l'Agence dans le département, atteste et certifie,

- s'agissant d'une demande de subvention présentée par un propriétaire défini aux alinéas 1 à 8 et 10 et 11 du I de l'article R 321-12, ou au II de ce même article ou de l'article R 321-13 du CCH,
- sa recevabilité et sa liquidation conformes aux règles du Programme d'action ou aux conventions de référence
- l'exactitude des éléments retenus pour la liquidation de la subventions ou des primes, conformes au projet retenu, au vu des factures produites justifiant de l'exécution des travaux et prestations y attachées,
- que les conventions visées aux articles L 321-4 et L 321-8 du CCH ont été signées lorsqu'elles sont requises .
- que les justificatifs présentés attestent de la vacance du ou des logements réhabilités, dans les cas, où une ou des primes correspondantes ont été accordées

pour valoir en conséquence certification du service fait et ordre de payer conformément à l'article 20 du Règlement Général de l'Agence.

LIBOURNE

Date de réception de l'AR: 20/04/2023 033-243301454-20230412-DE_2023_46-DE Dossier N°: 033013725 (Madame DUPRAT)

# Imprimé le 05/01/2023

Logement n° 1 (Référence ANAH : 1137846)	Bâtiment : Principal Etage : 1	Escalier : Porte :
Type d'intervention : Travaux autonomie de la personne		
- Trayaux subventionnables :	7 774,00 €	
- Travaux subventionnés (après application éventuelle du plafond) :	7 774.00 €	
- Honoraires subventionnés :	0,00 €	
- Dépense subventionnée (travaux + honoraires) :	7 774,00 €	
Subvention Anah:		
- Rappel du montant engagé : %)	3 887,00 €	(taux : 50,00
- Subvention calculée au paiement :	3 887,00 €	
- Subvention retenue au paiement :	3 887,00 €	
Total des subventions pour le logement n° 1 :	3 887,00 €	

LIBOURNE

Date de réception de l'AR: 20/04/2023 033-243301454-20230412-DE_2023_46-DE



33800 BORDEAUX T. 05 56 33 88 88 F. 05 56 33 88 78





# MANDAT FINANCIER POUR LA PERCEPTION D'UNE SUBVENTION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CASTILLON PUJOLS OU DU PAYS FOYEN DANS LE CADRE DE L'OPERATION PROGRAMMEE POUR L'AMELIORATION DE L'HABITAT (OPAH)

Je soussigné(e),	
NOMDU.P.RAT	
PRENOM Renee	
ADRESSE8imposse.du	;······
CODE POSTAL. 33.830 COMMUNE. Ge	nsac
Donne mandat à Soliba Gironde	
***************************************	•••••••••••••••••••••••••••••••••••••••
Communes de Castillon Pujols / du Pays Foyen d'	ote la subvention accordée par la Communauté l'un montant de
Et en conséquence, à présenter en mon nom, les que tout document relatif à mon dossier et à rece la Communauté de Communes au paiement.	s pièces justifiant de l'exécution des travaux ainsi evoir en mon nom toute correspondance émise par
Fait à Bordeoux Le 10/06/2019	Fait à Gensoc Le 10106/2019
Signature du mandataire SOLIHA Gironde,	Signature du  ou des mandants, bénéficiaire(s) de la subvention
Précédée de la mention manuscrite « Bon pour acceptation de mandat »	Précédée de la mention manuscrite
Bon pour acceptation de mardat	« Bon pour pouvoir »
Doi: paul out of	Bur Low Lavou
SOLIHA GIRONDE	6 10 1200
211 Cours de la Somme	

LIBOURNE

Date de réception de l'AR: 20/04/2023 033-243301454-20230412-DE_2023_46-DE





#### Relevé d'Identité Bancaire

Ce relevé est destiné à être remis, sur leur demande, à vos créanciers ou débiteurs appelés à faire inscrire des opérations à votre compte(virement, paiement de quittance, etc). Son utilisation vous garantit le bon enregistrement des opérations en cause et vous évite ainsi les réclamations pour erreurs ou retards d'imputation.

42559	10000	08002981360	20	GROUPE CREDIT COOPERATIF
code étab.	code guichet	numéro de compte	clé RIB	domiciliation

#### **IBAN**

FR76	4255	9100	0008	0029	8136	020

#### **BIC**

С	С	0	P	F	R	Р	Р	Х	х	Х
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

BORDEAUX MERIADECK
IMMEUBLE LE PRISME
RUE MARGUERITE CRAUSTE

RUE MARGUERITE CRAUSTE

Tél.: 05.33.63.00.85

Intitulé du compte

SOLIHA SOLIDAIRES POUR L

**HABITAT** 

SOLIHA SOLIDAIRES POUR L

**HABIT** 

211 COURS DE LA SOMME



#### Relevé d'Identité Bançaire

Ce relevé est destiné à être remis, sur leur demande, à vos créanciers ou débiteurs appelés à faire inscrire des opérations à votre compte(virement, paiement de quittance, etc). Son utilisation vous garantit le bon enregistrement des opérations en cause et vous évite ainsi les réclamations pour erreurs ou retards d'imputation.

42559	10000	08002981360	20	GROUPE CREDIT COOPERATIF
code étab.	code guichet	numéro de compte	clé RIB	domiciliation

#### **IBAN**

FR76	4255	9100	0008	0029	8136	020

#### **BIC**

С	С	0	Р	F	R	Р	Р	Y	Y	Y
		0			K	Г			_ ^	_ ^

BORDEAUX MERIADECK
IMMEUBLE LE PRISME

RUE MARGUERITE CRAUSTE

Tél.: 05.33.63.00.85

Intitulé du compte

SOLIHA SOLIDAIRES POUR L

**HABITAT** 

SOLIHA SOLIDAIRES POUR L

HABIT

211 COURS DE LA SOMME

LIBOURNE

Date de réception de l'AR: 20/04/2023 033-243301454-20230412-DE_2023_46-DE



# DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CASTILLON-PUJOLS

#### N° DE_2023_46 Séance du 12 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois et le douze avril, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Castillon-Pujols, régulièrement convoqué, s'est réuni à RUCH, sous la présidence de Monsieur le Président, Jacques BREILLAT.

Date de convocation : 04/04/2023 Nombre de membres en exercice : 46 Nombre de membres présents : 40

Nombre de suffrages exprimés : pour : 41, contre : 0, abstention : 1

Procurations: BRIMALDI Philippe par JOST Florence, LAVIGNAC Marie-Claude par THIBEAU

#### Daniel

<u>Présents</u>: BREILLAT Jacques, COUTAREL Patrick, POIVERT Liliane, DELONGEAS Jean-Claude, FAURE Marie-Christine, DUDON Bernard, CONDOT Delphine, BLANC Thierry, MOMBOUCHER Ghislaine, PAULETTO Patrice, DUCOUSSO Jean-Claude, LABRO Pascal, QUEBEC Pascale, NICOINE Eric, MAUGEY Serge, ESCALIER Fernand, JOST Florence, JOUANNO Christine, LAFAGE Sylvie, ANGELY Jacques, BOURDIER Christian, DUVAL Viviane, PAQUIER Didier, PREVOT René, FALGUEYRET François, LAMOUROUX Bernard, DELFAUT Jean-Claude, CIRA Gilles, RAYNAUD François, BOUCHON Bernard, QUEBEC Christophe, VIANDON Raymond, THIBEAU Daniel, AMBLEVERT David, GAUTHIER Bernard, CHANTEGREL Geneviève, FAURE Charles, VARLIETTE Joëlle, DE MIRAS Gérard, HARDY Robert.

Excusés: GEROMIN Michel, NOMPEIX Claude, FROMENTIER Jacky, ZARIOUH Nadia, GAUTHIER Pierre

#### Objet: Financement de dossiers O.P.A.H.

Le Président expose que la Communauté de Communes participe financièrement aux projets de réhabilitation de l'habitat déposés par les propriétaires bailleurs et occupants dans le cadre de l'OPAH selon plusieurs critères inscrits dans ladite délibération.

Ces participations donnent lieu à une délibération nominative au regard des 12 dossiers présentés ce jour :

- Mme et M. D'HAENE 2, le Bourd 33350 Doulezon : 500.00 € Energie.
- M. GUILLEMOT Sébastien 7, le Bourg 33350 Civrac sur Dordogne Lugaignac : 1 588.00 €
   Assainissement.
- Mme et M. MONTAGNE 36, avenue du Bourdieu 33350 Mouliets et Villemartin : 500.00 € Energie.
- Mme BERGENY Andréa 2, route de Gensac 33890 Pessac sur Dordogne : 997.00 € Adaptation.

- Mme KHARBOUCHE Fatima 1, lieu-dit Landry 33350 Castillon la Bataille : 500.00 € Energie.
- M. PALLARO Alain 1, lieu-dit la Cave 33420 St Jean de Blaignac : 500.00 € Energie.
- Mme et M. INNOCENTE- 1, lieu-dit Fontadas Sud 33420 Lugaignac : 500.00 € Energie.
- M. VAYSSIERE Patrick 7, lieu-dit les Chratrons 33350 Flaujagues : 500.00 € Energie.
- Mme et M. HARDY 2, lieu-dit le Magnan 33890 Ste Radegonde : 698.00 € Adaptation.
- Mme et M. BARDE 2, lieu-dit Cassagne 33350 Ruch : 296.00 € adaptation.
- Mme DEMEUSY Danièle 4, impasse des lavandières 33890 PESSAC-SUR-DORDOGNE : 500.00 € Energie
- Mme DUPRAT Renée 8, impasse du 14 juillet 33890 GENSAC : 1 166.00 € adaptation

# Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité des membres présents, décide de :

- ACCEPTER les participations financières citées ci-dessus,
- DONNER tous pouvoirs au Président pour effectuer les formalités administratives nécessaires et signer tous documents utiles.

#### Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité.
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures.

Le Président

**Jacques BREILLAT** 

CASTILLON PUJOLS

Pour copie conforme



# DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CASTILLON-PUJOLS

#### N° DE_2023_47 Séance du 12 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois et le douze avril, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Castillon-Pujols, régulièrement convoqué, s'est réuni à RUCH, sous la présidence de Monsieur le Président, Jacques BREILLAT.

Date de convocation : 04/04/2023 Nombre de membres en exercice : 46 Nombre de membres présents : 40

Nombre de suffrages exprimés : pour : 42, contre : 0, abstention : 0

Procurations: BRIMALDI Philippe par JOST Florence, LAVIGNAC Marie-Claude par THIBEAU

Daniel

<u>Présents</u>: BREILLAT Jacques, COUTAREL Patrick, POIVERT Liliane, DELONGEAS Jean-Claude, FAURE Marie-Christine, DUDON Bernard, CONDOT Delphine, BLANC Thierry, MOMBOUCHER Ghislaine, PAULETTO Patrice, DUCOUSSO Jean-Claude, LABRO Pascal, QUEBEC Pascale, NICOINE Eric, MAUGEY Serge, ESCALIER Fernand, JOST Florence, JOUANNO Christine, LAFAGE Sylvie, ANGELY Jacques, BOURDIER Christian, DUVAL Viviane, PAQUIER Didier, PREVOT René, FALGUEYRET François, LAMOUROUX Bernard, DELFAUT Jean-Claude, CIRA Gilles, RAYNAUD François, BOUCHON Bernard, QUEBEC Christophe, VIANDON Raymond, THIBEAU Daniel, AMBLEVERT David, GAUTHIER Bernard, CHANTEGREL Geneviève, FAURE Charles, VARLIETTE Joëlle, DE MIRAS Gérard, HARDY Robert.

Excusés: GEROMIN Michel, NOMPEIX Claude, FROMENTIER Jacky, ZARIOUH Nadia, GAUTHIER Pierre

Objet : Maitrise d'ouvrage du Centre d'interprétation de Michel de Montaigne et demande de subvention

#### Il est rappelé que :

Dans le cadre du projet de développement du Centre d'Interprétation de Michel de Montaigne sur la commune de Saint-Michel-de-Montaigne, la Communauté de Communes Castillon-Pujols en lien avec ses partenaires institutionnels a lancé une phase d'étude réalisée par l'ATD 24. Les résultats positifs de cette étude ouvrent la possibilité de travailler sur plusieurs scénarios et permettent d'envisager le lancement de la phase opérationnelle dans les mois à venir. Il est nécessaire, pour la réussite de ce projet structurant et ambitieux pour le territoire, de donner à la Communauté de Communes le rôle de leader pour mener à bien cette réalisation en devenant Maître d'ouvrage.

Ce projet ambitieux ne se fera pas sans l'appui indéfectible des institutions publiques partenaires. Le budget d'investissement suivant présente les répartitions de l'implication des différentes parties prenantes :

Dépenses HT		Recette HT	
Acquisition foncière	150 000 €	CDC Castillon Pujols	
		Autofinancement	1 024 681 €
Coût travaux et scénographie	3 665 000 €		
Aléas	183 300 €	CD 33	2 000 000 €
Coût mobilier	250 000 €	CD 24	
		Projet d'Intérêt Départemental	1 000 000 €
Frais ingénierie			
Honoraire MOE	538 800 €	Région Nouvelle-Aquitaine	
Honoraires coordonnateur SPS	38 500 €	Contrat territorial	
Honoraires Bureau de contrôle	57 700 €	Règlement d'intervention Patrimoine et	500 000 €
		Inventaire	
		Schéma Régional de Développement du	100 000 €
		Tourisme	200 000 0
Frais annexes			
Honoraires AMO	15 000 €	Etat	
Relevé topographique	6 000 €	DETR	175 000 €
Etude géotechnique	5 000 €	DSIL	161 822 €
Redevance archéologie	5 395 €	- 5.5	101 022 €
préventive			
Publicité et organisation concours	2 500 €	Europe	
Primes de concours	206 208 €	FEDER	161 900 €
Total HT	5 123 403 €	Total HT	5 123 403 €

# Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents, décide de :

- AUTORISER la Communauté de Communes à devenir Maître d'ouvrage pour la mise en place du Centre d'Interprétation,
- AUTORISER la Communauté de Commune à déposer les demandes de subventions auprès des départements de la Dordogne et de la Gironde, de la Région Nouvelle-Aquitaine, de l'Etat et de l'Union Européenne,
- AUTORISER le président à prendre toutes les dispositions nécessaires pour exécuter la présente délibération.

#### Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures.

Le Président

Jacques BREILLAT

CASTILLO

**PUJOLS** 

Pour copie conforme



# DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CASTILLON-PUJOLS

# N° DE_2023_48 Séance du 12 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois et le douze avril, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Castillon-Pujols, régulièrement convoqué, s'est réuni à RUCH, sous la présidence de Monsieur le Président, Jacques BREILLAT.

Date de convocation : 04/04/2023 Nombre de membres en exercice : 46 Nombre de membres présents : 40

Nombre de suffrages exprimés : pour : 42, contre : 0, abstention : 0

Procurations: BRIMALDI Philippe par JOST Florence, LAVIGNAC Marie-Claude par THIBEAU

#### Daniel

<u>Présents</u>: BREILLAT Jacques, COUTAREL Patrick, POIVERT Liliane, DELONGEAS Jean-Claude, FAURE Marie-Christine, DUDON Bernard, CONDOT Delphine, BLANC Thierry, MOMBOUCHER Ghislaine, PAULETTO Patrice, DUCOUSSO Jean-Claude, LABRO Pascal, QUEBEC Pascale, NICOINE Eric, MAUGEY Serge, ESCALIER Fernand, JOST Florence, JOUANNO Christine, LAFAGE Sylvie, ANGELY Jacques, BOURDIER Christian, DUVAL Viviane, PAQUIER Didier, PREVOT René, FALGUEYRET François, LAMOUROUX Bernard, DELFAUT Jean-Claude, CIRA Gilles, RAYNAUD François, BOUCHON Bernard, QUEBEC Christophe, VIANDON Raymond, THIBEAU Daniel, AMBLEVERT David, GAUTHIER Bernard, CHANTEGREL Geneviève, FAURE Charles, VARLIETTE Joëlle, DE MIRAS Gérard, HARDY Robert.

Excusés: GEROMIN Michel, NOMPEIX Claude, FROMENTIER Jacky, ZARIOUH Nadia, GAUTHIER Pierre

#### Objet : Extension de France services

Le Président expose que la France Services, porte d'entrée des services publics, accueille aujourd'hui une trentaine de partenaires locaux. Bâtiment mutualisé avec les services de la mairie de Castillon-la-Bataille et les services du Département de la Gironde, plus de 10 000 demandes sont accueillies par les conseillers France Services.

Les locaux ne permettent plus d'accueillir le public en toute confidentialité dans le respect du cahier des charges de la convention cadre des France Services et ne peuvent pas accueillir les services du futur CIAS.

Le Président rappelle que la mutualisation des locaux travaillée de concert avec la mairie de Castillon-la-Bataille et le département de la Gironde était une particularité innovante en Gironde, née d'une volonté commune de défendre les intérêts de l'usager, de fluidifier son parcours et un réel atout aussi bien côté usagers que côté professionnels.

Le Président précise que ce projet marque à nouveau la volonté des élus communautaires de rendre encore plus visible et accessible l'accès aux services en associant sur le même lieu un service entièrement dédié aux seniors.

#### Le Président propose :

- L'extension du bâtiment :
  - o France Services : accueil inconditionnel, agencement optimum de l'espace d'accueil, bureaux de permanences supplémentaires, espace numérique renforcé,
  - o CIAS : « guichet unique », offres de services (soutien aux aidants, conciergerie, visite de convivialité, portage de repas, ...), bureaux agents, salle de pause, salle de réunion,
  - o Des espaces mutualisés : salle de formation, de réunion,

En vue de la création d'un véritable « pôle solidarité » sur un territoire engagé dans une dynamique forte au service de ses administrés.

#### Le plan de financement :

	DEPENSES HT	RECETTES		
TRAVAUX		ETAT		
Batiment hors d'eau	286 311,19 €	DETR	221 915,00 €	35%
Second œuvre	189 886,54 €	DSIL	190 213,00 €	30%
Equipements techniques	85 145,94 €			
Elements annexes	27 701,27 €			
Sous total Travaux	589 044,94 €	Sous total ETAT	412 128,00 €	65%
MAITRISE D'ŒUVRE				
Honoraires maitrise d'œuvre	58 000,00 €			
Honnoraires diverses	10 000,00 €			
Sous total Maitrise d'œuvre	68 000,00 €			
MATERIEL, EQUIPEMENT				
Mobilier	35 000,00 €			
Informatique	10 000,00 €			
Sous total MATERIEL EQUIPEMENT	45 000,00 €	Emprunt	289 918,00 €	35%
TOTAL:	702 044,94 €		702 046,00 €	100%

#### Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents, décide de :

- ACCEPTER la proposition d'extension du bâtiment France Services et de l'accueil du futur CIAS mutualisés,
- ACCEPTER le plan de financement tel que présenté et la demande de subvention auprès de nos partenaires (Europe, Etat, Région, Département),
- DONNER tous pouvoirs au Président pour effectuer les formalités administratives nécessaires et signer tous documents utiles

#### Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

LIBOURNE Date de réception de l'AR: 21/04/2023 033-243301454-20230412-DE_2023_48-DE

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures.

Le Président

Jacques BREILLAT

Pour copie conforme

